



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS



Chancelée à La Vergne



Foyer Paule Maraux



Foyer Pont l'Abbé



Foyer Saintes

SOMMAIRE

Première partie

- A. Présentation introductive du pôle
 - 1. Capacités autorisées
 - 2. Moyens financiers et humains
- B. Organisation – Implantation des établissements et services du PHD
- C. Organigramme

Deuxième partie

Focus sur l'activité globale : PEAD/APMN/SAS/IPM/HEA/Chancelée/MNA

- Taux d'occupation par activité et par établissement
- Nombre de journées extérieures par activité et par établissement
- File active 2022-2024 / SAS-Foyers ados- Chancelée – PEAD- APMN – MNA
- Nombre de sorties dans l'année 2022-2024 / SAS - Foyers ados – Chancelée – PEAD – APMN – MNA
-

Troisième partie

A. Quelques indicateurs du CPOM 2025

- Séjour de rupture 2024
- Séjours de revitalisation interne 2024
-
- PEAD :
 - o Nombre de jours de repli
 - o Nombre d'enfants concernés par les jours de repli
 - o Nombre de jours de répit
 - o Nombre d'enfants concernés par les jours de répit

Quatrième partie

A. Bilan

- Problématique immobilière Gambetta
- L'actualisation des règlements de fonctionnement des foyers collectifs IPM et HEA
- Turn-over des professionnels et déqualification

- Démarche d'Amélioration Continue des Pratique (DAPCP)
 - o Les résultats de l'évaluation externe 2024 (chiffres)
 - o Tableau des axes de progrès prioritaires
 - o Tableau DAPC évaluation interne 2023-2027
 - o Tableau axes d'amélioration inspection DEF 2024-2028
- Evènements Indésirables et Graves – EIG :
 - o Chiffres 2023-2024
 - o Analyse/ enseignements
- Plaintes et réclamation
 - o Chiffres 2023-2024
 - o Analyse / enseignement
- Décloisonnement entre les services
- Des projets d'animation inédits
- Des camps pour soutenir la relation
- Participation aux formations initiale/ accueil de stagiaires
- Formation professionnelle continue
- Rencontre avec les partenaires du service
- Inspection de Chancelée / évaluation externe d'IPM

B. Perspectives 2025

- Des enjeux
- Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

A. Présentation introductive du pôle

Le Pôle Hébergement Diversifié a vu le jour en mai 2014. Il est le résultat de la réunion de trois établissements, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'Institut Paule Maraux de Rochefort et l'Hébergement Educatifs pour Adolescents de Saintes.

Le rapport d'activité s'appuie sur l'existence de ces trois établissements, mais sur le plan éducatif, le pôle hébergement peut être présenté comme suit :

- Une Maison d'enfant accueillant 27 mineurs de 6 à 14 ans à laquelle est adossé un service PEAD pour 28 mineurs âgés de 3 à 18 ans.
- Trois foyers d'adolescents (Saintes, Rochefort et Pont l'Abbé d'Arnoult) pour un accueil de 30 adolescents âgés de 14 à 18 ans.
- Un service APMN (Saintes et Rochefort) qui accompagne 24 mineurs (17 ans et +)
- Deux lieux de vie à Rochefort qui accueillent 20 mineurs non accompagnés.
- Un service d'adaptation sociale « Transbordeur » à Rochefort qui accompagne 8 mineurs de 16 à 18 ans.

1. Capacités autorisées

Chancelée : 27 places d'internats

PEAD : 16 places à Chancelée, 6 places à l'HEA et 6 places à l'IPM

HEA : 20 places d'internats

APMN 24 places : 12 places à Saintes et 12 places à Rochefort

IPM : 10 places d'internats

MNA 20 places : 10 au relais et 10 à Mina

SAS : 8 places

Total : 137 places

2. Moyens financiers et humains

En 2024, le budget de fonctionnement du PHD (pôle hébergement diversifié) est de 7 290 180.21 € brut dont 5 247 128.71 € pour les moyens humains.

Les moyens humains se composent de :

3 secrétaires

4 agents d'entretien (dont 2 chauffeurs pour Chancelée)

1 agent polyvalent à Chancelée

14 surveillants de nuit

6 maitresses de maison

61 éducateurs (ES/ ME/ Educateur sportif/ AES/.....)

6 psychologues à temps partiel

6 chefs de service

1 directeur délégué à temps partiel

1 directrice

B. Organisation – Implantation des établissements et services du PHD

Les établissements qui composent le pôle sont situés à La Vergne pour la MECS de Chancelée, à Rochefort pour l'Institut Paule MARAUX et à Saintes pour les HEA. Seul un foyer des HEA est installé en dehors de ces lieux puisqu'il se situe à Pont l'Abbé d'Arnoult.

Le siège du pôle est positionné à Saintes depuis septembre 2023.

Sur le plan des adresses administratives, les deux services APMN sont rattachés à l'HEA, et le PEAD à Chancelée. Le SAS Transbordeur et les 2 lieux de vie MNA sont, quant à eux, rattachés à l'Institut Paule Maraux.



CHANCELEE

1 chemin de la Fayolle
17400 LA VERGNE



05.46.32.33.00



FOYER ÉDUCATIF

10-12 rue clone du loup
17250 PONT L'ABBE
D'ARNOULT



09.72.93.69.12



FOYER ÉDUCATIF

85 Avenue Gambetta
17100 SAINTES



05.46.74.31.99



FOYER ÉDUCATIF

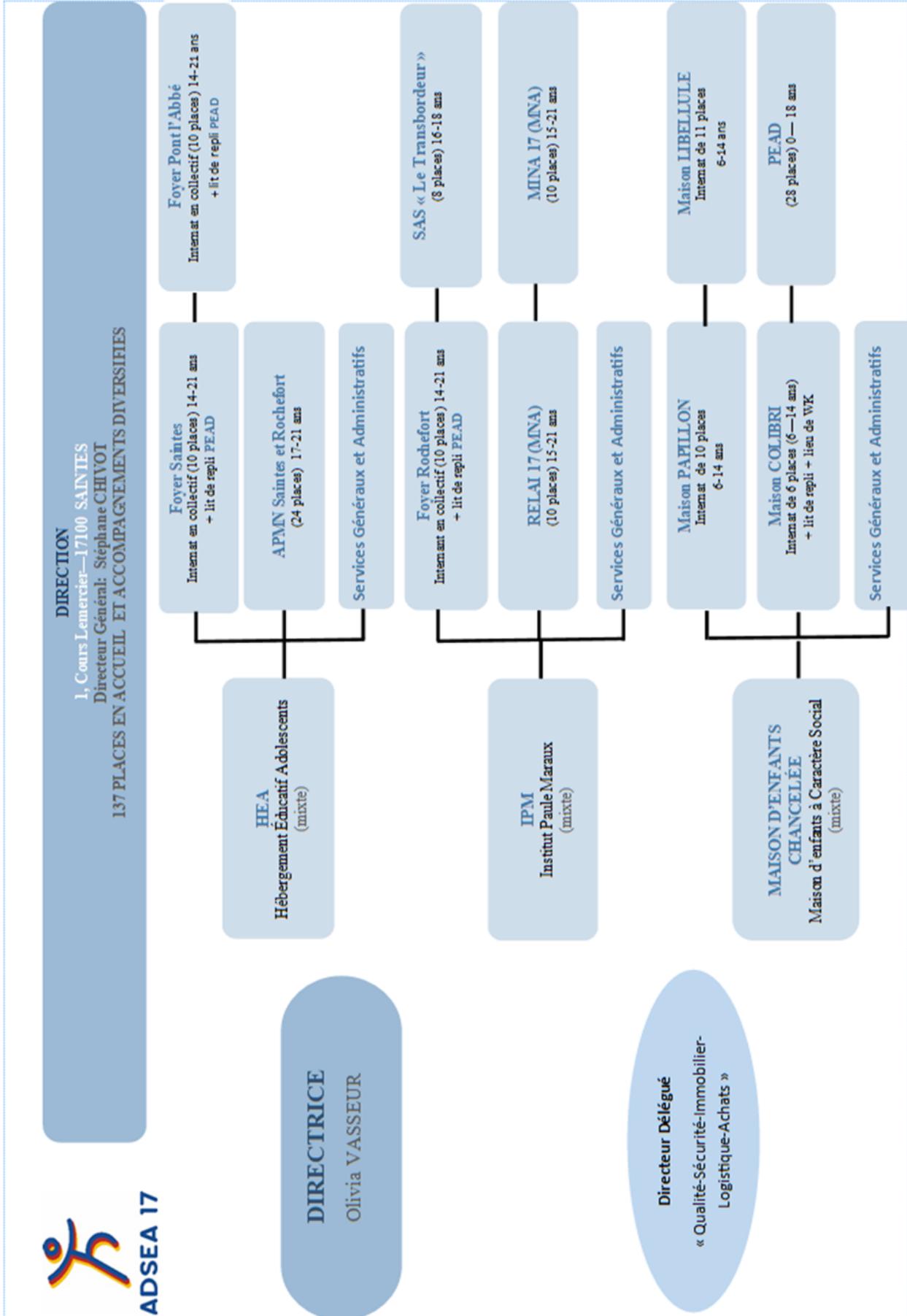
179 Rue Pierre LOTI
17300 ROCHEFORT



05.46.99.68.21



C. Organigramme du pôle



DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité globale du PHD

- Taux occupation

- Les foyers de l'HEA ont été occupés à 82.81 %
- L'APMN de Saintes 84.36 % et celle de Rochefort 92.30 %
- La Maison d'Enfants de Chancelée à 96.93 %
- Le PEAD à 93.04 %,
- Le foyer IPM 94.02 %
- Le SAS 87.36 %
- Les lieux de vie : MNA - 109.43 % - Relai 17- 99.29 %

Hormis les foyers de HEA et son service APMN qui présentent un taux d'occupation inférieur aux attentes, nous avons répondu au-dessus des taux fixés dans le CPOM.

- Journées extérieures :

Nous n'avons pas réalisé de journées extérieures au sein du pôle hébergement diversifié en 2024.

- Nombre de suivi en 2024

En file active, le PHD a suivi 211 enfants durant l'année 2024 avec :

- 42 enfants (MECS de Chancelée, internat)
- 38 enfants (PEAD)
- 25 adolescents (foyers ado HEA)
- 38 jeunes (APMN)
- 17 adolescents (foyers ado IPM)
- 33 (lieux de vie MNA)
- et 18 jeunes (SAS Transbordeur).

- Nombre de sortie en 2024

78 enfants ont quitté les dispositifs du PHD

- 13 pour l'internat de Chancelée
- 18 pour le PEAD
- 7 pour les foyers ado HEA
- 17 pour l'APMN
- 8 pour le foyer ado IPM
- 10 pour les lieux de vie MNA
- et 9 pour le SAS Transbordeur.

TROISIEME PARTIE

Nous ne sommes pas en mesure, dans ce rapport d'activité, de donner une information fiable et précise sur tous les nouveaux indicateurs demandés dans le cadre du CPOM 2025.

Les outils construits depuis le début de l'année 2025 nous permettrons de préciser exactement le nombre de bilan de santé effectués, de répondre aux éléments touchant à la scolarité (partielle...).

Pour autant, nous pouvons préciser, ici, que ce ne sont que les chiffres qui manquent, car tous les enfants et adolescents accueillis bénéficient d'un suivi médical, les enfants et adolescents non scolarisés sont à la marge (tableaux des situations scolaires pour chaque établissement et service).

Aucun enfant ou adolescent n'a été concerné par un PAG en 2023 et 2024.

En 2024, un séjour de rupture a été mis en place à Chancelée, pour une jeune fille présentant des troubles du comportement important et sans espace d'accueil autre que la MECS. Cela a pris la forme de séjours réguliers au sein de la structure « Coccinelle ».

Un séjour de ressourcement a été réalisé début juillet 2024 avec le départ durant 3 jours d'un jeune du foyer d'adolescent de Pont l'Abbé d'Arnoult avec son éducateur référent.

Le SAS Transbordeur a organisé deux séjours de ressourcement et un séjour de remobilisation via le dispositif interne « Parenthèse » qui s'adresse à tous le PHD :

- Du 29/01 au 02/02 à Gourette (65) avec deux jeunes de l'IPM
- Du 05 au 08/08 à Cenac (24) avec deux jeunes de l'IPM et un jeune de l'HEA
- Du 22 au 25/10 à Ispagnac (48) avec deux jeunes de l'IPM et un jeune de l'HEA

QUATRIEME PARTIE

A. Bilan

- Problématique immobilière Gambetta

L'année 2024 a été marquée par la situation immobilière du foyer Gambetta à SAINTES. En mars, nous avons dû extraire les jeunes de ce lieu en raison de problématiques électriques ainsi qu'un dégât des eaux, puis la structure du bâtiment a montré des problèmes d'affaissement dans sa structure.

Les jeunes ont été accueillis de mars à la mi-mai dans deux gîtes, puis dans la maison de semi-autonomie du foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult. Cela a eu des effets auprès des jeunes et des équipes éducatives (point développer dans le bilan de HEA).

- L'actualisation des règlements de fonctionnement des foyers collectifs IPM et HEA

En juin 2024, et à l'issue d'un travail transversal avec les équipes des 3 foyers d'adolescents du pôle, le règlement de fonctionnement a été actualisé, et les règles de vie de chaque foyer ont pu être déclinée à partir de la rentrée scolaire de septembre.

- Turn-over des professionnels et déqualification

Le pôle hébergement diversifié doit faire face depuis 3 ans à une problématique de turn-over des professionnels et le recrutement de salariés non diplômés mais porteurs d'engagement.

Les services MNA, APMN, PEAD et le SAS Transbordeur restent quant à eux épargnés.

La problématique est fortement marquée au sein des foyers, que ce soit chez les enfants ou chez les adolescents.

Les éléments d'explication résident essentiellement dans les horaires et les jours de travail. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui postulent nous demander si elles doivent travailler le soir et les week-ends, puis qui annulent leur candidature.

Les quelques départs durant la période d'essai trouvent leur explication dans la difficulté des salariés recrutés à faire face à des profils d'enfants ou d'adolescents avec des troubles divers, et qui mettent fin à leur période d'essai.

Enfin, nous avons eu l'occasion d'échanger avec certains professionnels diplômés travaillant en intérim, et qui nous expliquait qu'ils préféreraient fonctionner dans ce type de dispositif car cela ne les engage pas dans une institution, dans le suivi administratif et régulier des jeunes, mais restent uniquement dans la relation.

Ce problème reste d'actualité, même si nous avons pu bénéficier d'une représentation de notre établissement au sein des deux forums pour l'emploi de La Rochelle en 2023 et 2024.

- Démarche d'Amélioration Continue des Pratique (DAPCP)

- Les résultats de l'évaluation externe 2024 (chiffres)

A IPM : synthèse des cotations sur le chapitre de :

- La personne : 3.45/4
- Les professionnels : 3.39/4
- L'ESSMS : 3.31/4

En 2023 à HEA, la synthèse des cotations était de :

- La personne 3.58/4
- Les professionnels : 3.39/4
- L'ESSMS : 3.03/4

- o Tableau des axes de progrès prioritaires

HEA
PLAN D'AMÉLIORATION 2024 - 2028

AXES PRIORITAIRES 2024-2028 --> Relevant en premier lieu du COPIL DACP de HEA	2024			2025				2026				2027				2028			
	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri
Formaliser les pratiques en matière de liberté d'aller et venir dans le règlement de fonctionnement des internats collectifs																			
Formaliser les règles à partager entre professionnels en matière de respect de la vie privée et de l'intimité de la personne dans le règlement de fonctionnement.																			
Intégrer dans le dossier d'admission le règlement de fonctionnement et rédiger un nouveau règlement de fonctionnement pour les services APMN / MNA /SAS																			
Adresser les formulaires d'autorisation du droit à l'image aux majeurs accompagnés																			
Etablir une fiche permettant de vérifier que les mineurs et leurs responsables légaux ont bien été destinataires de la remise des documents légaux au moment de l'accueil																			
Introduire dans le livret d'accueil une mention portant l'engagement de la structure en matière de confidentialité et de protection des données																			
Intégrer dans le rapport annuel d'activité une analyse consolidée des plaintes et réclamations																			
Intégrer dans le rapport annuel d'activité une analyse consolidée des EIG																			
Renforcer les partenariats en matières de santé mentale																			
Adapter le projet d'accompagnement des jeunes aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme																			

 en cours de traitement

 réalisée

 en attente

IPM
PLAN D'AMÉLIORATION 2025 - 2029

AXES PRIORITAIRES 2025-2029 --> Relevant en premier lieu du COPIL DACP de IPM	2025				2026				2027				2028				2029			
	1er tri	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er tri	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er tri	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er tri	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er tri	2ème tri	3ème tri	4ème tri
Etablir une fiche permettant de vérifier que les mineurs et leurs responsables légaux ont bien été destinataires de la remise des documents légaux au moment de l'accueil + information des modalités d'accès à son dossier	en cours de traitement	réalisée																		
Organiser des sessions de sensibilisation et d'actualisation des droits des personnes accompagnées, des risques (fugues, sexualité, harcèlement, radicalisme)	en attente	en attente	en attente	réalisée	en attente	en attente	en attente	réalisée												
Sensibiliser les professionnels à la prévention et à l'éducation à la santé		en cours de traitement			en cours de traitement	réalisée														
Mettre en place un programme de prévention et d'éducation à la santé pour la personne accompagnée								réalisée												
Partager et réactualiser le plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence de HEA	en cours de traitement	en cours de traitement	en cours de traitement	réalisée																
Construire des outils d'aide à l'évaluation des besoins en termes de santé mentale et au repérage des risques des situations de rupture de parcours	en cours de traitement	en cours de traitement	en cours de traitement	réalisée																
Repérer les outils existants pouvant formaliser le travail mené dans tous les domaines de l'accompagnement		en cours de traitement			en cours de traitement	réalisée														

■ en cours de traitement
■ réalisée
■ en attente

EVALUATION EXTERNE (HEA-IPM-AEMO)
PLAN D'AMÉLIORATION 2024 - 2028

Point d'étape au 20 janvier 2025

AXES PRIORITAIRES CONSOLIDE 2024-2028 --> Relevant en premier lieu du CODIR	2024			2025			2026			2027			2028		
	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Finaliser la charte informatique	en attente	en attente	en attente	en cours de traitement	en cours de traitement	en cours de traitement	Qui TB et SC								
Etablir une cartographie des faits de maltraitance devant être signalés + Charte	en cours de traitement	réalisée		SC + Charte à mettre au travail											
Etablir une procédure relative au recueil et au traitement des plaintes et des réclamations	en cours de traitement	réalisée													
Etablir une procédure de signalement et de traitement de EIG	en cours de traitement	réalisée													
Etablir un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	en attente	en attente	réalisée												
Renforcer la sensibilisation et la formation sur la bientraitance (tous métiers confondus)	en cours de traitement	réalisée													
Etablir une procédure " processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés "	en cours de traitement	EE et SC													
Rendre prioritaire la formation des professionnels aux RBPP	en cours de traitement	réalisée													
Etablir une procédure ; Gestion du risque infectieux, développer de la formation	en attente														

■ en cours de traitement
■ réalisée
■ en attente

Les établissements de HEA et IPM ont fait l'objet d'une évaluation externe, respectivement en 2023 et 2024.

Les critères impératifs concernant tous les établissements ainsi que l'AEMO nécessitent la réalisation de procédures associatives (tableau 1) dont le pilotage est assuré par le Directeur Général, le Directeur de l'AEMO, le Directeur Délégué et la Directrice du pôle.

Ces procédures sont déployées au sein de tous les établissements et sont abordées dans les espaces de réunions des professionnels et dans les lieux d'expressions des personnes accompagnées (Réunions hebdomadaires des équipes, réunions institutionnelles, comités de pilotage de la démarche continue, Conseils de Vie Sociale).

Les critères standards qui demandent des progrès sont représentés dans les tableaux de HEA et IPM.

La MECS de Chancelée a consacré l'année 2024 à la poursuite de l'élaboration du projet d'établissement, et la démarche continue de la qualité pour 2025 sera centrée sur la préparation de l'évaluation externe en octobre 2025.

- Evènements Indésirables et Graves – EIG :

Nous avons dû, au sein de la MECS de Chancelée, déclarer un évènement indésirable grave en 2023 et un autre en 2024, pour des faits de maltraitance de la part de deux professionnels envers deux enfants.

Les mesures de protection des enfants en question, mais aussi des autres enfants du groupe ont été mises en place, et des mesures ont été prises envers les professionnels concernés.

Nous avons mis en place des réunions institutionnelles afin d'échanger sur ces évènements et engagé un travail de réflexion autour des questions de bientraitance, en termes de prévention auprès des professionnels.

Nous mettons à profit le travail qui a débuté suite aux précédentes évaluations externes autour de la cartographie de la bientraitance pour engager une démarche participative, et apporter des éléments de réponses à ces deux problématiques.

En 2024, nous avons déclaré 2 évènements indésirables concernant la problématique du foyer Gambetta à Saintes, afin d'indiquer notre obligation à extraire les jeunes de ce lieu et d'accueils provisoires ailleurs, et afin de préciser qu'il ne nous était pas possible de garantir la qualité d'accueil attendue dans ce foyer.

Durant toute l'année 2024, nous avons recherché des locations sur la ville de Saintes, en vain. Un projet d'achat immobilier était en cours à la fin de l'année 2024.

- Plaintes et réclamation

Nous n'avons eu aucune plaintes et réclamations à traiter sur la période de 2023 à 2024 au sein du pôle hébergement diversifié, du côté des responsables légaux sauf pour la MECS de Chancelée.

Ici, 2 parents ont évoqué leur plainte de ne pas voir leur enfant dans le cadre de visites libres. Dans ces deux situations, les parents ont été reçu par la directrice et la psychologue du service, afin de reprendre les éléments du jugement, en indiquant que notre devoir est de respecter les décisions judiciaires.

Nous n'avons pas eu de plaintes et réclamations de la part des personnes accompagnées sur cette même période, mais les espaces prévus pour s'exprimer sont utilisés par elles pour faire part de leur critique ou plaintes (réunions hebdomadaires, CVS et enquêtes de satisfaction).

- Décloisonnement entre les services

Depuis 2 ans, nous avons mis en place des modalités d'intervention pour faciliter les liens et les échanges entre les services. Cela est plutôt porteur et bénéfique pour les services de l'APMN de Rochefort, le SAS, les lieux de vie MNA, le foyer IPM.

La proximité des équipes pluridisciplinaires, mais aussi et surtout des chefs de service permet la mise en place de moments partagés tout au long de l'année.

La mise en place d'un CVS unique avec tous les élus du foyer et des services a participé de ce décloisonnement.

Depuis plusieurs années déjà, les jeunes du foyer et des lieux de vie MNA partageaient les actions de Grand Largue. Les actions transversales portées par le SAS Transbordeur est un des vecteurs de liens entre les uns et les autres, avec des interventions régulières aussi avec la MECS de Chancelée.

Il reste difficile, cependant, de construire des actions communes avec l'APMN de Saintes et les deux foyers de HEA, en raison de la distance physique.

- Des camps pour soutenir la relation

En 2024 2 séjours ont été organisés par la MECS de Chancelée, en plus des séjours individuels mis en place pour les enfants n'ayant pas de lieu ressource familial hors de la MECS.

Un séjour a eu lieu en avril et un autre en juillet.

Le foyer de HEA situé à Pont l'Abbé d'Arnoult a organisé un séjour durant l'été, et le foyer Paule MARAUX a organisé un mini séjour en juillet et un séjour en août.

Enfin, pour la troisième année consécutive, le service APMN a organisé un séjour d'été pour les jeunes de Saintes et Rochefort qui n'étaient ni en emploi pérenne (apprentissage) ni en emploi d'été, en lien avec leur vulnérabilité, ou leur minorité.

- Participation aux formations initiale/ accueil de stagiaires

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATE DE STAGE	DUREE DU STAGE	SERVICE
JEANPERT L.	ES 3 ^{ème} année	IRTS Poitou Charentes	23/10/2023 19/01/2024	280 h	APMN Saintes
CONNAN C	ME 1 ^{ère}	IRTS Poitou Charentes	06/11/2023 17/05/2024	41 jours	Chancelée
GOISLOT A	ME 1 ^{ère}	IRTS Poitou Charentes	06/11/2023 17/05/2024	41 jours	Chancelée
RATEAUD C	ME 1 ^{ère}	IRTS Poitou Charentes	04/11/2024 16/05/2025	16 semaines	Chancelée
GROO L	Maitresse de maison	Pôle emploi	08/04/2024 19/04/2024	70 h	Chancelée

GEAY O	Intervention socio éducative	Mission locale	12/02/2024 18/02/2024	35 h	Chancelée
BITEAU R.	BTS – ESF 2 ^{ème} année	Sas Cadis Formation	02/04/2024 17/05/2024	6 semaines	APMN Rochefort
PERONNEAUD L	ME		13/11/2023 07/07/2024	14 semaines	Pont l'Abbé

- Formation professionnelle continue

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION COLLECTIVE-INTER ETABLISSEMENT					
	/	Informatique			ADSEA
9 salariés	/	Agresseur sexuels	CRIAV	2 j	PHD
7 salariés	/	Concevoir des réponses à la violence	IRTS	2 j	PHD
		Posture pro et identité religieuse			MNA
FORMATION INDIVIDUELLE					
C. SAVARY	Secrétaire de direction	Référent qualité certification	AFNOR	3 j	HEA
E. DI BELLA	Educatrice	Médiation corporelle auprès des ados	Gerfi +	5 j	HEA
C. MORINEAU	MM	MMQ	IRTS	245 h Entre 14/10/24 et le 18/4/25	HEA
C. REINERT	Educatrice	La présence des absents	Institut d'étude systémiques	1 j	HEA
C. REINERT	Educatrice	VAE DES	IRTS		HEA
M. FOURNIER	Psychologue	Intégration des cycles de vie			HEA-AEMO
M. FOURNIER	Psychologue	ICV – LI enfants adolescents	Double hélice	2 j	HEA-AEMO
P. JOURNAL	CDS	Fonction tutorale MMQ			IPM
P. JOURNAL	CDS	Fonction tutorale SNQ			IPM
C. CORRAND	Educatrice	Coordinateur d'équipe			SAS
E. CLAIN FAUSSE	Psychologue	Sensibilisation systémique			IPM
R. GOGUET	SN	SNQ			IPM
C. BLANC	MM	MMQ			IPM
C. BRANGER	Educatrice	Relaxations adaptées	CERF	5 j	Chancelée
O. BAYARD	Educateur	Troubles des apprentissage	GERFI +	5 j	Chancelée

H. MARTINEAU	MM	MMQ	IRTS	245 h entre le 4/03/2024 et le 8/11/2024	Chancelée
B. PLEDRAN	SN	SNQ	IRTS	238 h entre le 4/3/24 et le 8/11/24	Chancelée
C. GUICHARD	Educatrice	Sanctions punitions approches éducatives	Gerfi +	4 j	Chancelée
Suite tableau formation professionnelle continue					
S. MORIN	Educatrice	Tutorat apprenti	Gerfi +	4 j	Chancelée
Y. MAUHOURET	Psychologue	Sophrologie et relaxation par le jeu	CERF	5 j	Chancelée
M. VIRLET	CDS	Fonction tuteur SNQ			Chancelée
M. VIRLET	CDS	Fonction tuteur MMQ			Chancelée
S. VALLEE	Psychologue	Evaluation fonctionnement adaptatif	APPEA	2 j	APMN-PEAD

B. Perspectives 2025

Le déménagement des locaux administratifs de Saintes et de la maison du PEAD de Beurley.

En janvier 2025 le siège du PHD ainsi que les locaux administratifs de Saintes vont quitter leurs bureaux de Cours Lemercier pour s'installer au 9 rue de l'Ormeau de Pied, où se trouve le siège de l'AEMO. Nous allons emménager dans les locaux laissés par KPMG.

Le service « La Frégate » va nous rejoindre dans ces locaux.

Une évolution dans l'organisation du pôle

Suite à l'accord de la Direction Enfance Famille, le service PEAD « La Frégate » va devenir un service à part entière, tout comme l'APMN.

Le départ en retraite de la secrétaire de l'institut Paule MARAUX nous a conduit à réfléchir autrement l'organisation administrative au sein du pôle.

Organisation qui se mettra en place lors du premier trimestre 2025.

L'évaluation externe de Chancelée en octobre 2025

L'année 2025, via la démarche continue de la qualité, va être consacrée à la préparation de l'évaluation externe, en nous enrichissant des enseignements des deux évaluations qui ont déjà eu lieu à HEA en 2023 et IPM en 2024.

Le projet d'établissement sera réalisé dans sa version finale en juin 2025.

La recherche d'une stabilité des équipes...

L'un des enjeux de l'année 2025 va consister à répondre, au mieux, aux problématiques de recrutement, tout en garantissant une qualité dans l'accueil et l'accompagnement des enfants, adolescents, jeunes majeurs et familles.

Cette problématique nécessite, pour les jeunes professionnels et pour les non diplômés un management de proximité par les chefs de service, qui doivent gérer un service dans tout ses aspects, mais aussi garantir de bonnes pratiques de la part de personnes apprenantes.

Au sein des foyers HEA, nous allons accueillir un apprenti ME en septembre 2025, et accompagner un salarié en CDI vers la formation d'AES.

Au sein du foyer IPM, nous allons également accueillir un apprenti ME en septembre 2025.

Enfin, au sein de la MECS de Chancelée, nous avons déjà accueillie une apprentie ES en septembre 2024 et allons accompagner une salariée en CDI vers la formation ME.

Toutes ces nouvelles actions répondent aux besoins de former les professionnels déjà recrutés, et fidéliser des apprentis pour rejoindre nos équipes à l'issue de leur parcours de formation.

... et d'un rythme institutionnel plus repérable par tous

De nombreux changements ont été apportés au sein du pôle depuis la nouvelle gouvernance en septembre 2023. De nombreux évènements sont venus bousculer le quotidien déjà bien chargé des uns et des autres.

En 2025 les changements en termes d'organisation vont continuer durant le premier semestre.

L'un des enjeux pour septembre 2025 va consister à mettre à jour les projets de service des 3 foyers d'adolescents, et le projet de service du SAS Transbordeur ;

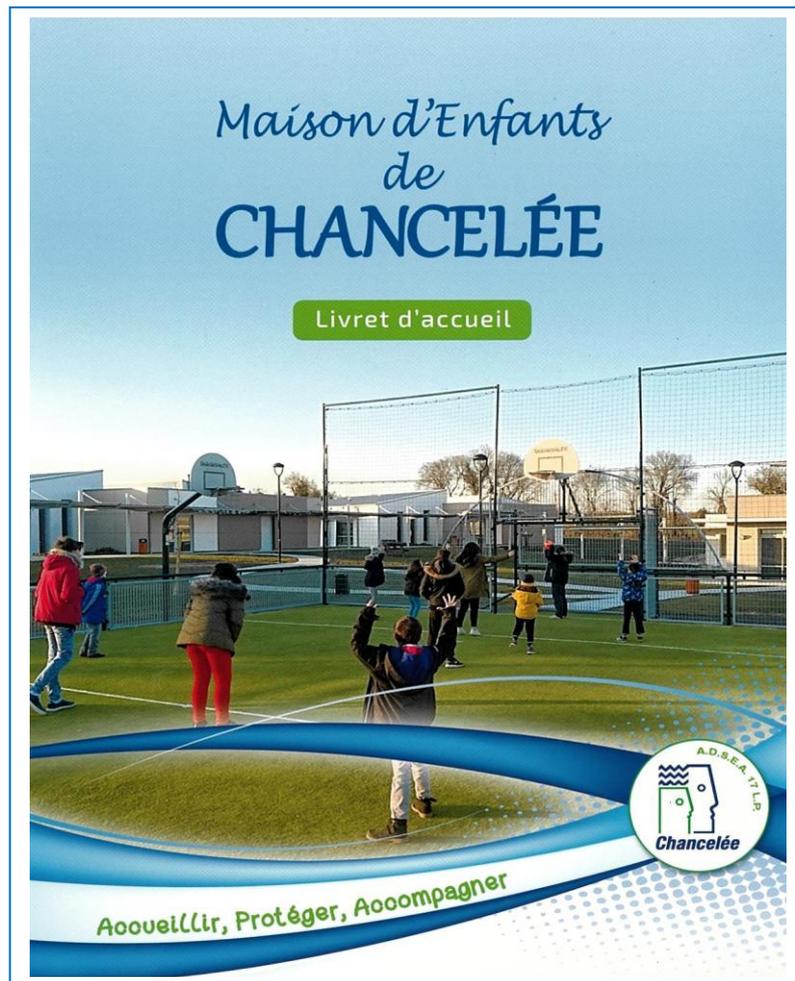
Mais également de retrouver une régularité dans les réunions institutionnelles, les comités de pilotage pour la démarche continue de la qualité (celles qui existaient avant septembre 2023 ayant été particulièrement perturbées par les nouvelles attentes de la haute autorité de santé).



MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE

1 chemin de La Fayette

17400 LA VERGNE



SOMMAIRE

A- PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement
2. L'organisation
3. Organigramme de l'établissement

B- DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité Internat et PEAD

1. L'internat
2. Le PEAD - Dispositif La Frégate

C- TROISIEME PARTIE

1. Bilan
2. Perspectives 2025
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement :

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) gérée, depuis 1994, par l'ADSEA 17 – La Protectrice.

En lien avec l'association ADSEA17-LP, les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en **2014** en faveur d'une construction de la MECS toujours localisée sur le secteur de Saint Jean d'Angély, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'ancien établissement dit « château ».

La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année, 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires.

L'objectif général de la MECS est de contribuer à mener une intervention, sociale et familiale, globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible.....

La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :

- Internat en accueil collectif
- Placement Educatif A Domicile (PEAD)

1) Capacité autorisée

→ Etablissement Chancelée : 43 jeunes (27 en internat/16 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat (+5 lits en repli PEAD + lieu d'accueil spécifique lorsque la situation le nécessite) sur la maison dite « Colibri ».

→ Service PEAD : 28 jeunes en suivi de placement à domicile répartis sur les trois Mecs par secteur géographique.

≥ 16 places : site de Saint Jean d'Angély (rattachement lit de repli/Chancelée)

≥ 6 places : site de Rochefort (rattachement lit de repli/Institut Paule-Maraux)

≥ 6 places : site de Saintes (rattachement lit de repli/Hébergement Educatif pour Adolescents)

Au sein de l'internat l'âge minimum à l'admission est de 6 ans et l'âge maximum de 14 ans. Cependant, selon le besoin d'accueil de fratrie, ou selon la situation de l'enfant, l'âge dérogatoire est fixé à 5 ans et 17 ans.

2) Profil du public et origine géographique

Tous les enfants accueillis au sein de la maison d'enfant de Chancelée, ainsi qu'au sein du service PEAD sont originaires du département 17.

Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans, mais la classe d'âge pour le PEAD est bien plus large puisqu'elle répond aux besoins des mineurs de 3 à 18 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur évolution.

3) Les moyens humains

Hormis la directrice du pôle et le directeur délégué qui interviennent au sein des 3 établissements, l'internat est constitué de :

- 1 secrétaire qui intervient également sur le PEAD
- 2 agents d'entretiens et chauffeurs
- 1 agent polyvalent
- 6 surveillants de nuit
- 3 maitresses de maison
- 19 éducateurs
- 2 psychologues à temps partiel
- 2 chefs de service

En 2024, et suite à une analyse des problématiques de déficit en 2023, essentiellement sur le groupe 2, le poste d'éducateur en soutien aux apprentissages scolaires a été gelé.

Le PEAD, quant à lui, est constitué de 5 éducateurs, un chef de service à temps partiel, 1 psychologue à temps partiel.

2. L'organisation :

Pour l'internat, les enfants et les adolescents accueillis sont hébergés en verticalité et en mixité au sein des deux unités de vie « Maison Papillon et Maison Libellule ».

La troisième unité de vie « Maison Colibri » a vu ses modalités de fonctionnement évoluer depuis 2019, et plus encore depuis le Covid en 2020.

Auparavant, cette unité de vie permettait l'accueil d'enfants des deux pavillons voisins durant les week-ends et les vacances, lorsque la plupart d'entre eux entraient en famille ou partaient dans le cadre de séjours individuels.

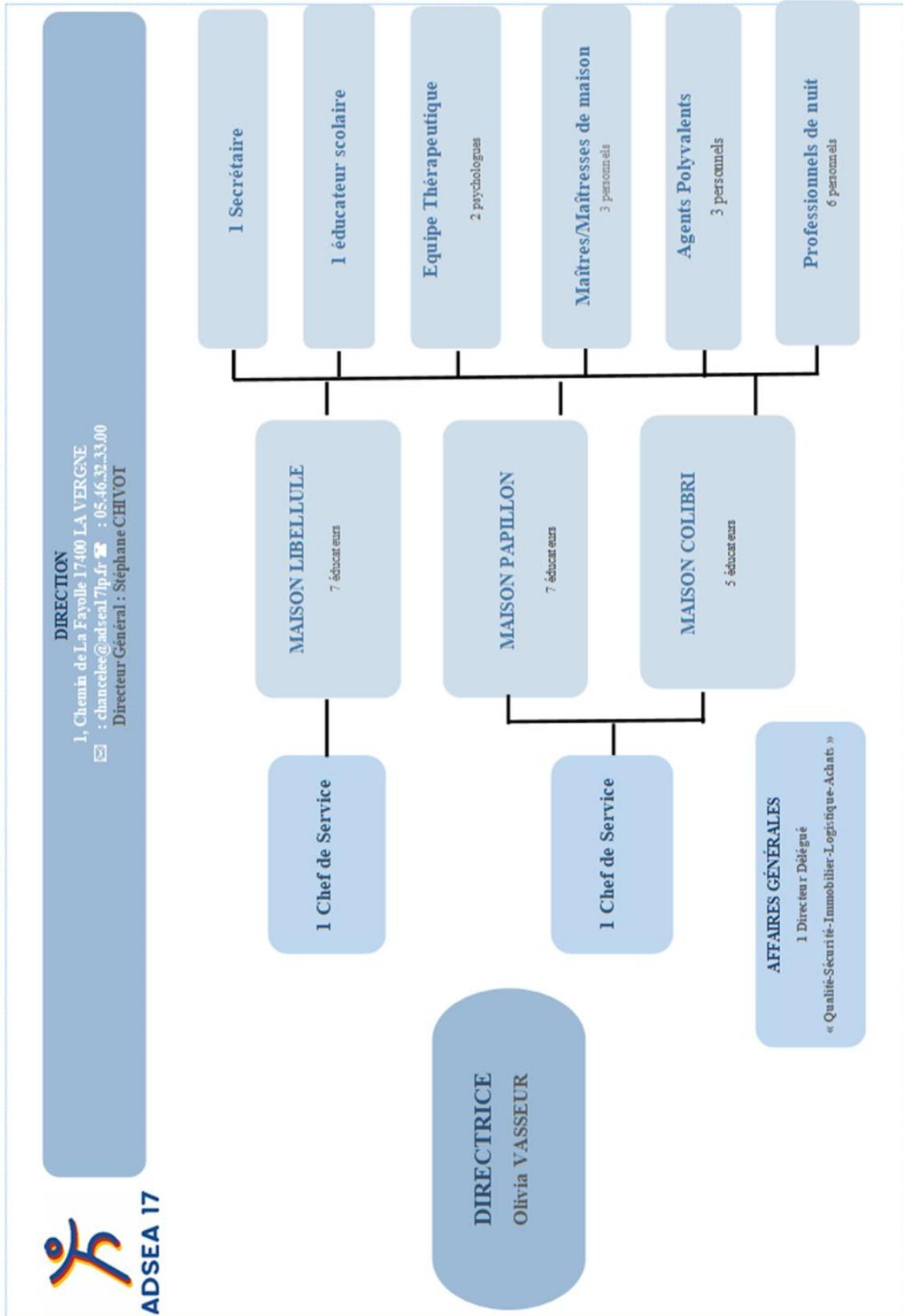
Depuis 2020, le nombre d'enfant bénéficiant de retour aux domiciles familiaux a baissé, le nombre de jours où nous avons fermé une unité et regroupé les enfants au sein de la maison « colibri » est devenu exceptionnel et non plus un fonctionnement habituel.

Aujourd'hui, nous privilégions, sur cette maison, l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques risquant d'être mis à mal dans un groupe accueillant au minimum 10 enfants, ou risquant de mettre ce groupe à mal.

Cela nécessite un accompagnement particulier, et qui plus est, par un éducateur qui travaille généralement seul.

Pour le placement à domicile, le passage de 12 places à 16 pour le site de Chancelée, et à **28**, en totalité pour les 3 MECS, nous a amené à localiser les bureaux de l'équipe pluridisciplinaire à Beurlay, axe géographique central entre Rochefort/Saintes /Saint Jean d'Angely.

3. Organigramme de l'établissement



DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité internat et PEAD

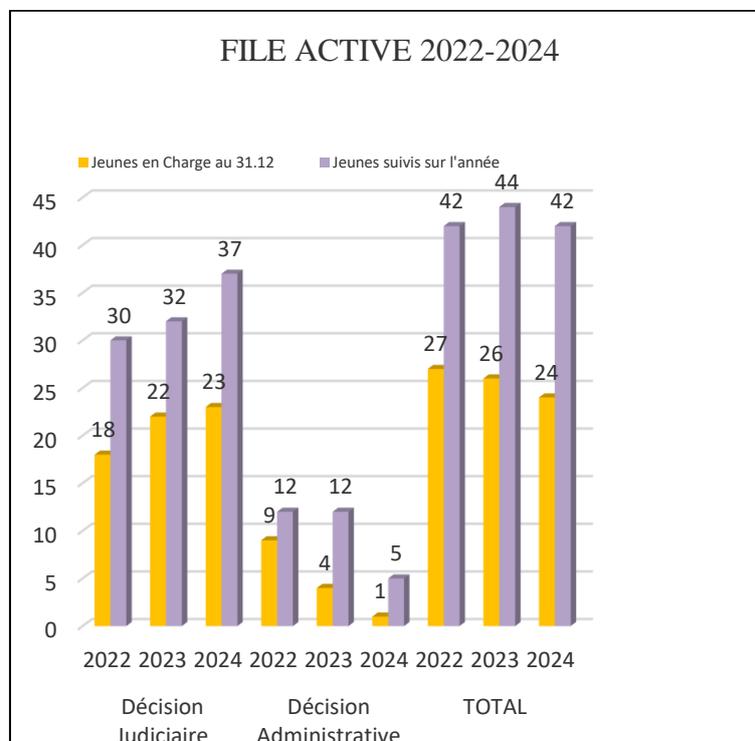
1. L'internat

Taux occupation :

Pour l'internat le taux d'occupation est de 96,93 %.

Nombre de journées extérieures : aucune, comme pour tout le PHD cette année.

File active 2022-2024



Nombre de sortie dans l'année :

Cette année, 13 mineurs sont sortis du dispositif de la MECS, dont 9 garçons et 4 filles.

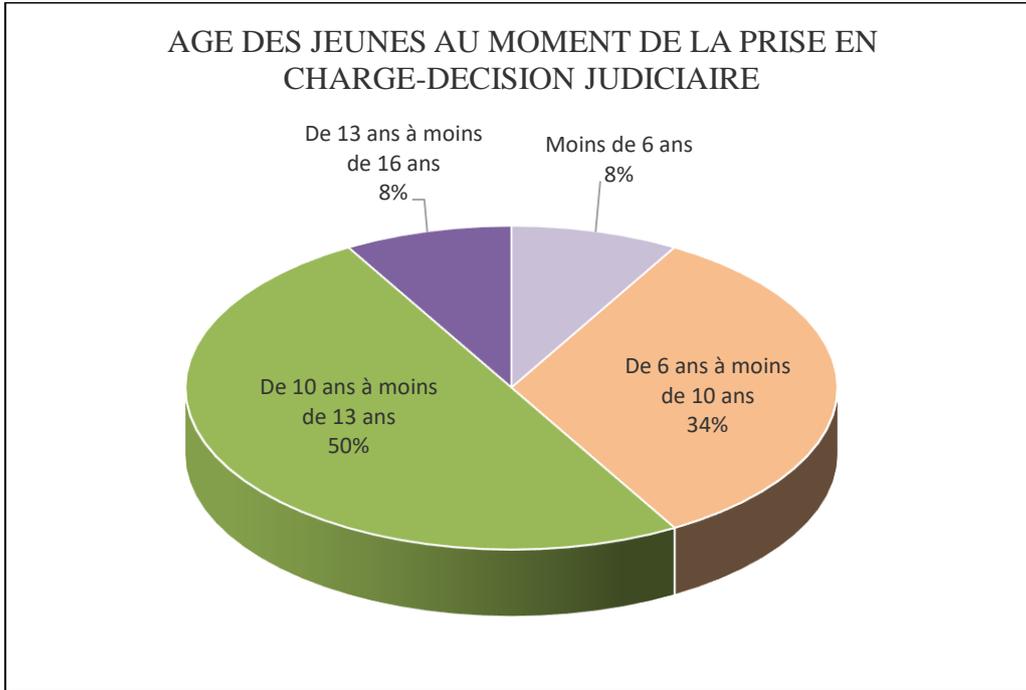
Durée moyenne des séjours :

La durée moyenne des séjours est de 30 mois avec au plus des placements de 36 mois et au moins des placements d'une durée de 12 mois. La longue durée de placement est à mettre en lien avec des situations parentales particulièrement dégradées, ne permettant pas d'envisager un retour en famille des mineurs accueillis et pour lesquels une orientation vers un accueil de type foyer d'adolescents a été travaillée. Les mineurs concernés par ces longues durées sont souvent arrivés avant 10 ans au sein de la MECS de Chancelée.

Précisons, ici, que pour la deuxième année consécutive, nous n'accueillons que des mineurs placés dans le cadre judiciaire.

Répartition des classes d'âge

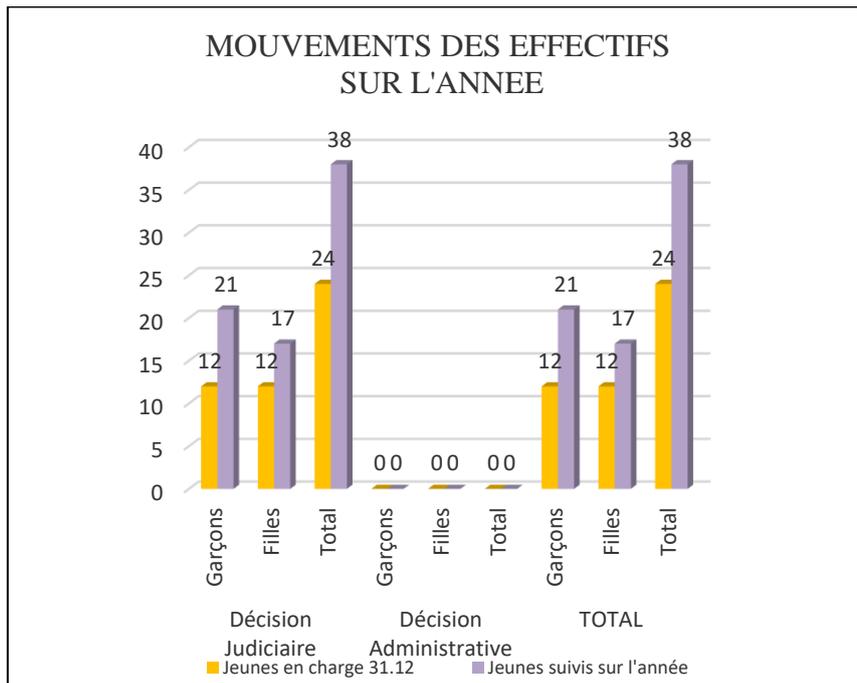
A l'entrée



Cette année, la moitié des enfants étaient âgés de 10 à 13 ans au moment de leur accueil. Le nombre des enfants âgés de 6 à 10 ans montre une certaine augmentation. L'âge moyen à l'entrée est de 10 ans pour 12 ans à la sortie.

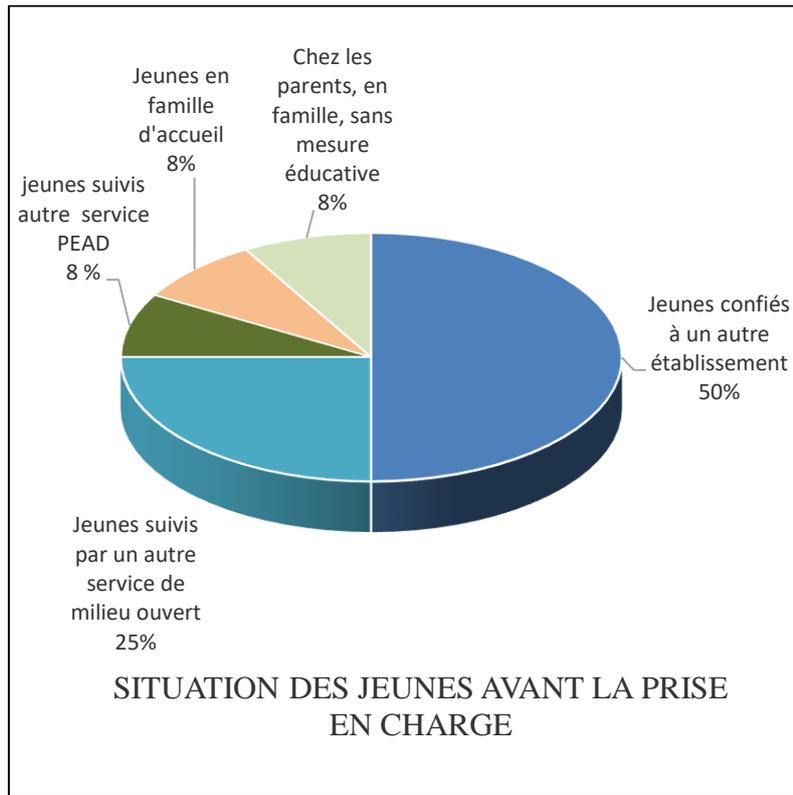
Les indicateurs en pourcentage des moins de 6 ans et presque 16 ans s'expliquent par l'accueil de fratrie, et pour lequel les âges font l'objet de dérogation. La priorité est de ne pas séparer les fratries autant que possible.

Répartition Filles/Garçons



Durant cette année 2024, nous avons suivis 21 garçons et 17 filles pour un total de 38 mineurs.

Situation des jeunes à l'entrée

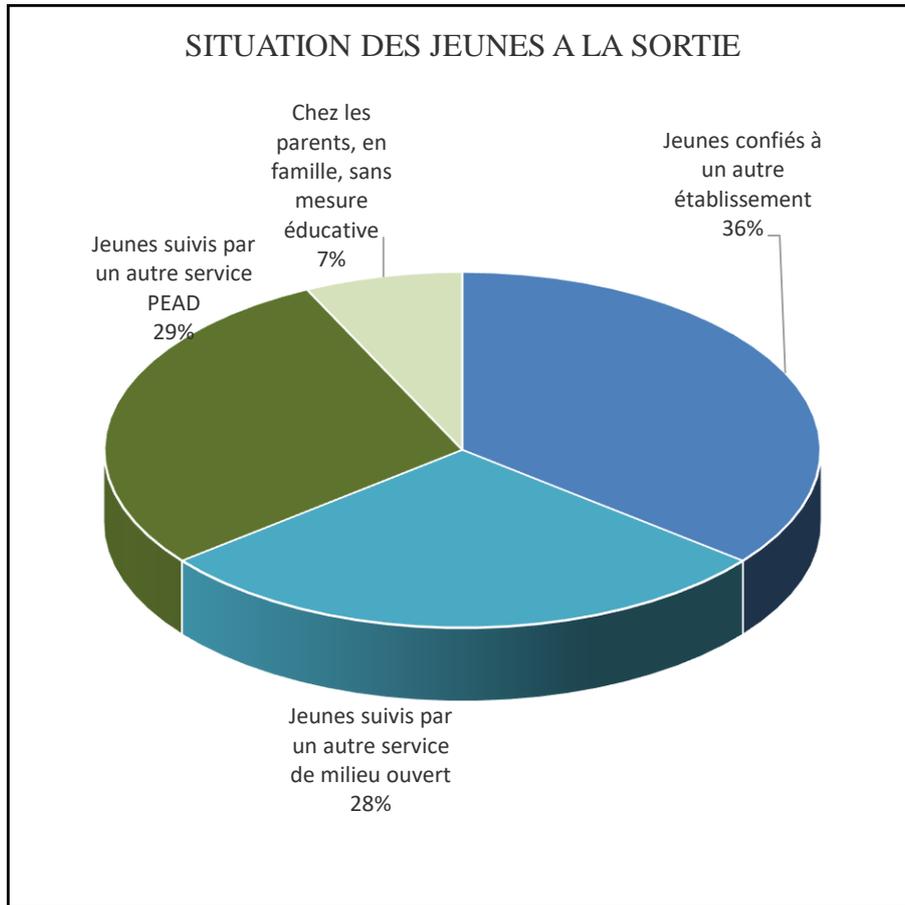


Conformément aux indications de la direction enfance-famille nous privilégions les accueils d'enfants et/ou de fratrie déjà accueillis au foyer de l'enfance et en attente d'une orientation en maison d'enfant. Les situations de placement suite à un PEAD font généralement suite à un repli de notre service PEAD avec une décision de placement institutionnel à l'issue de ce repli par le juge des enfants.

Enfin, les autres demandes émanent des différentes délégations territoriales.

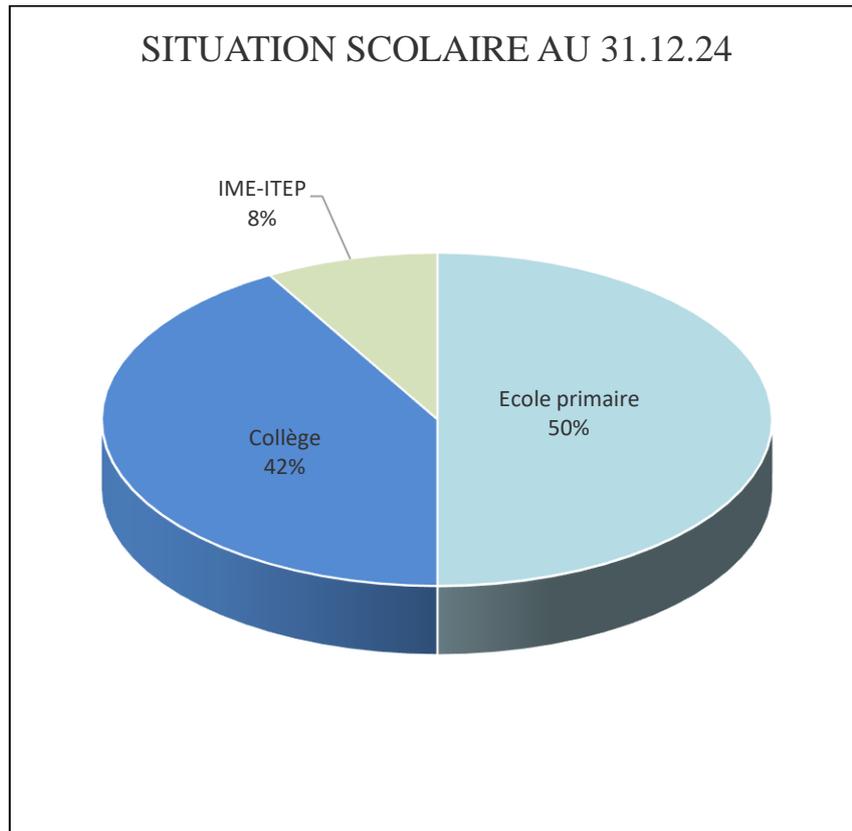
La constitution des groupes est animée par la recherche d'un équilibre quant aux traumatismes des enfants et l'expression de ceux-ci, afin que les problématiques rencontrées par eux ne viennent pas ajouter des risques de maltraitance au sein de notre maison d'enfant.

Orientation des jeunes à la sortie



Pour cette année 2024, et grâce, notamment, au travail mené dans le cadre de la délégation de référence, nous avons pu accompagner le retour en famille de 4 enfants avec la mise en place de DVH élargis, avec un travail commun établissement-parents dans l'attente de la mise en place de PEAD voire d'AEMO.

La fréquence des visites encadrées au sein de l'établissement, des temps de partage avec des actions supports, des accompagnements vers des temps au domicile parental sur des journées, ont permis d'envisager des périodes plus longues des enfants au domicile de leurs parents, avec une absence progressive des professionnels avec une reprise progressive de la vie familiale avec un étayage.

Situation scolaire au 31/12/2024**Nombre d'école primaire, collèges dont SEGPA, de MFR**

Les 27 mineurs accueillis au sein de la MECS fréquentent plusieurs écoles primaires et collèges de l'environnement.

Pour l'année 2024, les mineurs de Chancelée ont fréquentés 8 écoles primaires, 5 collèges, et 2 MFR (à partir de septembre 2024).

Le choix d'écoles et de collèges différents a pour objectif d'éviter que les enfants soient en proximité dans tous leurs espaces, notamment le lieu de placement et la scolarité.

Nombre de mineur avec orientation MDPH :

Trois enfants ont bénéficié d'une orientation MDPH sur les 24 suivis au 31 décembre 2024. Un enfant est en 6^{ème} ULIS, un autre en 4^{ème} SEGPA et enfin un enfant bénéficie d'une prise en charge en ITEP.

Nombre de mineurs en scolarité partielle et sans scolarité

Quatre enfants ont eu une scolarité partielle sur toute l'année 2024 en lien, essentiellement, avec des comportements considérés comme inadaptés dans la sphère scolaire, sans bénéficier des dispositifs prévus, pour ces enfants, au sein de l'éducation nationale.

La perte du poste de professeur des écoles, à temps partiel dans notre MECS depuis juin 2022 a eu un impact sur le maintien d'une scolarité, ajoutant à cela le gel du poste d'éducateur en soutien aux apprentissages depuis le début de l'année.

Cartographie des établissements scolaires

Liste des écoles où vont les enfants de Chancelée :

Collèges :

- St Jean d'Angély
- St Hillaire de Villefranche
- Loulay
- St Savinien sur Charente
- Tonnay Boutonne

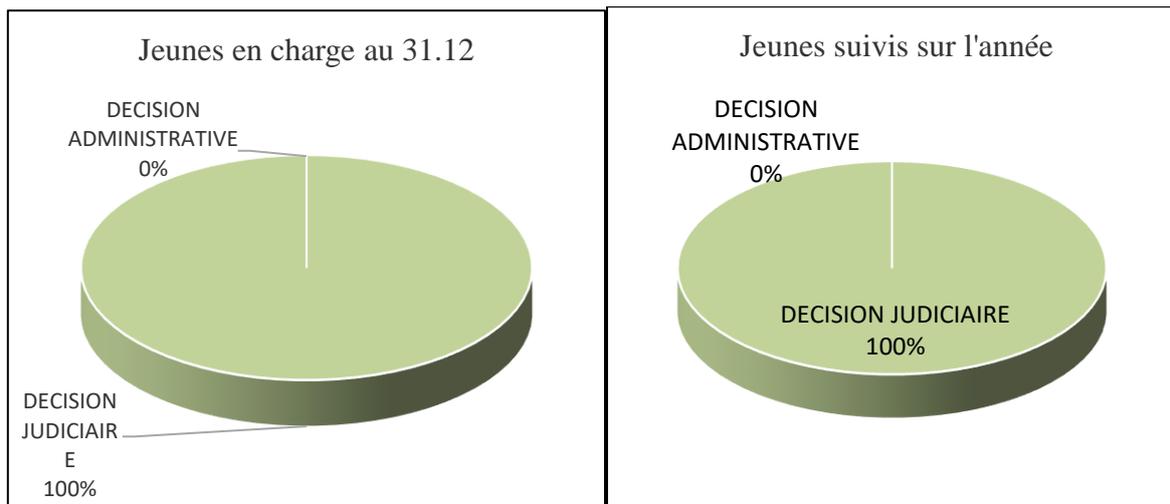
Primaires :

- Loulay
- St Denis du pin
- St Savinien sur Charente
- St Jean d'Angély
- St Julien de l'éscap
- Fontenet
- Bernay St Martin
- La Vergne

MFR :

- St Denis du pin
- Cravans

Répartition AE/AP

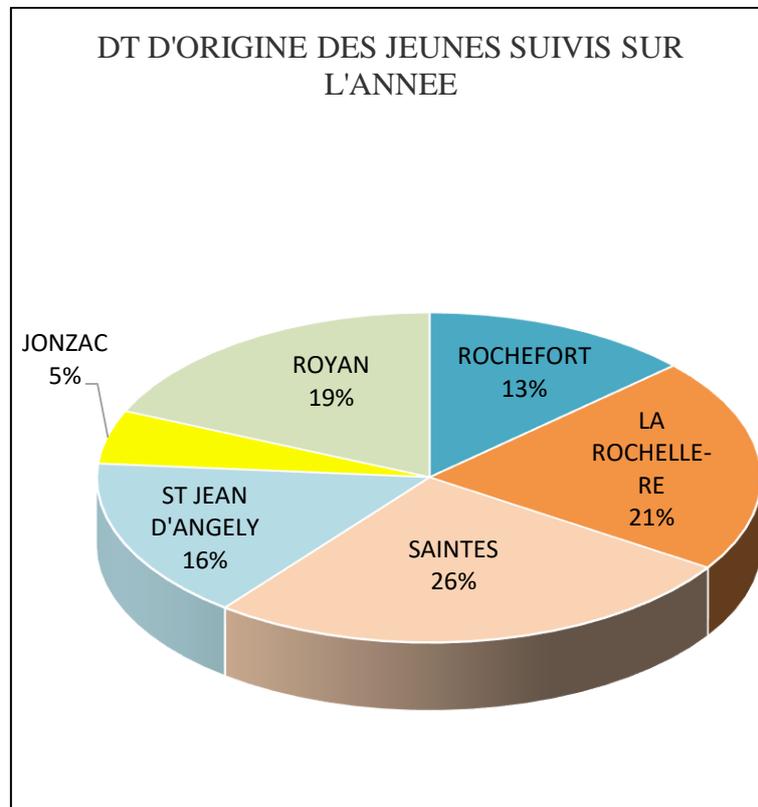


Cette année, comme évoqué précédemment, nous n'avons accueillis que des mineurs dans le cadre d'un placement judiciaire.

Les éléments que nous possédons ne permettent pas d'indiquer si cela résulte des différentes modalités d'intervention mises en place par le département, à savoir une augmentation croissante des mesures d'AEMO, la mise en place de l'AEMO renforcée et l'augmentation régulière des mesures

de PEAD ; ou si cela va dans le sens d'une aggravation des situations familiales et de leur impact sur les mineurs, et de ce fait, d'une augmentation du nombre de placements judiciaires.

Délégation Territoriale d'origine



La répartition des délégations territoriales est très aléatoire d'une année sur l'autre puisqu'elle dépend du contexte et du demandeur du placement. Elle ne peut, à elle seule, être un élément statistique représentatif.

La proximité du lieu de domiciliation des parents reste une donnée d'importance lorsqu'un travail de lien, voire de retour en famille de manière ponctuelle ou durable, peut être envisagé. Cela est un élément facilitant de l'accompagnement parental par nos équipes d'internat.

Pour autant, un placement à distance peut être préférable dans des situations plus que problématiques du côté des parents.

La délégation de référence en chiffre

Sur l'année 2024, la Mecs de Chancelée a accompagné 38 enfants dont 20 enfants dans le cadre de la Délégation de Référence soit 70% de l'effectif globale.

Pour rappel, la délégation de référence vient mettre l'accent sur l'accompagnement socio-éducatif d'un enfant et de ses parents en prenant appui sur le PPE puis le PAP : l'éducateur référent de la Mecs de Chancelée devient à ce titre l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille en lien avec la délégation territoriale dont le jeune enfant dépend. Sur ce point, il est important de souligner que cette organisation d'un référent familial est lié à un travail de réflexion avec les équipes éducatives et le retour d'une enquête auprès des détenteurs de l'autorité parentale.

2. Le PEAD – Dispositif La Frégate

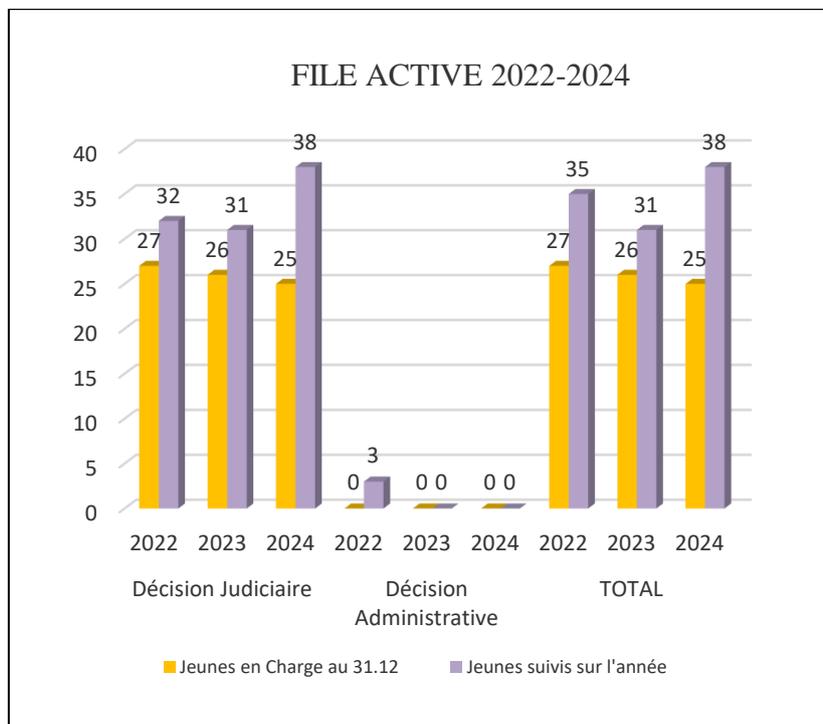
Taux occupation :

Pour le PEAD, il est de 93,04 % au global. Il se décline en 44,52 % pour les places rattachées à l'HEA, 120,34 % pour celles rattachées à Chancelée et 88,49 % pour celles qui sont liées à l'IPM.

Nombre de journées extérieures

Le PEAD, en lien avec la construction de son dispositif, n'a pas vocation à accompagner des familles hors du département 17. Nous n'avons donc pas réalisé de journées extérieures.

File active 2022-2024

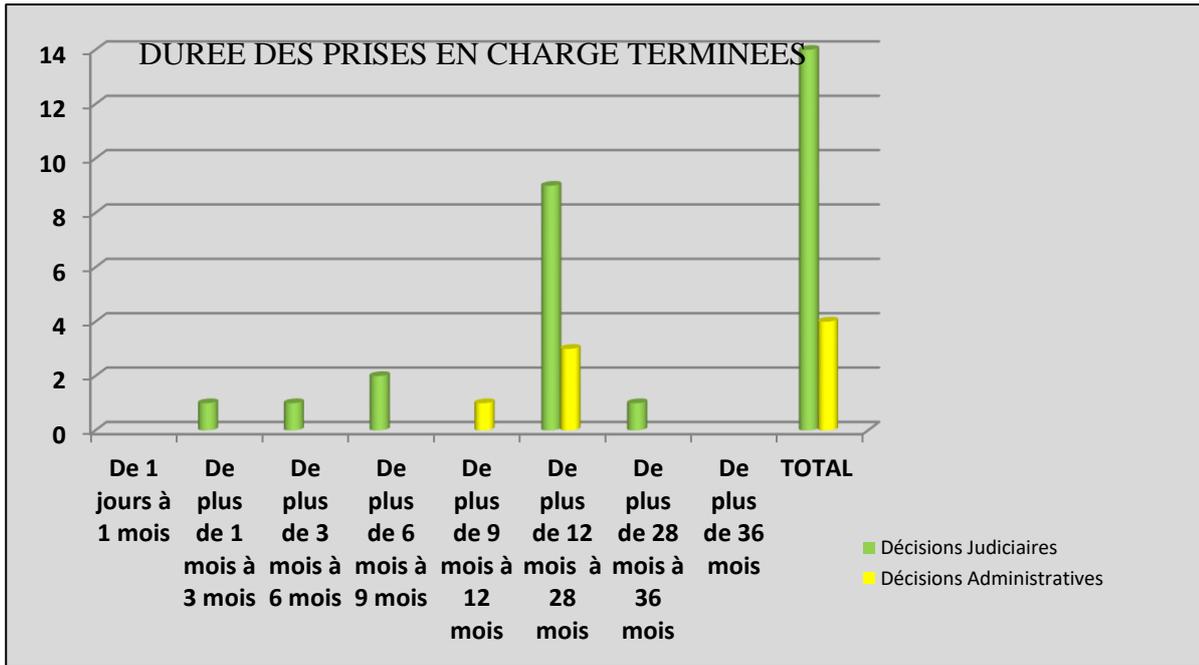


Nombre de sorties dans l'année :

18 mineurs ont quitté le dispositif PEAD en 2024, dont 13 garçons et 5 filles.

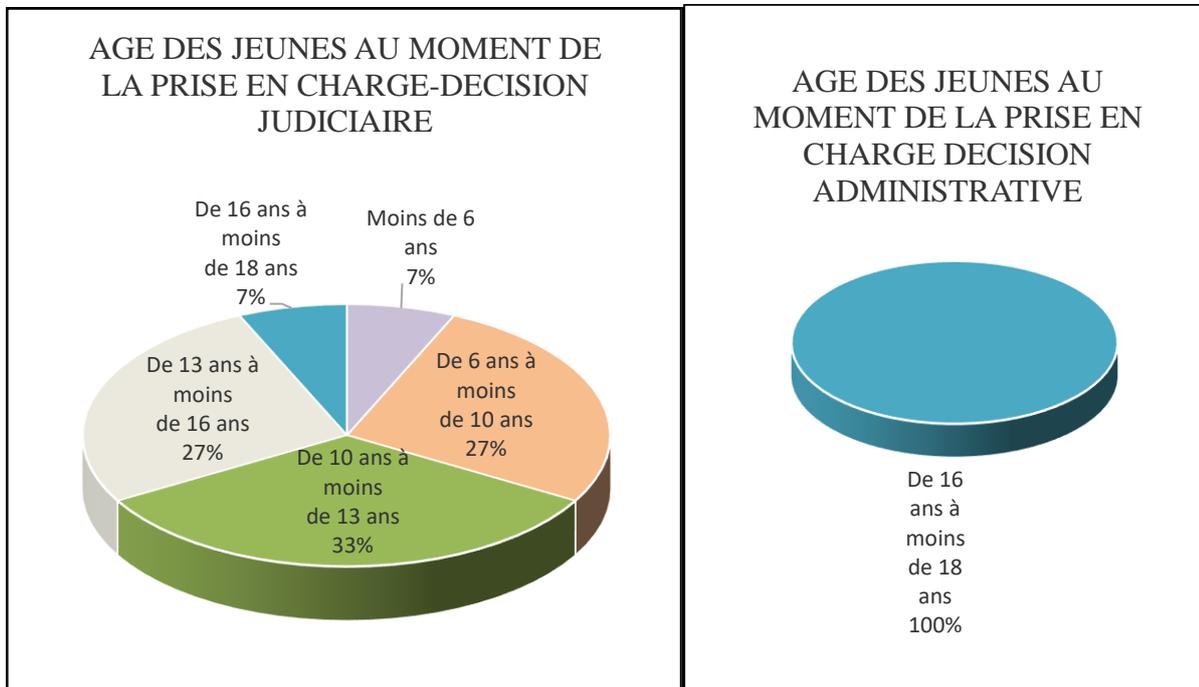
Durée moyenne des accompagnements :

La durée moyenne du dispositif de placement à domicile est de 18 mois.



Répartition des classes d'âge

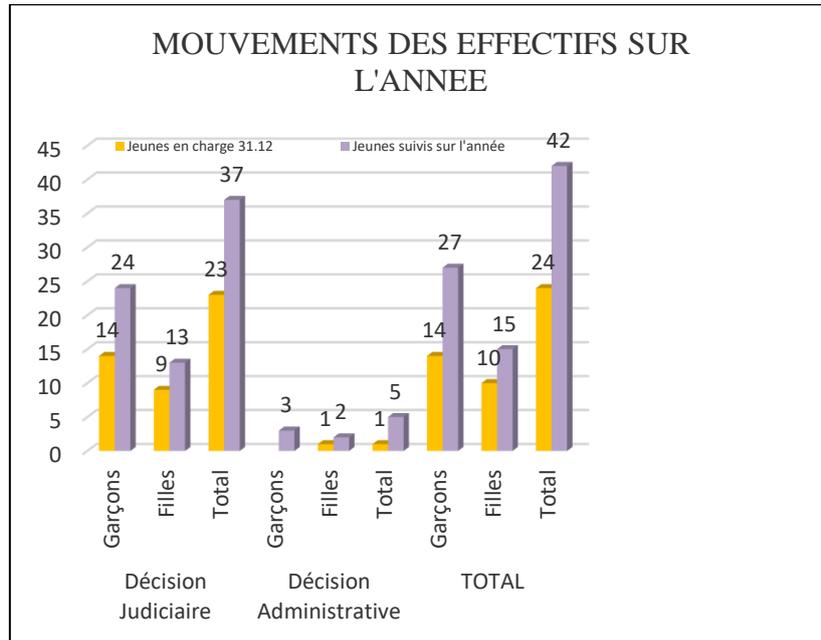
A l'entrée



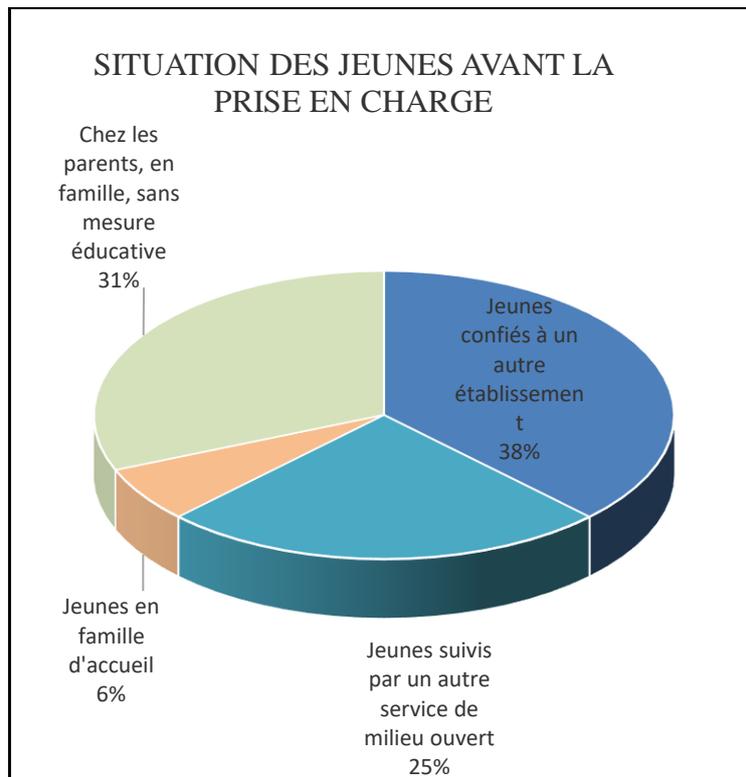
Moyenne d'âge des jeunes à la sortie

La moyenne d'âge des mineurs à la sortie du dispositif est de 13 ans.

Répartition filles/garçons



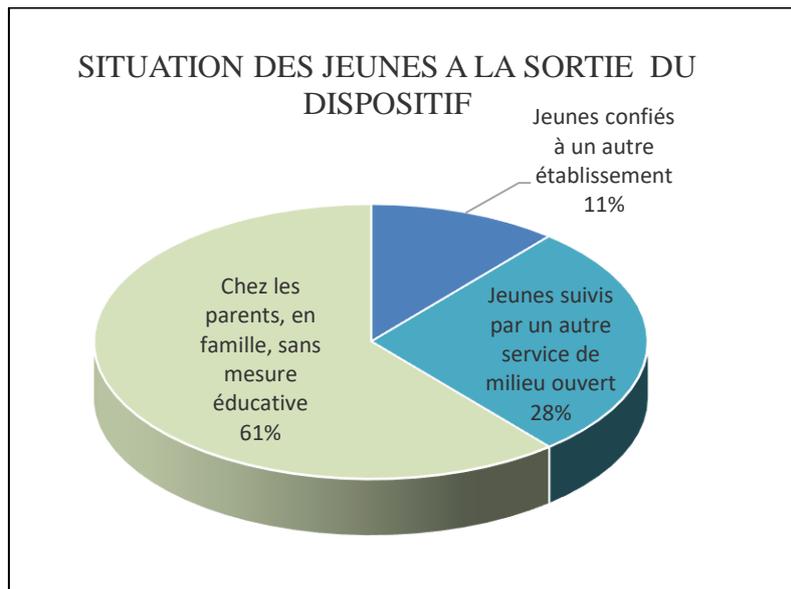
Situation des jeunes à l'entrée



Une part importante de PEAD fait suite à un placement en établissement, que ce soit au sein du pôle hébergement diversifié ou en lien avec d'autres établissements. Au sein de la maison d'enfant de Chancelée, 4 enfants ont bénéficié d'un PEAD sur l'année 2024.

Une part non négligeable de PEAD est ordonnée par les juges des enfants sans que des mesures éducatives en milieu ouvert ne soient prononcées au préalable.

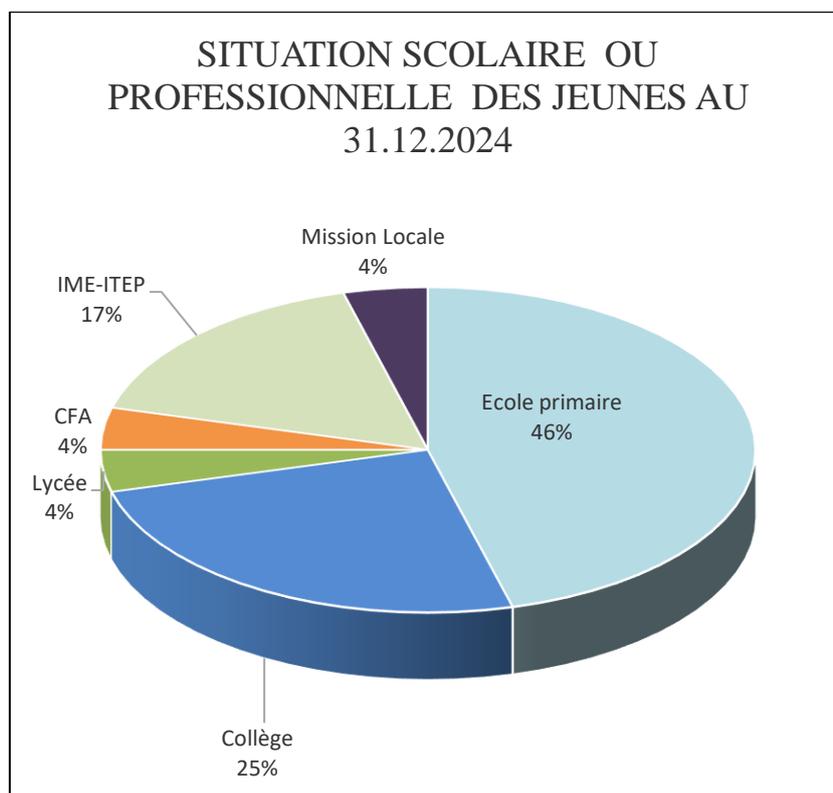
Orientation des jeunes à la sortie



Le chiffre de 61 % de mineurs qui restent au domicile de leurs parents sans mesure éducative à l'issue d'un accompagnement par le service PEAD indique que ce type de dispositif est une alternative non négligeable entre les mesures de milieu ouvert et le placement institutionnel.

Situation scolaire au 31/12/2024

Tous les établissements scolaires, que les mineurs accompagnés par les professionnels du PEAD, recouvre le territoire d'intervention du service, à savoir la partie nord (La Rochelle / Rochefort) et la partie sud (principalement Saint Jean d'Angély et Saintes).

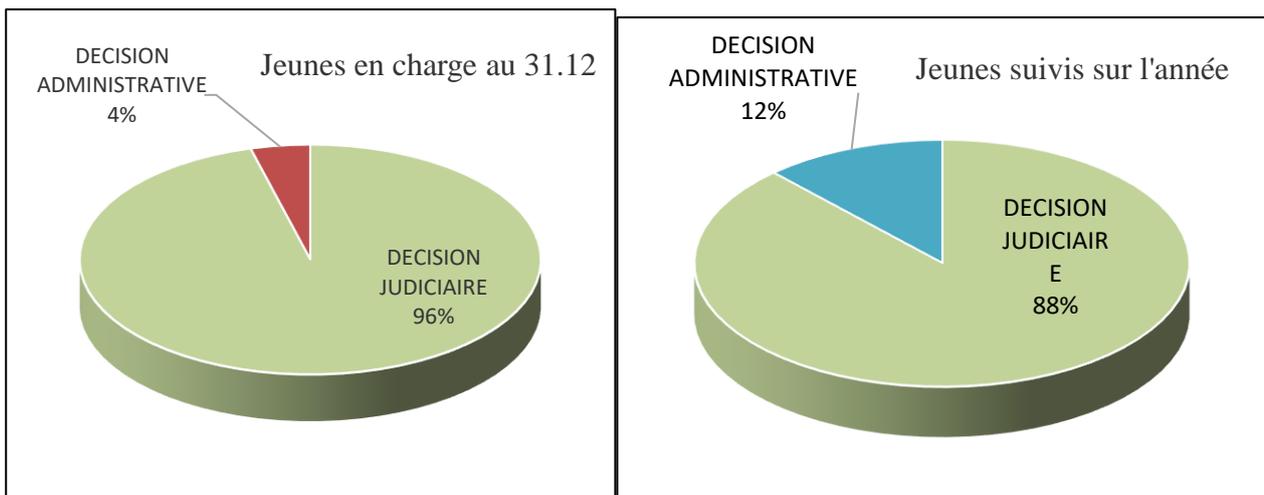


Nombre de mineurs en scolarité partielle et sans scolarité :

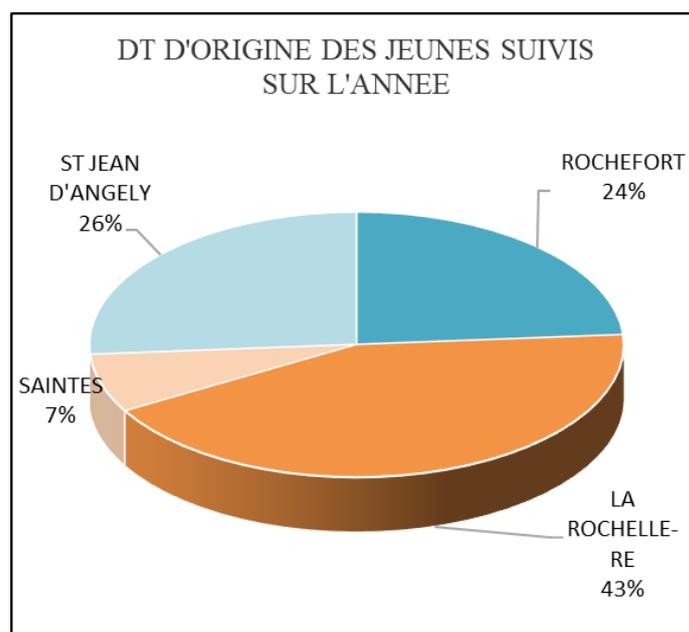
2 jeunes étaient en scolarité partielle au PEAD.

Nombre de mineurs avec orientation MDPH :

Un jeune du PEAD avait une orientation MDPH

Répartition AE/AP

La réduction des mesures administratives, entre celles menées au cours de l'année et celles restantes au 31 décembre, correspond à une fin de prise en charge et l'entrée de mesures judiciaires en attente.

Délégation Territoriale d'origine

La forte intervention sur le secteur de La Rochelle s'explique par la classe d'âge que nous couvrons, mais aussi par un nombre plus important d'acteurs exerçant des mesures PEAD implantés sur le secteur de Saintes (seulement 7% de mesures suivies sur ce secteur).

REPLI DES MESURES PEAD SUR LES TROIS MECS DU PHD

RÉCAPITULATIF REPLI 2024

	Repli sur foyer Paule Maraux Nombre de place : 1		Repli sur foyer HEA Nombre de place : 2		Repli sur Chancelée Nombre de place : 4		TOTAL REPLI Nombre de place : 7	
	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée
Janvier	22	1			8	1	30	2
Février					15	1	15	1
Mars							0	0
Avril					44	3	44	3
Mai					31	1	31	1
Juin							0	0
Juillet							0	0
Août							0	0
Septembre							0	0
Octobre							0	0
Novembre							0	0
Décembre							0	0
TOTAL	22	1	0	0	98	6	120	7
TAUX OCCUPATION	6,01%	8,33%	0,00%	0,00%	6,69%	12,50%	4,68%	8,33%

Les replis sur l'année 2024 ont concerné 5 mineurs pour 4 familles. Hormis le repli de janvier au sein du foyer d'adolescents de Paule Maraux, tous les autres ont été effectués au sein de la MECS de Chancelée.

Depuis plusieurs années, nous notons un recours plus important des places de replis pour les petits que pour les adolescents. Pour ces derniers, des ressources dans la famille élargie sont souvent préférées au placement dans un foyer.

Le repli de janvier à l'institut Paule Maraux concerne un jeune qui était déjà en repli depuis novembre 2023 et pour lequel nous avons acté une fin du PEAD faute de possibilité de retour au domicile du père.

REPIT DES MESURES PEAD SUR LES TROIS MECS DU PHD

RÉCAPITULATIF REPITS 2024

	Répits sur foyer Paule Maraux Nombre de place : 1		Répits sur foyer HEA Nombre de place : 2		Répits sur Chancelée Nombre de place : 4		TOTAL REPITS Nombre de place : 7	
	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée
Janvier					6	2	6	2
Février					6	2	6	2
Mars					6	2	6	2
Avril					6	2	6	2
Mai					6	2	6	2
Juin					6	2	6	2
Juillet							0	0
Août							0	0
Septembre	6	1					6	1
Octobre					2	1	2	1
Novembre					1	1	1	1
Décembre							0	0
TOTAL	6	1	0	0	39	14	45	15
TAUX OCCUPATION	1,64%	8,33%	0,00%	0,00%	2,66%	29,17%	1,76%	17,86%

Nous avons nommé répits les accueils effectués au sein de la MECS où le lieu participait à un temps de respiration pour les enfants et les parents, et aidait à la mise au travail des uns et des autres.

Ces accueils ne sont pas liés à une situation de crise, mais à la prévention de celle-ci. Ou peut-être une mesure intermédiaire dans l'attente d'une évaluation des ressources familiales.

TROISIEME PARTIE

A. Bilan

Des résultats probants de la délégation de référence constatés cette année

La mise en place de la délégation de référence a eu un impact non négligeable sur la gestion de la vie quotidienne entre la réalité des internats et l'orientation de l'accompagnement plus marqué vers les familles.

Cela est un des éléments d'explication du nombre d'heures effectuées par les équipes éducatives, notamment en 2022 et 2023, et l'augmentation des frais de transport en personnel et en taxi.

En effet, soucieux de permettre aux parents de voir leurs enfants le plus régulièrement possible, le rythme des visites encadrées au sein de la MECS, les visites encadrées aux domiciles des parents, les transports pour un accueil à la journée au domicile des parents (ce qui concerne tout le département) ont été importants.

Ajoutons à cela la nécessité de garantir une qualité de prise en charge au sein de la MECS, nous avons vite constaté que nous ne pourrions pas continuer à cette cadence.

Peu à peu, les services se sont organisés et les relations entre les professionnels et les parents étant établies, il a été possible d'adapter à la fois les nécessités de prise en charge de la MECS, et le rythme des enfants et des parents.

Cette année sur les 13 enfants qui ont quitté la MECS de Chancelée, 64 % d'entre eux sont retournés en famille avec une mesure éducative, sauf pour 7% d'entre eux pour lesquels aucune mesure éducative n'a été nécessaire.

De plus, le travail mené conjointement avec les parents a permis la mise en place de période de vacances d'enfants au domicile familial, ce qui a réduit le nombre d'enfants présents sur le site. Les professionnels ont pu consacrer plus de temps individuels pour les enfants n'ayant aucune possibilité de lien familial.

Le retour des enfants en CVS et des professionnels en réunion institutionnelle est unanime sur la qualité de la prise en charge de l'été 2024.

Ce contexte nous a permis d'accueillir une enfant en urgence sur cette période d'été.

Une problématique de recrutement qui a perduré toute l'année 2024 et qui reste d'actualité

Depuis la fin de l'année 2023 nous ne réussissons pas à garder une équipe stable sur l'un des pavillons. Malgré une ré-organisation des professionnels en fonction des diplômes, de l'ancienneté, pour équilibrer chaque pavillon, sur l'un d'entre eux, deux éducatrices spécialisées sont parties. Ce lieu a été traversé par une situation de maltraitance dont l'impact a été important, tant auprès des enfants que des éducateurs.

Durant les six premiers mois de l'année, deux personnes recrutées ont mis fin à leur contrat durant la période d'essai.

Nous avons fonctionné avec des CDD qui n'étaient pas diplômés mais qui ont montré un intérêt pour s'engager dans le métier d'éducateur, certains ayant commencé une VAE, d'autres souhaitant se former.

En septembre, nous avons recruté deux professionnels en CDI après une longue période de remplacement, et nous nous engageons sur une montée en compétence de ces professionnels par le biais de la formation.

Une éducatrice présente au sein de l'institution depuis de nombreuses années a pu rejoindre l'équipe du PEAD.

Une fin d'année riche en changement pour le PEAD

En août 2024, le chef de service du PEAD et de l'APMN a quitté ses fonctions. Monsieur VIRLET, chef de service de la MECS de Chancelée a pris en charge le PEAD à partir du mois d'octobre, alors même que le service PEAD voyait sa capacité d'accueil augmenter de 10 places. La fin d'année a donc été marquée pour ce service d'une augmentation progressive des mesures prises en charge, avec le recrutement de deux professionnelles en interne pour fin 2024 et le recrutement d'une professionnelle en interne prévu début 2025 pour remplacer Madame OULIE, éducatrice du PEAD qui a pris de nouvelles fonctions de chef de service au sein de la MECS de Chancelée.

B. Perspectives

1. Des enjeux

Une problématique RH qui perdure au sein de la MECS

La problématique du recrutement sur le secteur de Saint Jean d'Angély est un enjeu fort sur lequel nous sommes particulièrement attentifs, d'autant que le profil des enfants accueillis ne peut souffrir d'un encadrement en fragilité.

Nous participons, depuis 2 ans, au forum de l'emploi de La Rochelle et étions présent au premier forum de l'emploi de Saintes.

Nous accueillons une apprentie ES depuis septembre 2024 au sein de la MECS, et allons accompagner une professionnelle dans sa formation de ME à compter de septembre 2025.

Pour autant la difficulté de recrutement dans notre secteur reste un sujet central.

Une évaluation externe à Chancelée en 2025

En octobre 2025, la MECS de Chancelée fera l'objet d'une évaluation externe. Cette évaluation se prépare dans le cadre du comité de pilotage, en prenant appui sur l'audit mené fin 2022 par la Direction Enfance Famille, et sur les deux évaluations externes déjà menées à HEA et IPM.

Les équipes s'approprient, petit à petit, les questions inhérentes aux plaintes et réclamations, mais aussi les événements indésirables graves. Les comités de pilotage mais aussi les réunions institutionnelles sont l'occasion d'aborder ces questions de manière régulière, en y associant un travail global autour de la question essentielle de la bientraitance.

Cela résonne d'autant plus que nous avons eu à gérer une situation de maltraitance d'un professionnel envers un enfant cette année.

Le projet d'établissement verra, enfin, sa version définitive en juin 2025.

2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

Le service PEAD « La Frégate » déménage

Le service PEAD va connaître des changements puisque début janvier 2025, nous déménageons les locaux de Beurly et les locaux administratifs de HEA et du siège du pôle au 9 rue de l'Ormeau de Pied à SAINTES, où nous rejoignons le siège de l'AEMO qui se trouve déjà dans ces locaux.

Nous allons devoir accompagner ces changements, en même temps que l'augmentation des mesures du PEAD, la prise de poste du chef de service.

Nous envisageons, ensuite, d'impulser une dynamique de formation (via des points techniques réguliers avec les éducateurs, le chef de service et la psychologue, la participation à des colloques, l'organisation de réunions partenariales) afin d'accompagner les professionnels dans la gestion du risque de danger au sein des domiciles familiaux, et la recherche de pratiques innovantes face aux problématiques rencontrées.



**HEBERGEMENT EDUCATIF POUR
ADOLESCENTS**
1 Cours Lemerrier – 17100 SAINTES
Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

Les Foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult

Le Service APMN



SOMMAIRE

A. PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement
2. L'organisation
3. Implantation géographique
4. Organigramme de l'établissement

B. DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité Internat et APMN

1. L'internat
2. L'APMN

C. TROISIEME PARTIE

3. Bilan
4. Perspectives 2025
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement :

L'Hébergement Educatif pour Adolescents accueille des jeunes filles et garçons, âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures, soit une capacité d'accueil totale de **44** places.

- **Deux FOYERS** (Saintes et Pont l'abbé d'Arnoult) de 10 places, soit 20 places au total :

L'accueil en semi-autonomie s'organise et se développe selon des objectifs adaptés aux modalités d'accueil des foyers. Cette modalité d'accompagnement permet une évaluation plus précise en vue de la future majorité des jeunes accompagnés.

Ce suivi éducatif articule la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'appriivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture, d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

- **Un service unique d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel**, (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en studio (24 places externalisées : 12 à Saintes et 12 à Rochefort).

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

2. L'organisation

Depuis septembre 2016, pour HEA, un chef de service gère les deux foyers d'internat, davantage mobilisé pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des adolescents accueillis. Un second chef de service prend en charge le suivi des 24 jeunes accompagnés en APMN sur Rochefort et Saintes. La classe d'âge du service APMN se situe entre 17 et 21 ans, avec une dérogation possible pour 16 ans.

L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places APMN et PEAD.

Elle est gérée par un chef de service, pour les 24 places APMN réparties sur les territoires de Rochefort et Saintes ainsi que pour le service PEAD.

- 1 psychologue à temps partiel,
- 4 éducateurs spécialisés.

Le projet est basé sur la cohérence de l'action éducative et nécessite une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit :

→ comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis, dimanches et jours fériés. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

3. Implantation géographique

FOYER EDUCATIF
10-12 rue clone du loup
17250 PONT L'ABBE
D'ARNOULT
☎ 09.72.93.69.12

APMN
1 cours Lemercier
17100 SAINTES
☎ 05.46.91.31.32

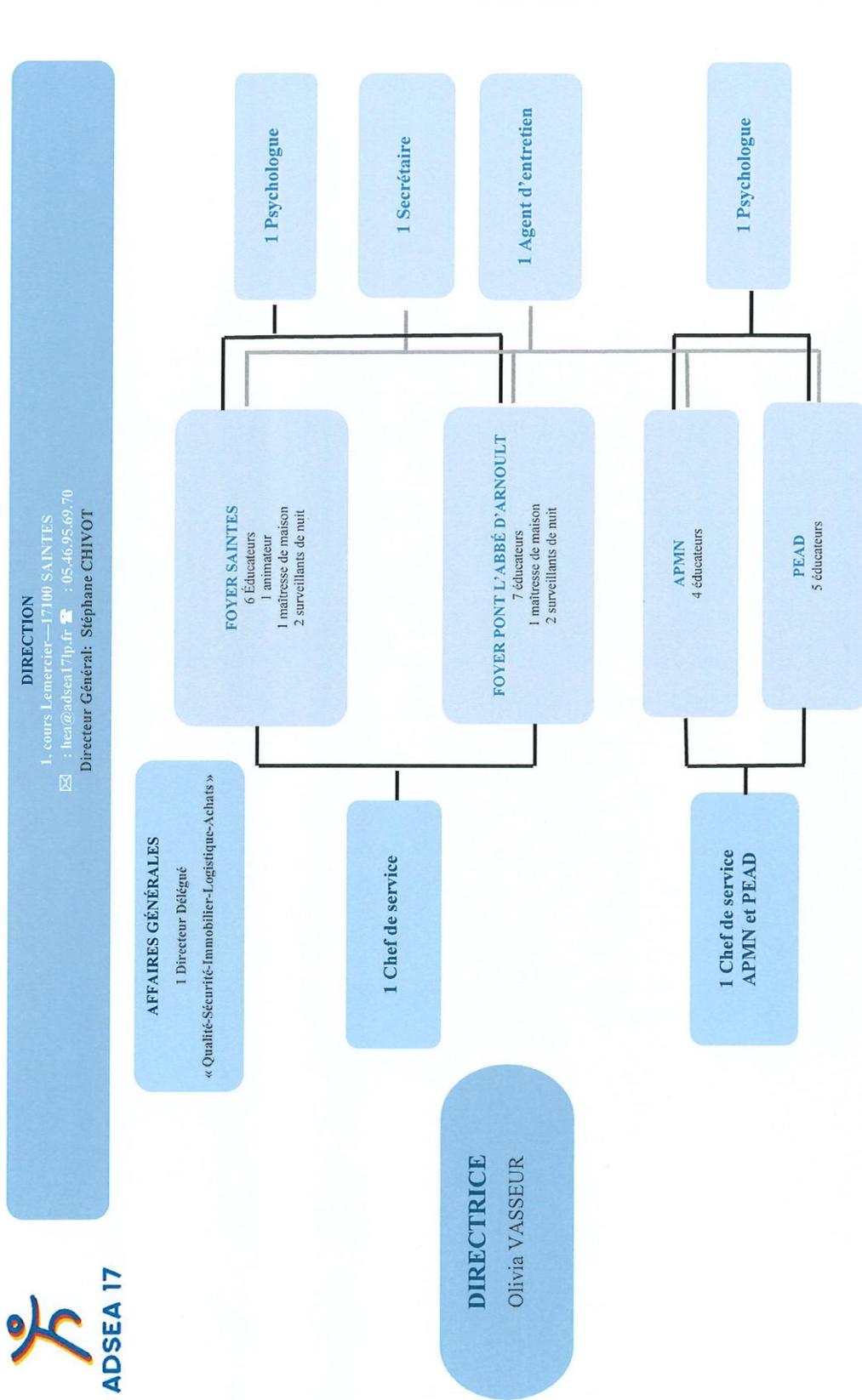
7 bis rue Cochon Duvivier
17300 ROCHEFORT
☎ 05.46.99.75.83

FOYER EDUCATIF
85 Avenue Gambetta
17100 SAINTES
☎ 05.46.74.31.99



4. Organigramme de l'établissement

ORGANIGRAMME HEBERGEMENT ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS - HEA -



DEUXIEME PARTIE

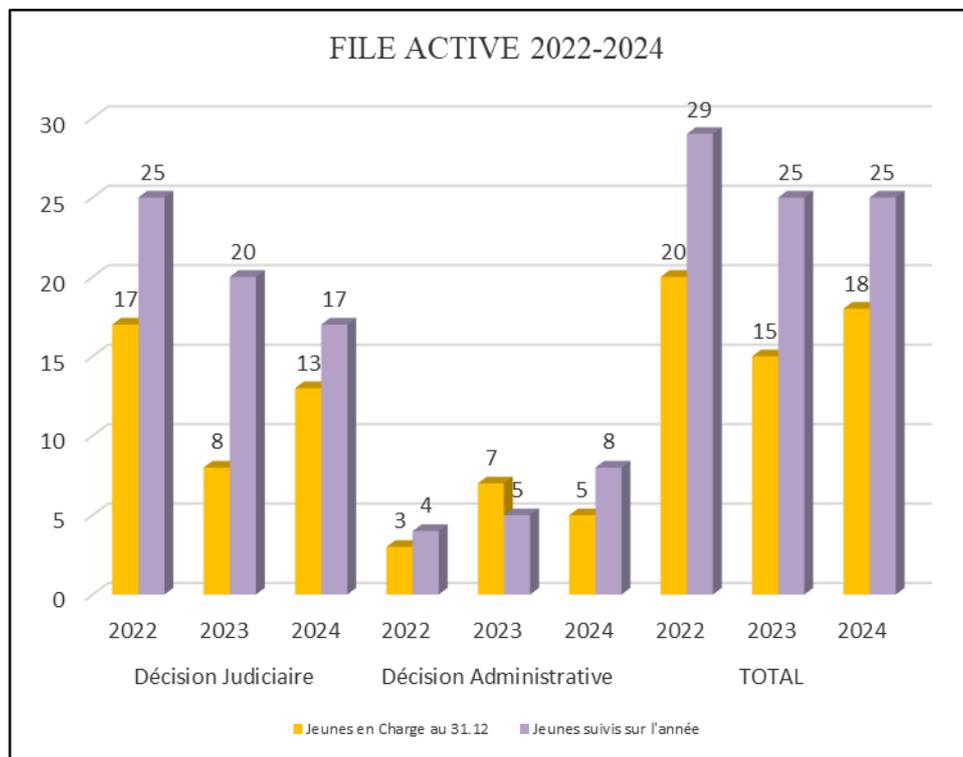
Les données relatives à l'activité :

1. **L'internat** : Foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult

Taux occupation : Le taux d'occupation pour l'année 2024 est de 82,81% pour un taux fixé de 90%.

Nombre de journées extérieures : aucune.

File active 2022-2024



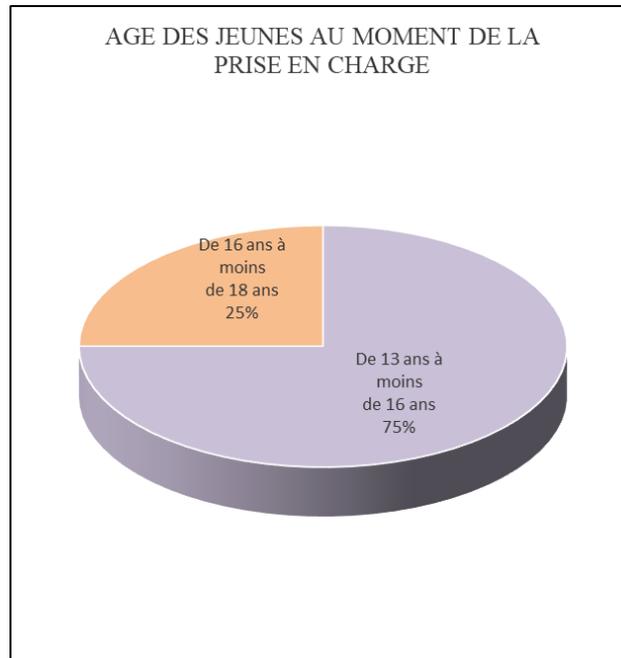
Nombre de sorties dans l'année :

7 sorties sur les foyers HEA en 2024 dont 4 départs pour le service APMN.

Durée moyenne des accompagnements : Pour l'année 2024 elle est de 1 an et demi.

Répartition des classes d'âge

A l'entrée



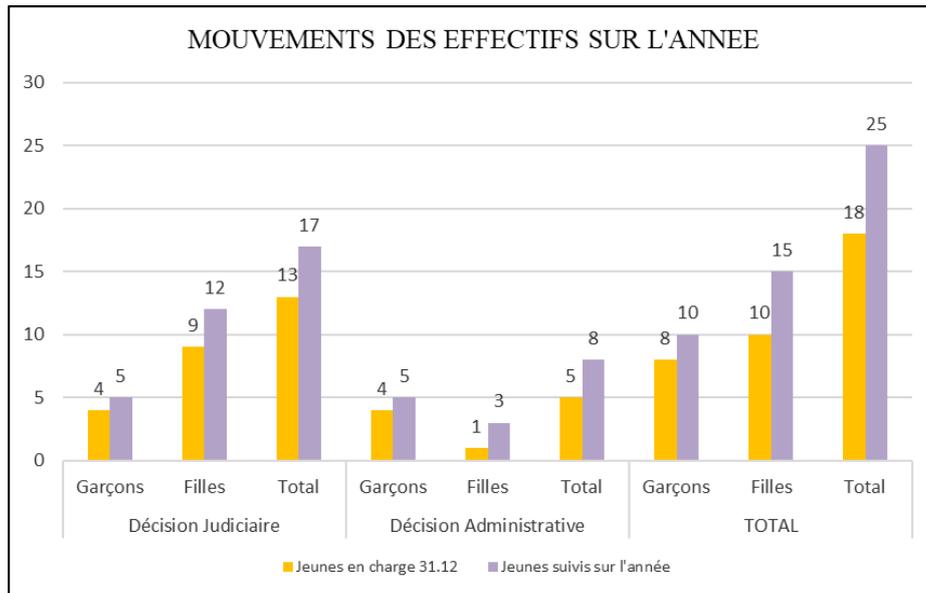
A la sortie :

7 jeunes ont quitté les foyers d'adolescents en 2024. Pour 4 d'entre eux, le projet s'est orienté vers un accompagnement de type APMN au sein du PHD.

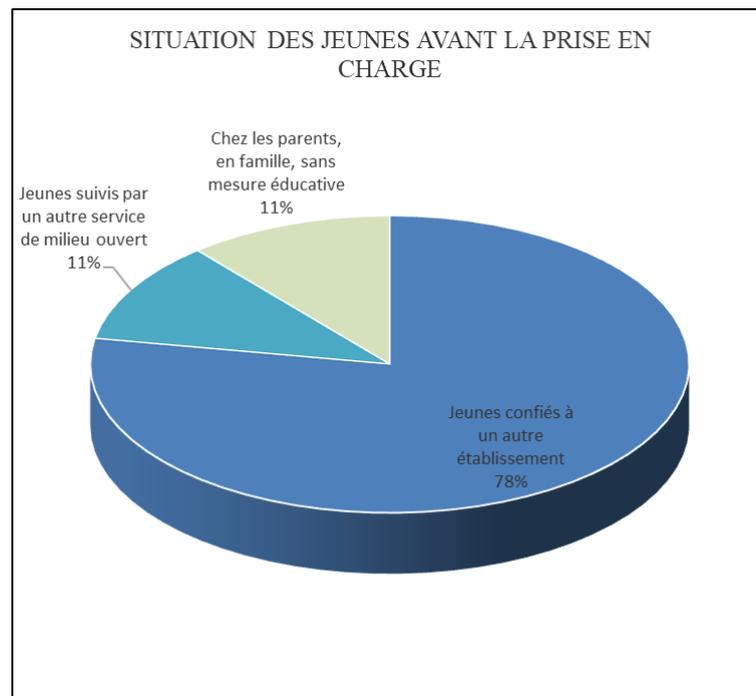
Age moyen à l'entrée, à la sortie :

L'âge moyen à l'entrée est de 14 ans en raison de l'entrée de nouveau jeune sur l'année, et l'âge moyen à la sortie est de 18 ans, avec des retours en famille pour 3 mineurs et des orientations vers le service APMN pour une jeune de 17 ans et demi et 3 majeures.

Répartition filles/garçons



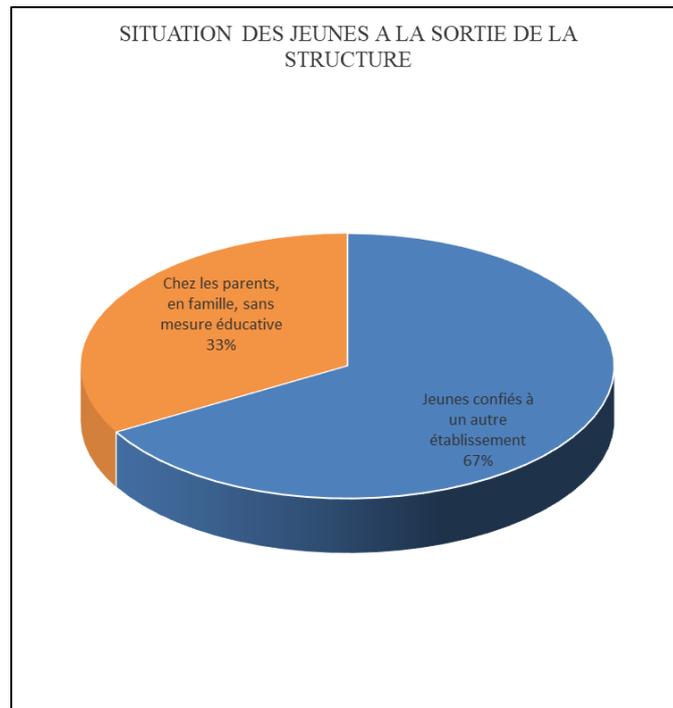
Situation des jeunes à l'entrée



La majorité des accueils est issue des deux foyers de l'enfance du département, comme préconisé par la Direction Enfance Famille.

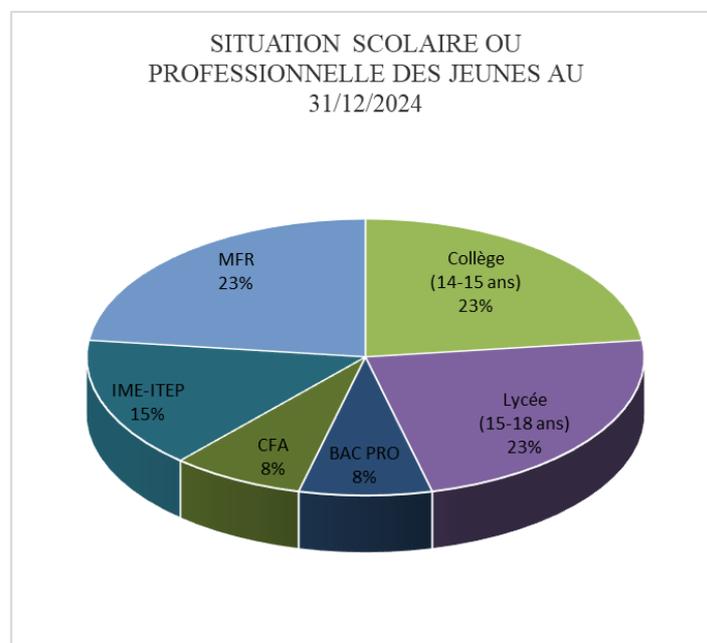
Les accueils hors de ce dispositif sont liés à la recherche d'un équilibre du groupe de jeunes. Par exemple, nous évitons d'accueillir un nombre trop important de jeunes présentant les mêmes problématiques familiales ou ayant été victimes des mêmes types de maltraitance afin que le groupe reste un levier de référence pour les jeunes et non pas un espace qui réactive les souffrances et traumatismes des uns et des autres.

Orientation des jeunes à la sortie



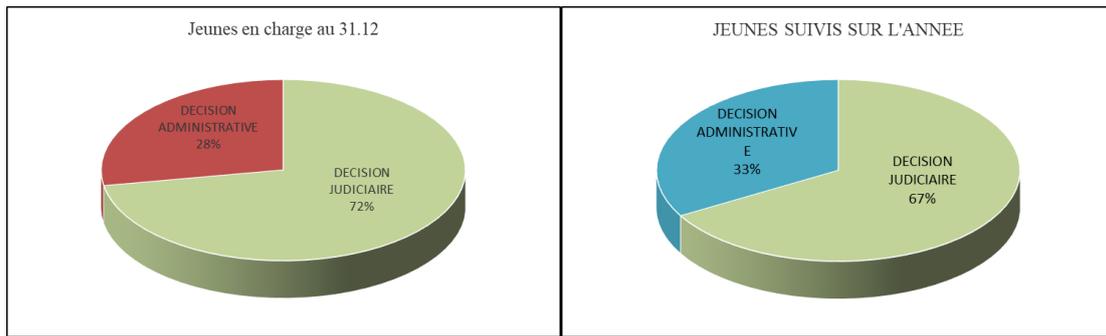
L'indication autre établissement fait référence au service APMN.

Situation scolaire au 31/12/2024



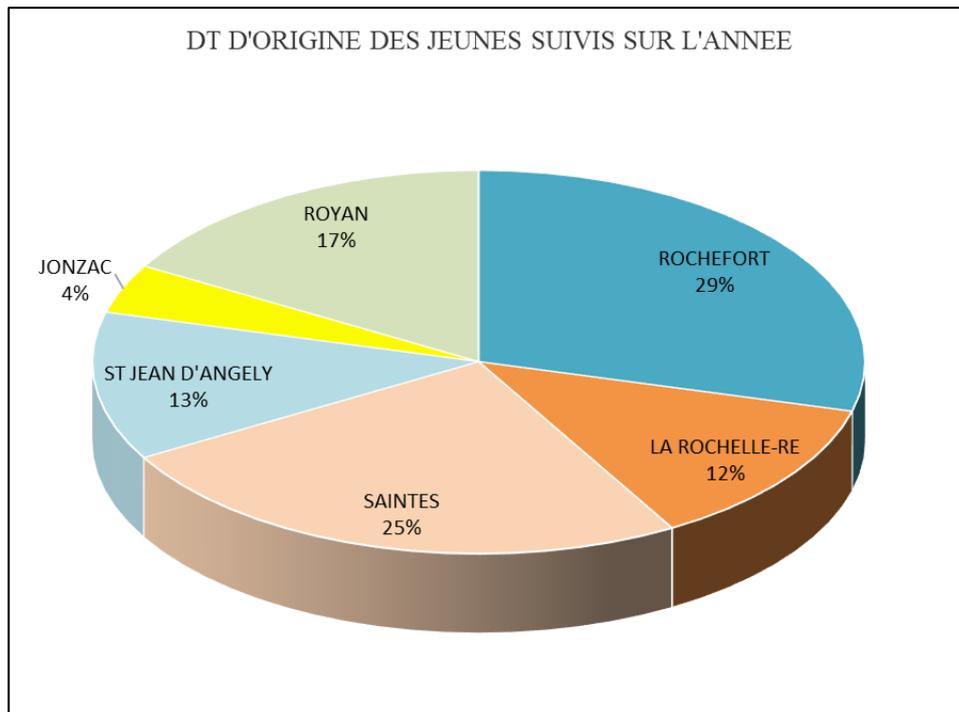
Les projets scolaires des jeunes accueillis au sein des deux foyers sont une priorité dans l'accompagnement éducatif dès les premiers jours qui suivent son installation. Nous pouvons souligner la capacité des jeunes à s'inscrire dans des projets scolaires ou professionnels qu'ils tiennent.

Répartition AE/AP



La proportion de placement judiciaire reste prioritaire, ce qui apparait logique dans la mesure où lorsque des ressources sont à l'œuvre dans le champ familial, d'autres mesures éducatives peuvent être envisagées.

Délégation Territoriale d'origine



2. L'APMN (Accueil Personnalisé en Milieu Naturel)

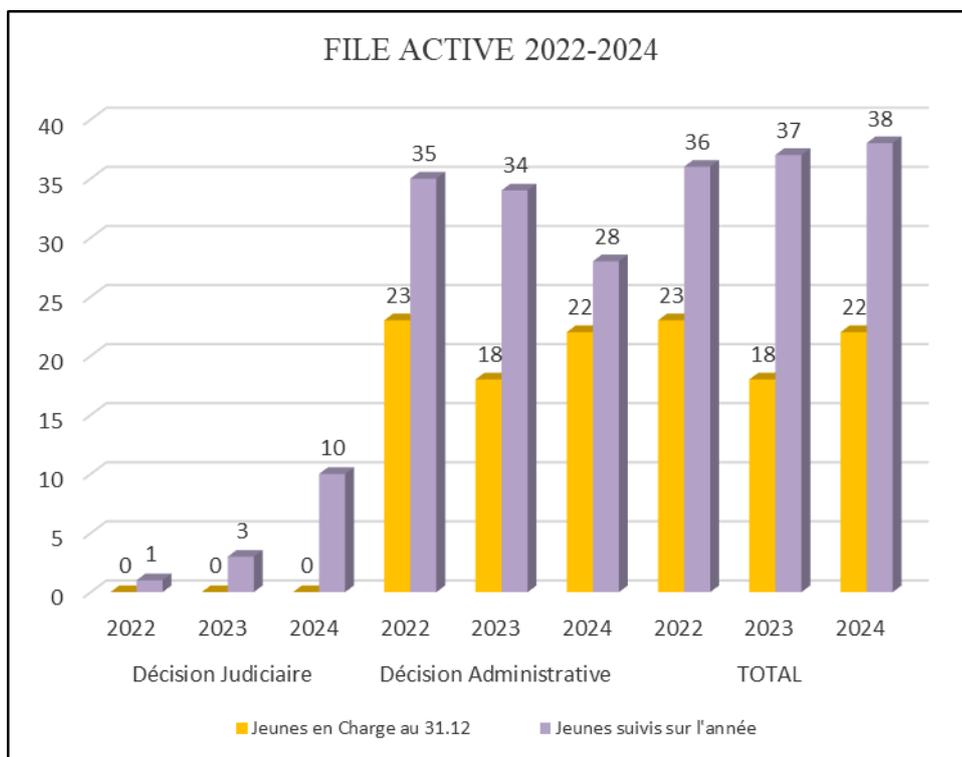
Taux occupation :

Le taux d'occupation est de 84,36 pour un taux fixé à 90% pour le site de Saintes et de 92,30 pour le site de Rochefort. Deux éléments viennent expliquer cette baisse pour Saintes : d'une part l'absence de demande et ensuite le départ en septembre du chef de service avec un relai provisoire par la direction. Bien que le tableau des places disponibles soit régulièrement renseigné, nous avons dû communiquer auprès des délégations territoriales sur ce sujet. Pour Rochefort, aucune sortie n'a eu lieu sur la dernière période de l'année. Ainsi, la vacance de poste de chef de service n'a pas eu d'impact sur ce site.

Nombre de journées extérieures :

Comme pour les autres établissements et service du PHD, le service APMN n'a pas effectué de journées extérieures.

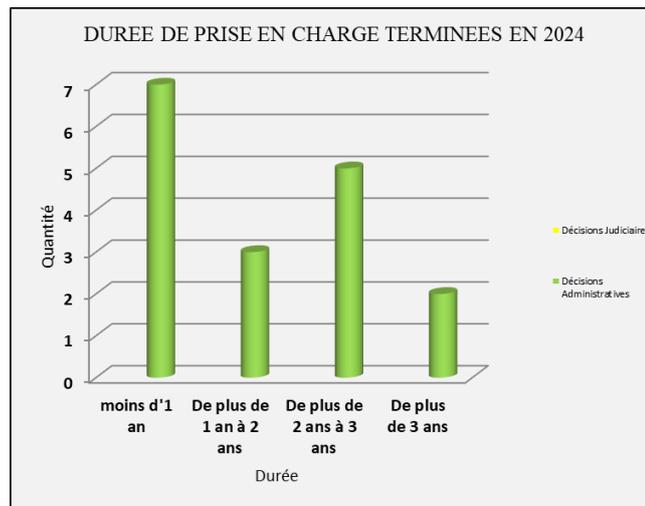
File active 2022-2024



Nombre de sorties dans l'année :

Pour les deux sites de Rochefort et Saintes, pas moins de 17 jeunes ont quitté le dispositif.

Durée moyenne des séjours :

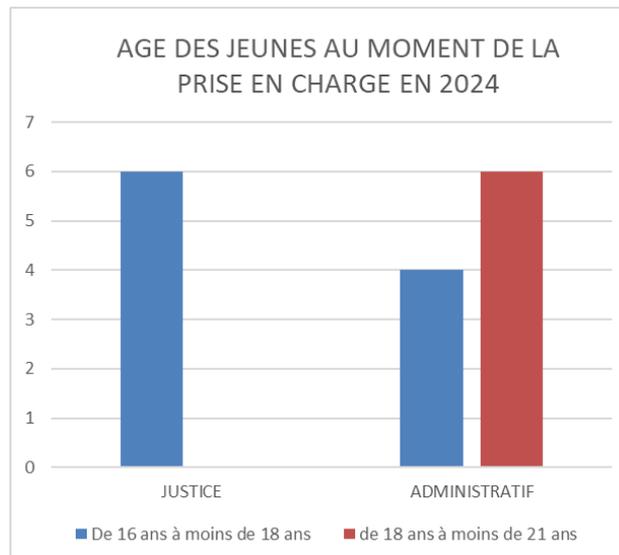


Les majeurs qui ont quitté le service ont été accompagnés pendant une durée assez longue. Cela trouve son explication par des accueils lorsqu'ils étaient mineurs, ce qui leur a permis de bénéficier du dispositif plus longtemps.

Nous avons accompagné également des jeunes en situation de marginalisation pour lesquels ce dispositif était une dernière possibilité pour éviter des situations d'errance. Ces accueils n'ont pas abouti sur des projets et n'ont pas fait l'objet de renouvellement de contrat jeune majeur.

Répartition des classes d'âge

A l'entrée

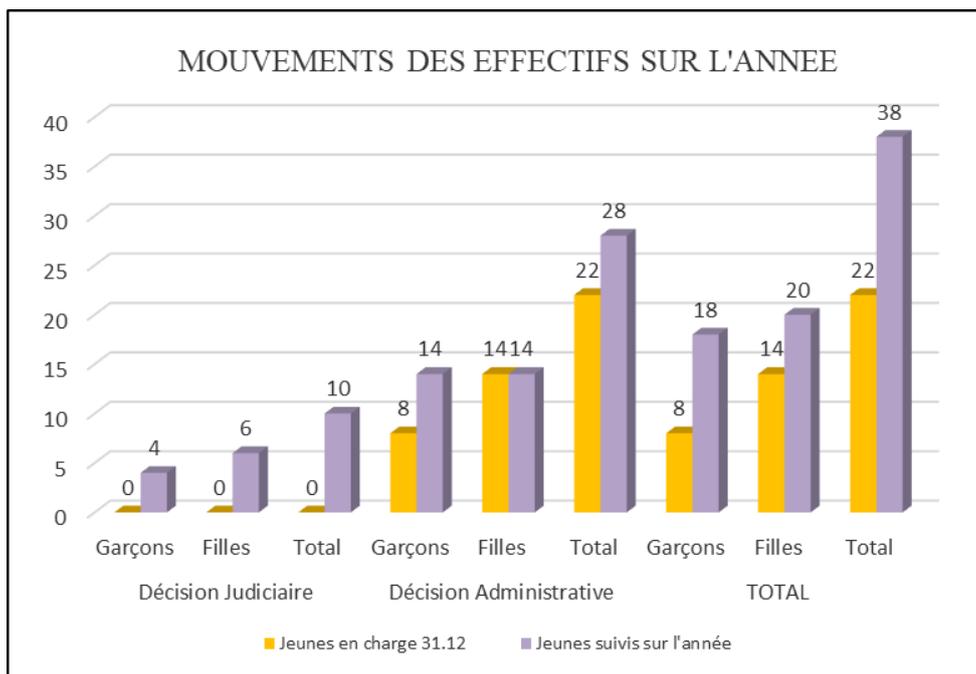


Age moyen à l'entrée, à la sortie :

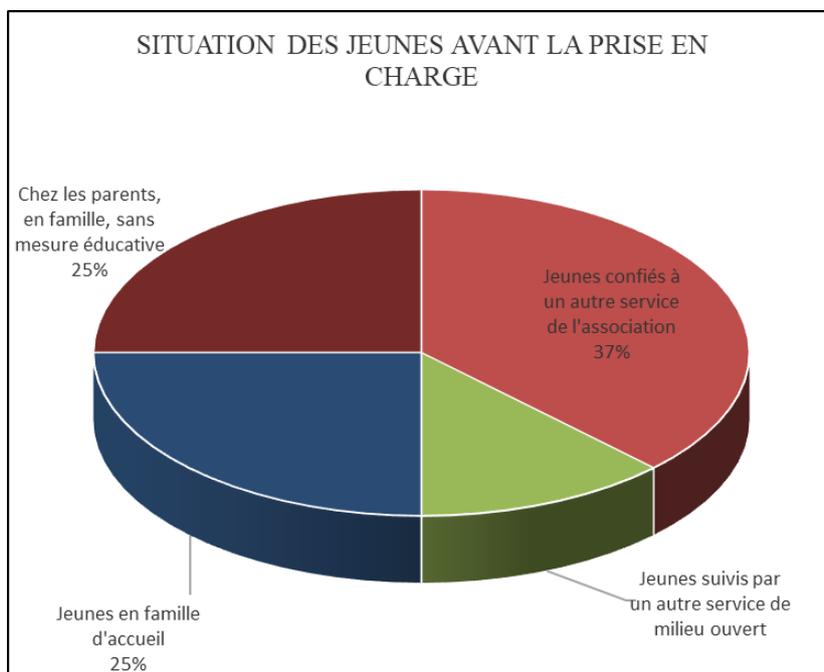
Pour l'année 2024, l'âge moyen à la sortie est de 19 ans. Ce chiffre est à mettre en lien avec les éléments indiqués dans l'item précédent.

A l'entrée, l'âge moyen est de 17.5 ans.

Répartition filles/garçons



Situation des jeunes à l'entrée

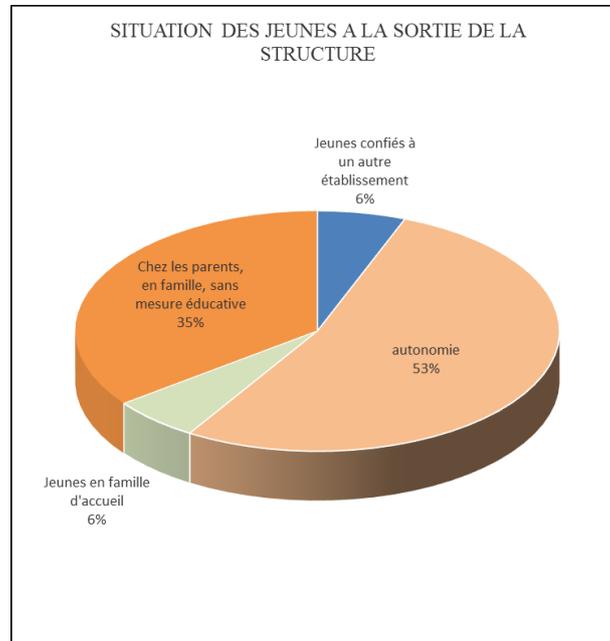


Globalement, les jeunes qui sont accueillis à l'APMN sont majeurs quand ils sont orientés par les foyers de l'association, et sont mineurs quand ils sont orientés par les services d'AEMO ou venant de familles d'accueil.

Les âges des jeunes venant de chez leurs parents sans mesure éducative sont variables. Ceux-ci peuvent avoir fait l'objet d'accompagnement dans le passé, sont sortis des dispositifs, mais ont de nouveau interpellé les services sociaux à la majorité.

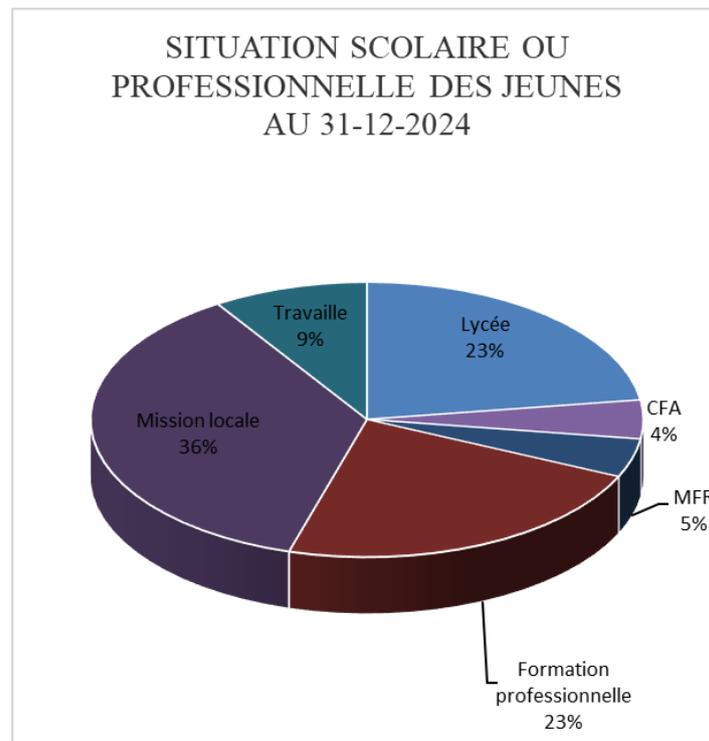
Cette possibilité d'interpeller les services entre 18 ans et 21 ans est connue par les jeunes lorsqu'ils quittent les dispositifs de la protection de l'enfance.

Orientation des jeunes à la sortie



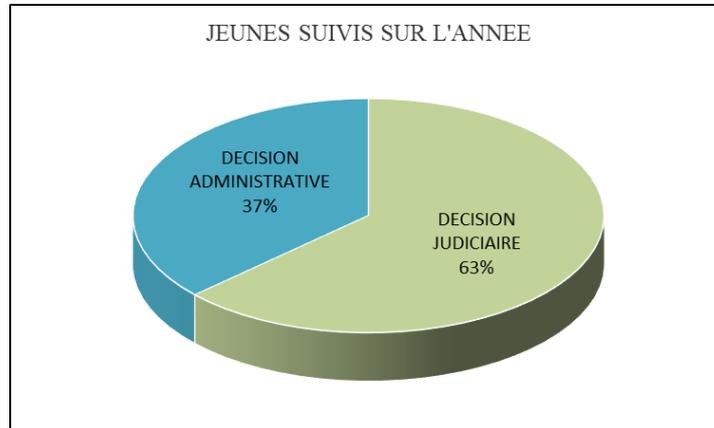
La moitié des jeunes qui a quitté le service APMN en situation d'autonomie a un travail et un logement qu'il occupe seul ou en couple.

Situation scolaire au 31/12/2024



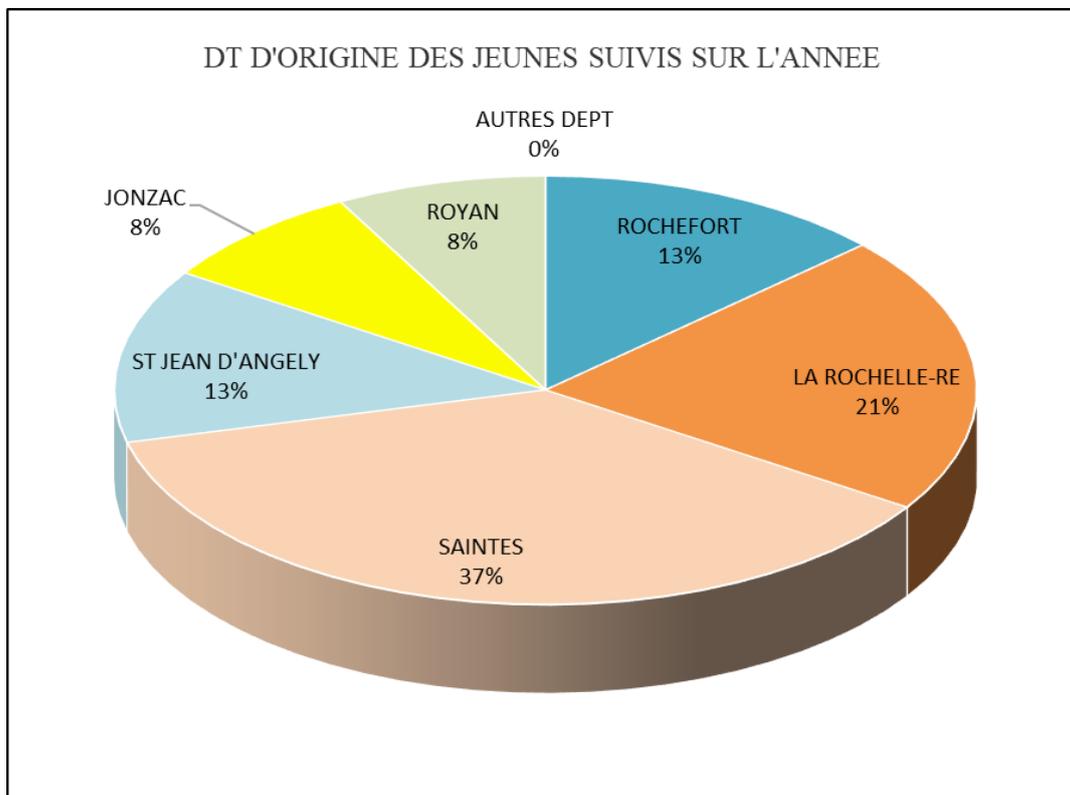
Tous les jeunes présents en fin d'année sur les deux sites APMN de Saintes et Rochefort sont inscrits dans des dispositifs. Cependant, 36% d'entre eux sont inscrits à la mission locale et restent fragiles quant à un projet professionnel permettant une autonomie financière à moyen terme.

Répartition AE/AP



Le pourcentage de jeune mineur représentant presque le double de la totalité des jeunes suivis à l'APMN durant l'année 2024 explique les 63 % de décisions judiciaires.

Délégation Territoriale d'origine



TROISIEME PARTIE

A. Bilan

Une année marquée par la situation du foyer Gambetta

L'une des préoccupations majeures de cette année 2024 a été concentrée sur la situation du foyer Gambetta à Saintes. Durant l'hiver 2023-2024, nous avons vécu 4 périodes d'inondation qui ont eu plusieurs effets.

Les appareils ménagers (lave-linge et sèche-linge) ont dû être montés à l'étage, les caves du rez-de-chaussée étant inondées.

En mars 2024, des problèmes de dégâts des eaux dans les salles d'eau, impactant les deux étages, ont montré une première difficulté qui s'est ajoutée à des problèmes électriques.

Devant les risques à garantir la sécurité des adolescents, nous les avons extraits de ce site.

Dans un premier temps ils ont été accueillis dans un premier gîte sur une période de 2 semaines. Ensuite nous avons occupé un autre gîte durant 2 semaines également. Enfin, nous avons libéré la maison de semi-autonomie du foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult pour accueillir les jeunes du foyer Gambetta dans un lieu plus pérenne que les gîtes.

Cette situation a duré de début mars à la mi-mai.

L'une des conséquences a consisté dans l'orientation plus tôt que prévu de 3 jeunes filles qui occupaient la maison de semi-autonomie vers le service APMN.

Une autre des conséquences a résidé dans l'accueil de 7 jeunes dans un espace inadapté pour accueillir ce nombre d'adolescent et qui a participé à des problématiques de violences, de rejets de l'autre et d'une dégradation des relations entre les jeunes eux-mêmes et envers les adultes les accompagnant.

Sur le plan des ressources humaines, et juste avant cette problématique, deux professionnelles de l'équipe ont démissionné, l'une pour rejoindre l'équipe de l'AEMO renforcée de Saintes, et l'autre pour rejoindre les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les deux personnes recrutées (une monitrice-éducatrice et une conseillère économique et sociale qui voulait s'essayer au monde de l'internat) n'ont pas résisté à cette situation bien particulière, et pour l'une n'a pas donné suite à sa période d'essai, et pour l'autre a conduit à une démission durant les congés d'été.

Les professionnels titulaires ont dû, pendant 2 mois, aller travailler plus loin que leurs domiciles, et bien que les heures générées en plus en raison des lieux d'intervention, et que les kilomètres aient été pris en compte et rémunérés, cela est resté une véritable difficulté pour les uns et les autres.

Un professionnel de cette équipe a eu à vivre un arrêt maladie sur plusieurs semaines alors même que les deux professionnels récemment recrutés nous quittaient.

Durant la période d'été, il n'a pas été possible de mobiliser, encore, les professionnels composant l'équipe pour assurer des remplacements.

Comme si cela ne suffisait pas, nous avons traversé les mois de juin et juillet avec 2 postes vacants (1 démission sur le foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult début juin et 1 démission sur le foyer Gambetta évoquée ci-dessus) ainsi qu'un arrêt maladie et ... une absence de candidature pour assurer des remplacements, voire pour accéder à un poste en CDI. Puis 1 autre poste vacant début août.

Ainsi, pour les deux foyers de HEA, nous n'avons pas réussi à tenir le taux d'occupation fixé dans le cadre du CPOM, mais pour assurer le remplacement des professionnels en congés, l'arrêt maladie et les postes vacants nous avons dû faire appel à l'intérim pour garantir la continuité de service.

Cette préoccupation a eu un impact sur la construction et le suivi de projets éducatifs qui ont été suspendus, pour autant la qualité de l'accompagnement a perduré malgré le contexte.

B. Perspectives 2025

Nous allons continuer à concentrer notre attention et nos actions à la résolution de la problématique de l'habitat au foyer Gambetta. Sur ce point nous savons pouvoir compter sur la direction générale et le conseil d'administration pour trouver une solution satisfaisante pour les adolescents.

Les longs mois de travaux, d'assèchement des pièces, devraient nous permettre d'assurer l'accueil de jeunes comme prévu dans la capacité d'accueil du foyer Gambetta durant le premier semestre 2025.

La problématique de recrutement reste un enjeu incontournable pour permettre aux équipes de se retrouver dans un projet commun mais aussi et surtout pour garantir une permanence des adultes présents pour des adolescents dont la question de la sécurité sous toute ses formes est primordiale pour avancer.

Nous allons, pour les deux foyers d'adolescents, mettre à jour les projets de service en y insérant l'accompagnement en semi-autonomie et les nouvelles missions inhérentes à la délégation de référence.

Nous allons, enfin, accompagner les équipes du PEAD, de l'APMN et le staff administratif de HEA dans le déménagement vers les nouveaux locaux rue de l'Ormeau de Pied, ainsi que dans la nouvelle organisation administrative du pôle hébergement diversifié.

Nous souhaitons, enfin, inviter nos partenaires des délégations territoriales dans nos nouveaux locaux afin de présenter notre nouvelle organisation.



Institut Paule Maraux
Foyer – SAS Transbordeur – MINA-RELAI 17
29, Rue du Port – 17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.99.03.80 / mail : P.maraux@adsea17lp.fr

LE FOYER

LE SAS TRANSBORDEUR

Les lieux de vie MNA



Pont du Transbordeur – Rochefort

SOMMAIRE

C. PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement
2. L'organisation
3. Implantation géographique
4. Organigramme de l'établissement

D. DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité Internat et APMN

1. L'internat
2. Le Service d'Adaptation sociale « Le Transbordeur »
3. Les lieux de vie : Mina et Relai 17

E. TROISIEME PARTIE

5. Bilan
6. Perspectives 2025
 - 3) Des enjeux
 - 4) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir



PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement :

L'institut Paule MARAUX est un établissement composé d'un foyer d'adolescents, d'un dispositif d'accueil spécifique (SAS Transbordeur) et de deux lieux de vie accueillant des mineurs non accompagnés.

L'adresse administrative de l'Institut Paule MARAUX est au 29 rue du port à Rochefort.

Le Foyer est situé au 1^{er} étage des bureaux administratifs. Sous la forme d'un hébergement collectif, il accueille 10 adolescents garçons et filles confiés par le département dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

Le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur

Mission :

→ proposer à **8** adolescents (14-18 ans) « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence.) **un lieu « ressource »**, une écoute, un retour à du lien éducatif ..., leur donner envie **d'adhérer à un lieu « SAS »**, permettant d'être accueilli, de se poser, et **d'accrocher** à un projet ...

→ être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation), professionnelle (insertion), protection judiciaire, sanitaire et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.

→ permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituel de l'adolescent(e) et de sa famille.

Localisation :

→ en annexe à l'Institut Paule MARAUX, l'accueil administratif, 29 rue du port (lieu d'admission / entretien - famille) comprend à l'étage **deux** studios individuels tout équipés, dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel « extérieur ».

→ **quatre** studios de proximité en location proposé pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24h.

→ **une maison « ressource »**, rue Gambetta à Rochefort, lieu /relai pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV...).

Les lieux de vie RELAI et MINA 17

Mission :

Ces deux lieux de vie, ont ouverts en 2017, pour l'accueil de **20** jeunes **mineurs non accompagnés** en permettant, dans ses objectifs généraux, une mise à l'abri, en termes de protection et de sécurité tout en prenant en compte leurs besoins fondamentaux et en les accompagnant au quotidien dans leurs démarches administratives, d'insertion.

Le service **Relai 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental.

Les jeunes sont arrivés entre le 16/12/2016 (pour 4 d'entre eux), le 29/12/2016 (pour 4 jeunes) et le 16/01/2017 (pour 2 jeunes).

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental. Ces mineurs sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, en attendant l'ouverture du MINA 17.

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Localisation :

→ en annexe à l'Institut Paule MARAUX, pour l'accueil administratif, les admissions, les entretiens, les réunions ...

→ **RELAI 17** : quatre appartements collectifs, pour deux à trois jeunes, situés en centre-ville, quartier du bassin Bougainville et près du vieux port de Rochefort.

→ **MINA 17** : deux appartements collectifs, pour six jeunes, situés en ville et **deux appartements « relai »**, rue Cochon Duvivier à Rochefort, qui héberge quatre jeunes ; c'est aussi un lieu /ressources pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, démarches administratives ...).

Capacité : 38 places

Moyens Humains :

Les équipes du foyer de Paule MARAUX et le Service d'Adaptation Sociale « Transbordeur » sont gérés par un chef de service à temps plein.

L'équipe du foyer est composée de 7 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune, d'une psychologue à temps partiel, de deux surveillants de nuit et d'une maitresse de maison.

L'équipe du SAS Transbordeur est composée de 2 éducateurs spécialisés, 2 moniteurs éducateurs et un animateur polyvalent, d'une psychologue à temps partiel, et de deux surveillants de nuit.

Les deux lieux de vie MNA sont gérés par un chef de service à temps partiel. Il exerce également, à temps partiel, la mission de management des maitresses de maison et des surveillants de nuit des 3 foyers d'adolescents du pôle hébergement diversifié et du SAS Transbordeur.

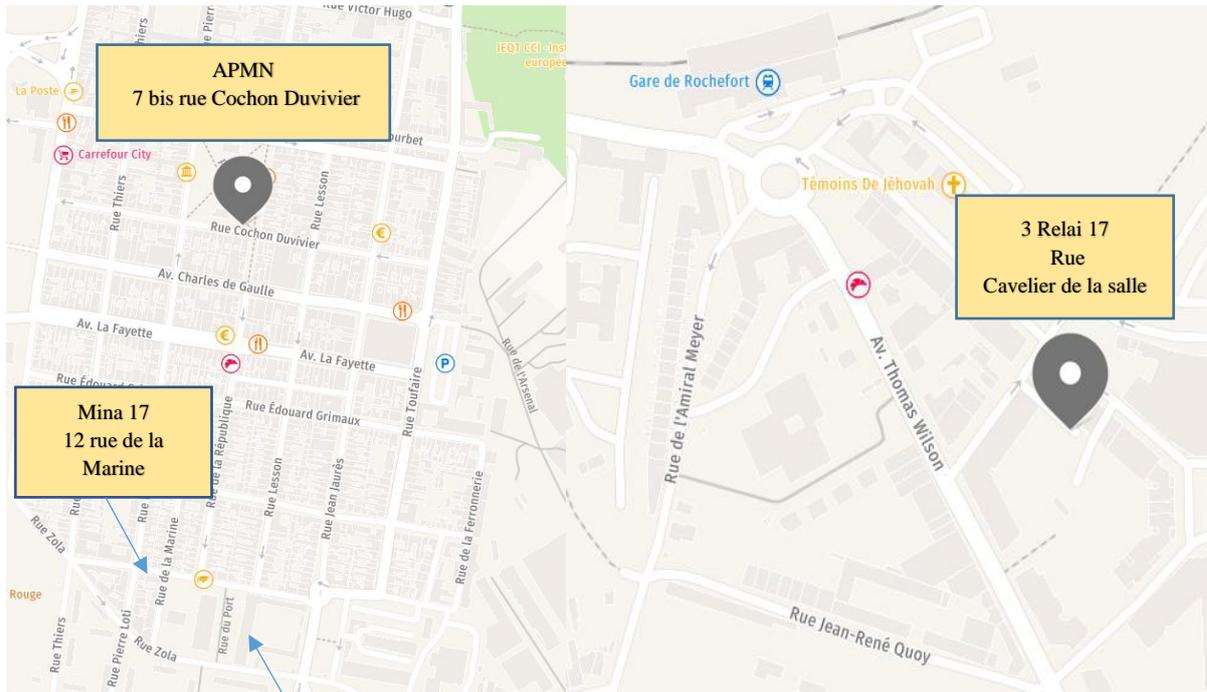
Il assure également la mission d'animation pour tout le pôle hébergement diversifié.

Les deux lieux de vie MNA sont composés de 2 moniteurs-éducateurs pour chaque service.

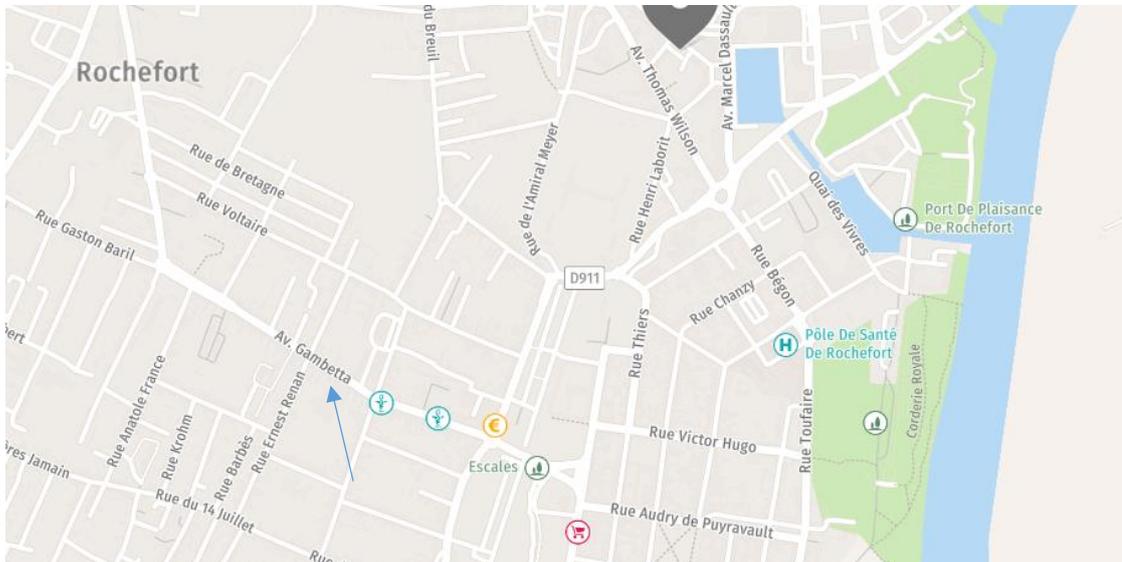
Le temps plein de la secrétaire et le temps plein de l'agent d'entretien sont mutualisés sur les deux lieux de vie, le SAS et le foyer. L'agent d'entretien intervient également sur les 12 logements de l'APMN de Rochefort.

Le binôme de chef de service sur site et la collaboration étroite entre eux permet une permanence de cadre tout au long de l'année, et garantie une prise en charge fluide et continue.

2. Implantation géographique



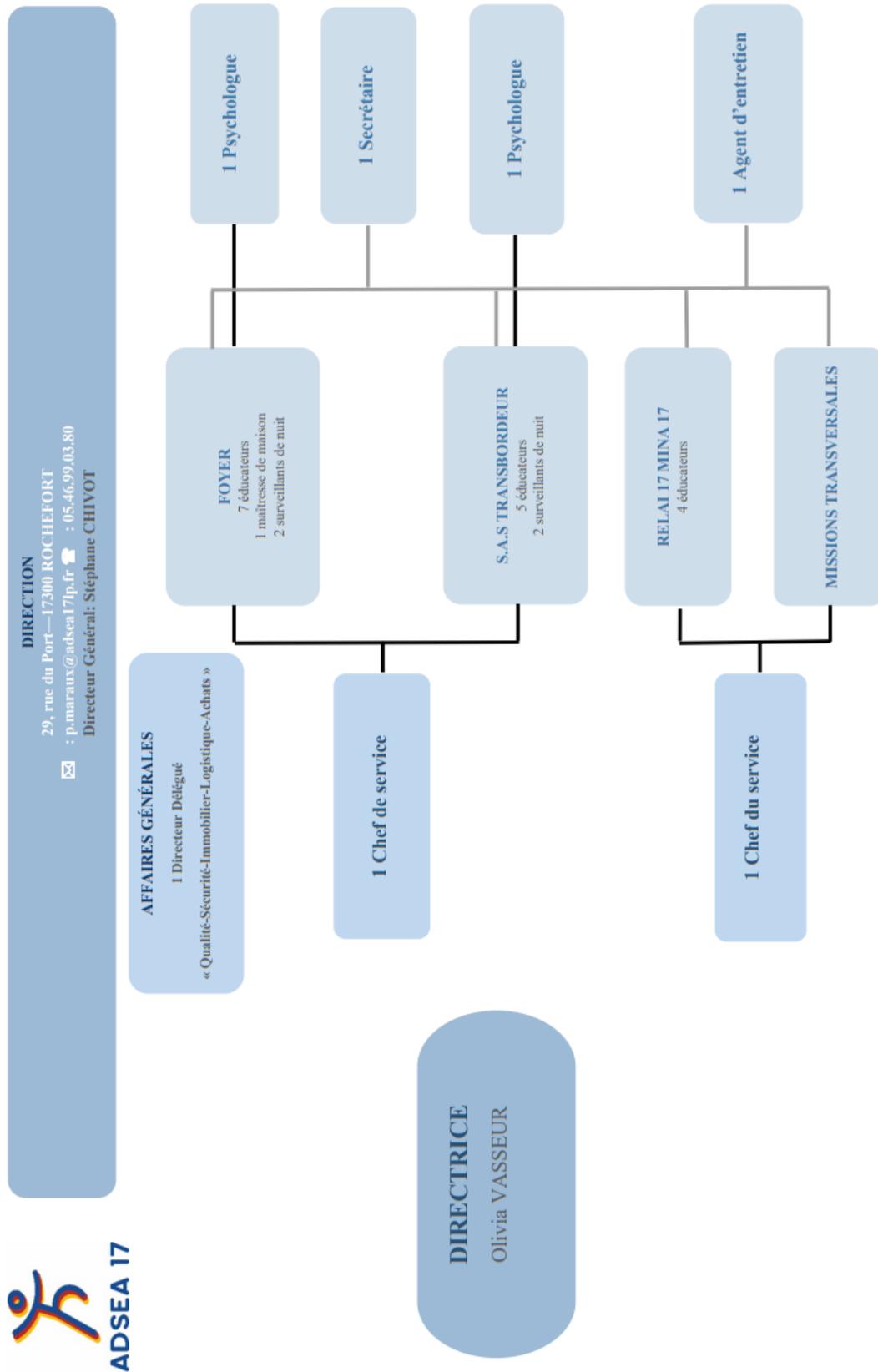
Institut Paule Maraux
29 rue du Port
Bureaux et foyer



SAS Transbordeur
27 Av Gambetta

3. Organigramme de l'établissement

ORGANIGRAMME INSTITUT PAULE MARAUX



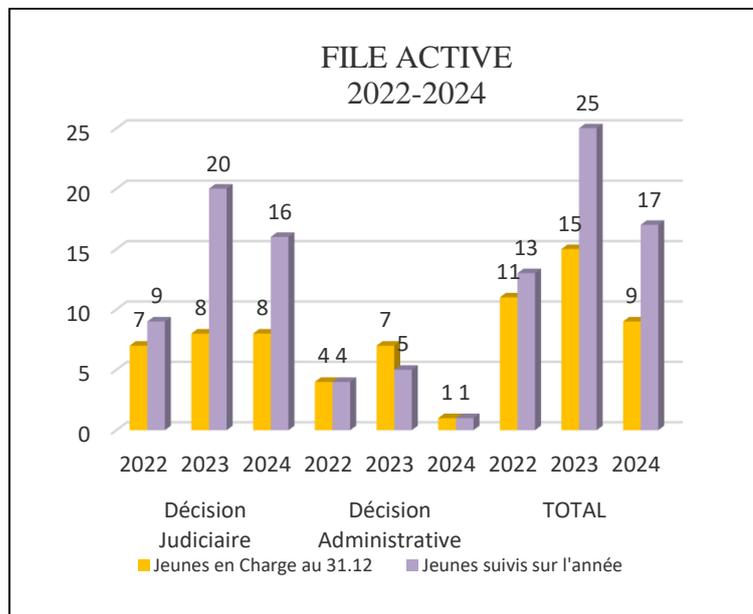
DEUXIEME PARTIE

I - Les données relatives à l'activité :

1. L'internat :

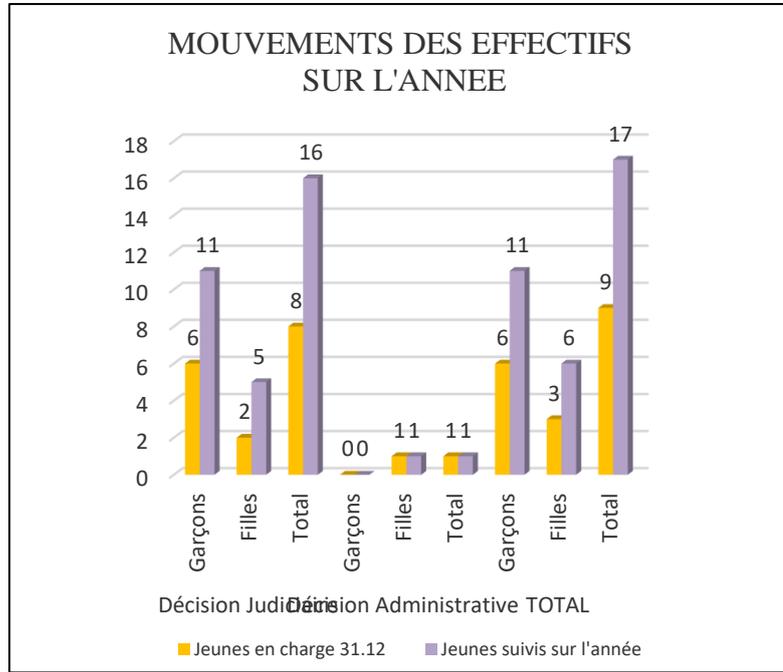
- Taux occupation :** Le taux d'occupation pour le foyer est de 94,02 pour un taux fixé à 90%.
- Aucune journée extérieure n'a été effectuée cette année.

File active 2022-2024

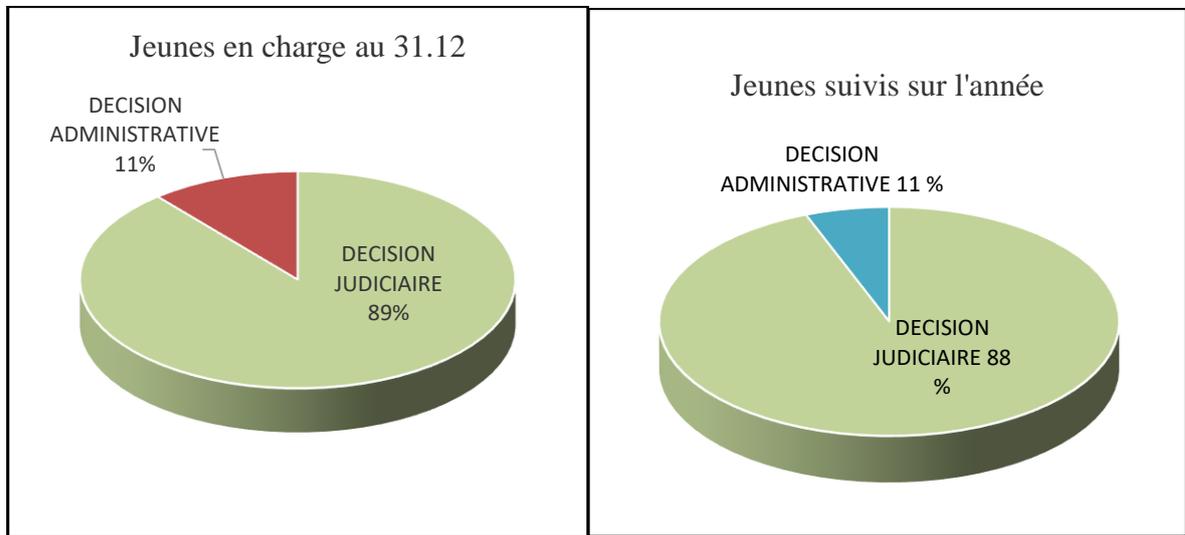


Nombre de sorties dans l'année : 8 jeunes dont 5 garçons et 3 filles

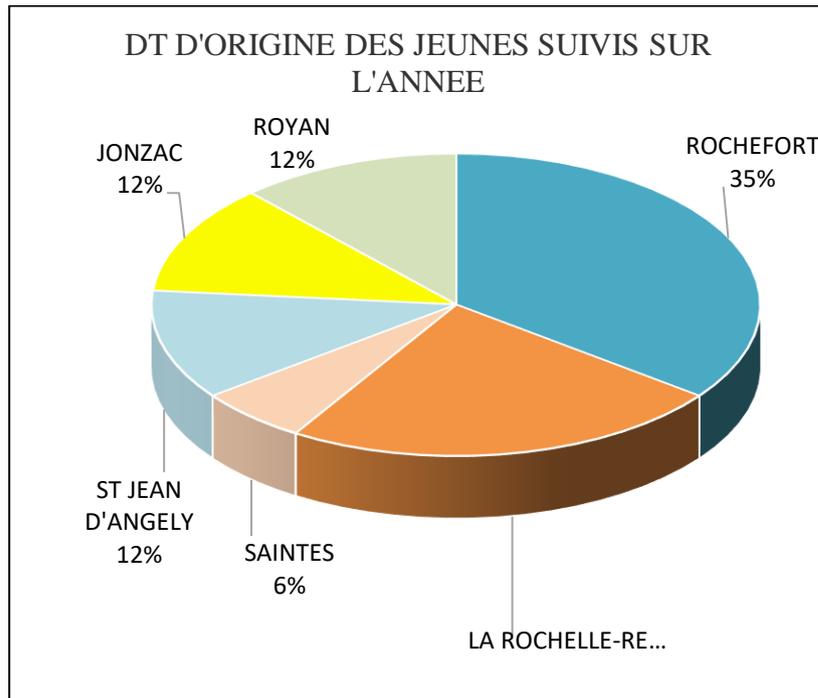
Répartition filles/garçons



Répartition AE/AP

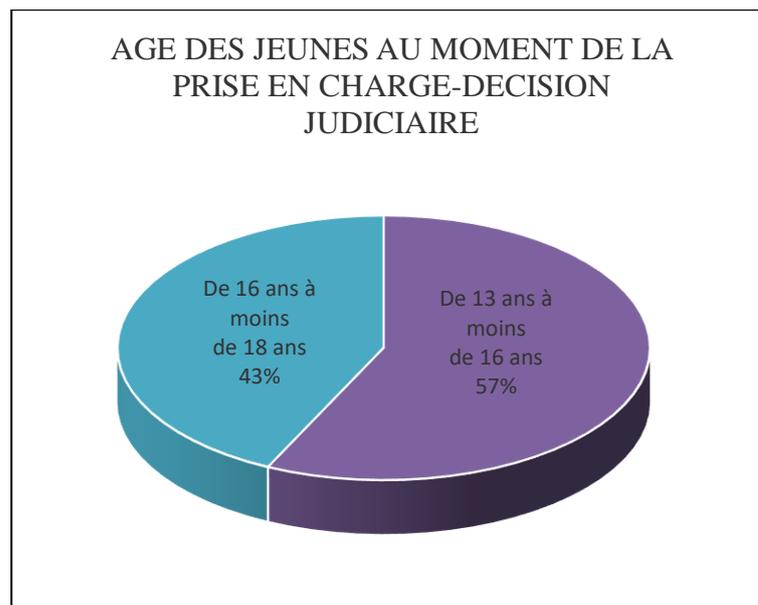


Délégation Territoriale d'origine



Les deux délégations principalement concernées par l'accueil de jeunes au sein du foyer de l'Institut Paule MARAUX sont La Rochelle et Rochefort. Dans le cadre de la délégation de référence et quand il s'agit de travailler autour d'une reprise de relation voire d'un retour en famille pour les adolescents accueillis, la qualité de la prestation exige une proximité des deux lieux de vie du mineur.

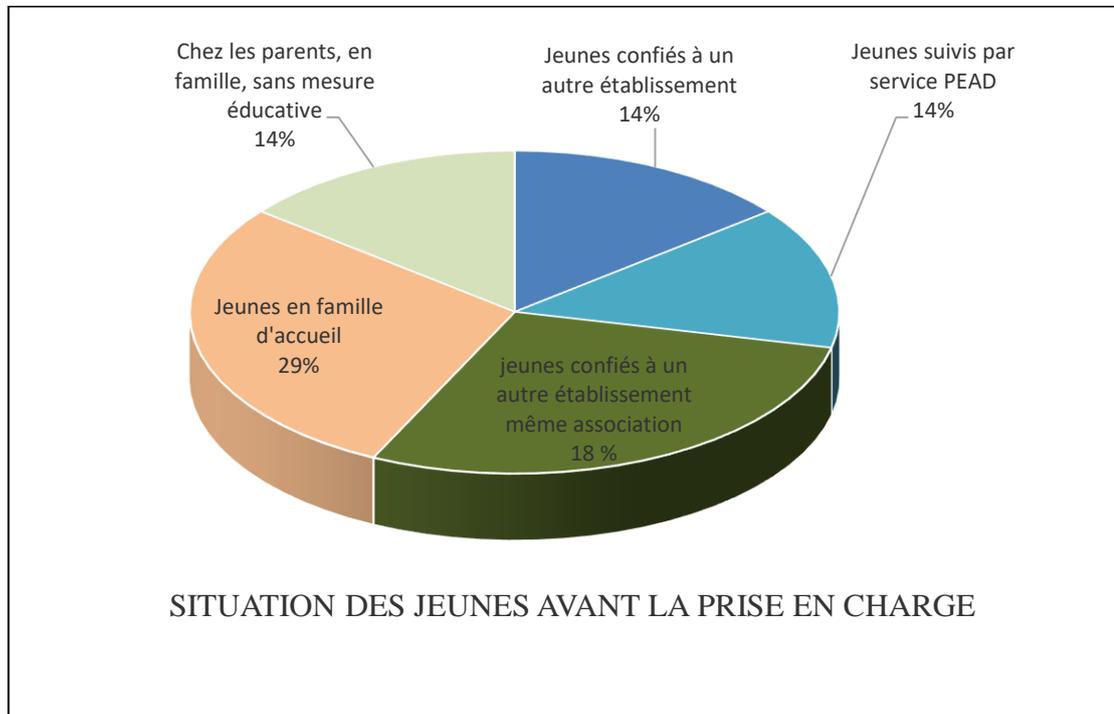
Répartition des classes d'âge à l'entrée



L'âge moyen à l'entrée est de 16 ans et il est de 17 ans à la sortie. L'âge moyen de sortie est lié à des situations particulières avec des orientations au sein d'autres services du pôle, comme l'indique le tableau concernant la situation des jeunes à leur sortie.

Un jeune ne pouvant pas regagner le foyer suite à une période d'hospitalisation en psychiatrie est passé du foyer au SAS Transbordeur. Un autre de 17 ans a été orienté vers l'APMN au vu de ses compétences et de sa capacité à s'inscrire dans ce dispositif.

Situation des jeunes à l'entrée

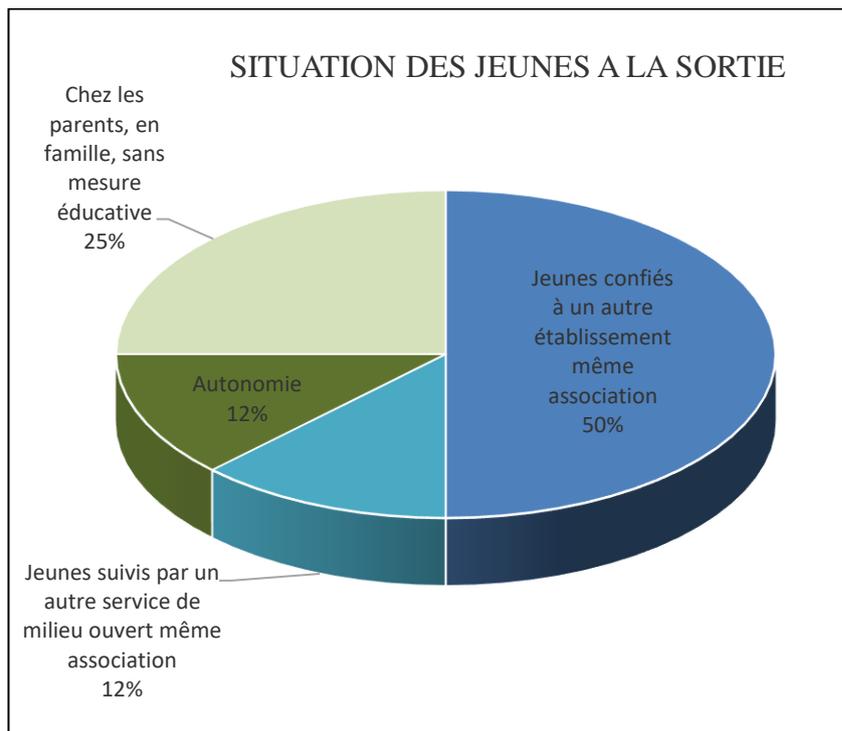


Les 18 % des jeunes confiés à un autre établissement au sein de notre association représentent les enfants pour lesquels un projet d'accueil au sein de nos foyers d'adolescents étaient proposés par nous et validés par les délégations territoriales. Ceux-ci ont été accueillis précédemment au sein de la MECS de Chancelée.

Le foyer de l'Institut Paule MARAUX est régulièrement sollicité par les délégations territoriales, notamment pour des sorties de jeunes de familles d'accueil. Ces demandes peuvent pour autant concerner des situations de jeunes accueillis au sein des foyers de l'enfance.

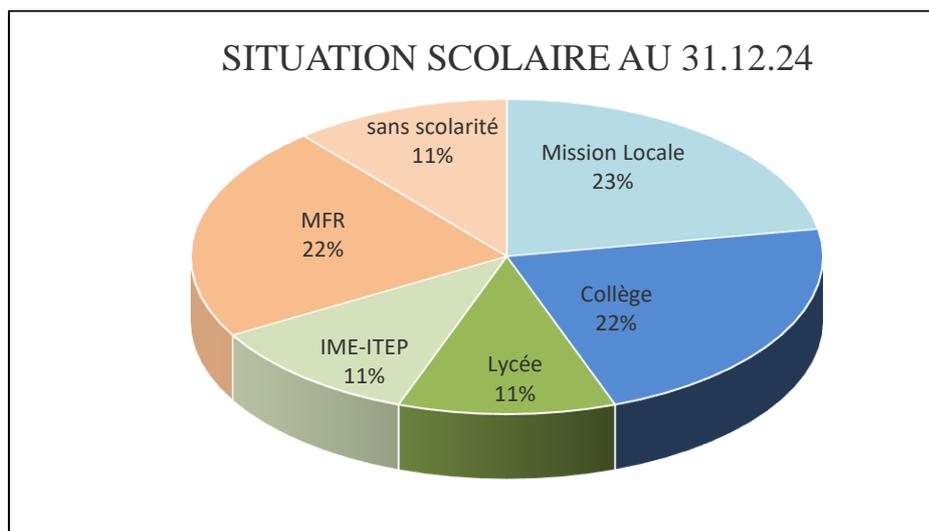
C'est le cas pour un adolescent qui a passé plusieurs années au sein du foyer de l'enfance départemental et pour lequel la délégation territoriale voulait offrir un nouveau souffle pour le sortir d'un fonctionnement néfaste pour lui.

Situation des jeunes à la sortie



La moitié des jeunes confiés partent vers un autre établissement de l'association, ce qui correspond comme évoqué précédemment à deux situations orientées vers le SAS Transbordeur (1 jeune ne pouvant pas revenir au sein du collectif en raison de sa problématique psychiatrique, et 1 jeune qui a agressé 1 autre jeune du groupe). Mais aussi aux situations de jeunes. Une jeune est partie avec une installation en studio avec son ami, ne souhaitant pas de contrat jeune majeur.

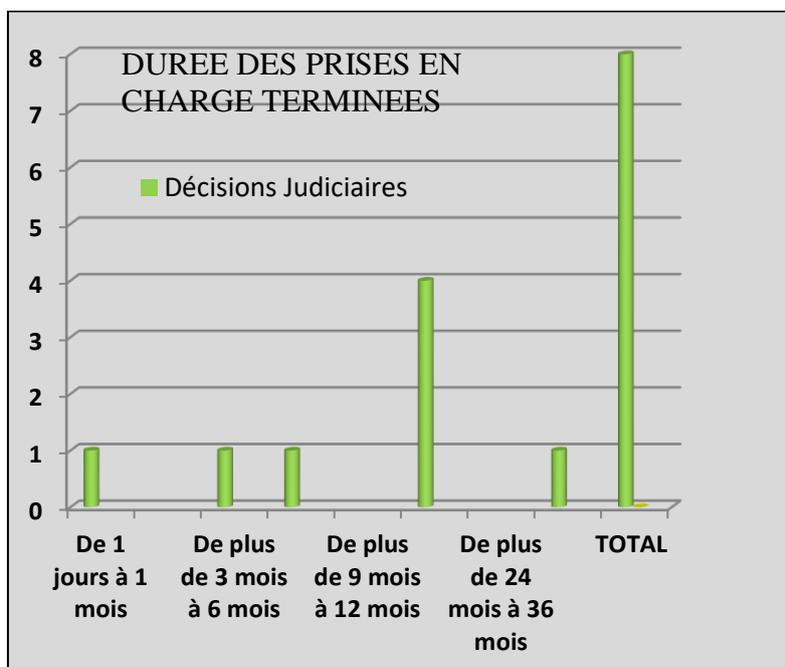
Situation scolaire au 31/12/2024



Les problématiques familiales et les troubles de l'attachement dont sont victimes les jeunes accueillis au sein du foyer est un élément de compréhension des 34 % des adolescents qui bénéficient du dispositif de mission locale mais qui sont également sans scolarité.

Nous tentons, au travers des actions de prévention et au travers des séjours organisés par l'équipe du SAS Transbordeur d'amener ces adolescents qui s'inscrivent dans du vide, à vivre des moments de dépassement de soi, à découvrir des compétences personnelles qu'ils n'imaginent pas.

Dans le cadre d'un projet de remobilisation professionnelle, un jeune a réussi à s'inscrire dans un désir professionnel et est aujourd'hui dans une démarche de projet.

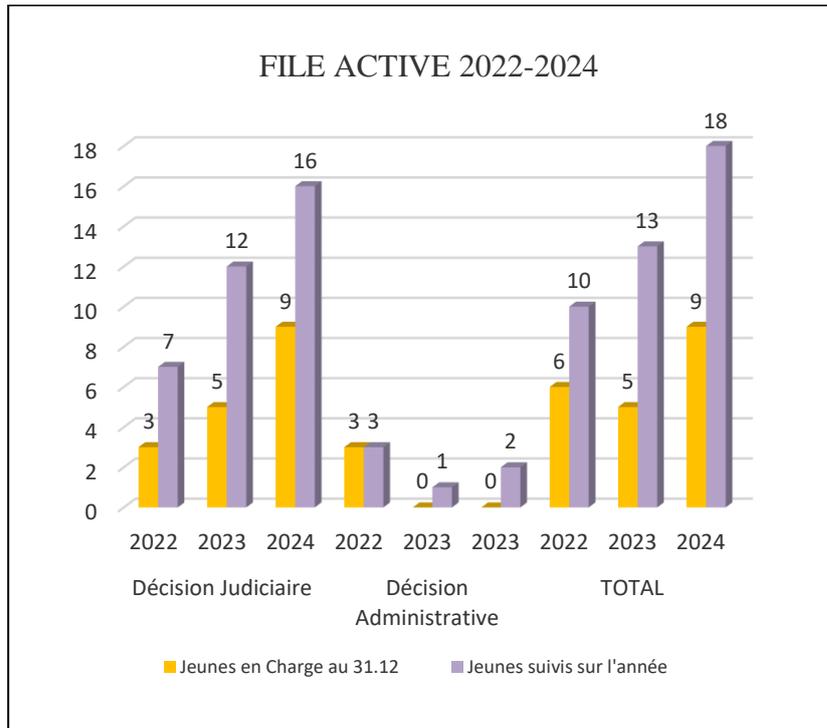


Durée moyenne des séjours : 18 mois

2. Le Service d'Adaptation Sociale

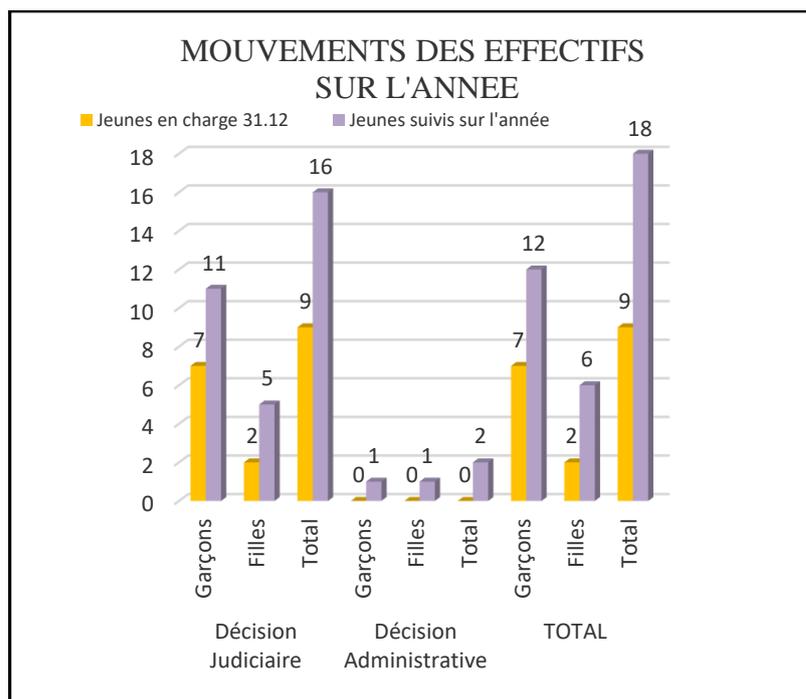
- a. **Taux occupation** : Le taux d'occupation du SAS est de 87,36 pour un taux fixé de 80%
- b. **Nombre de journées extérieures** : Nous n'avons effectué aucune journée extérieure.

File active 2022-2024

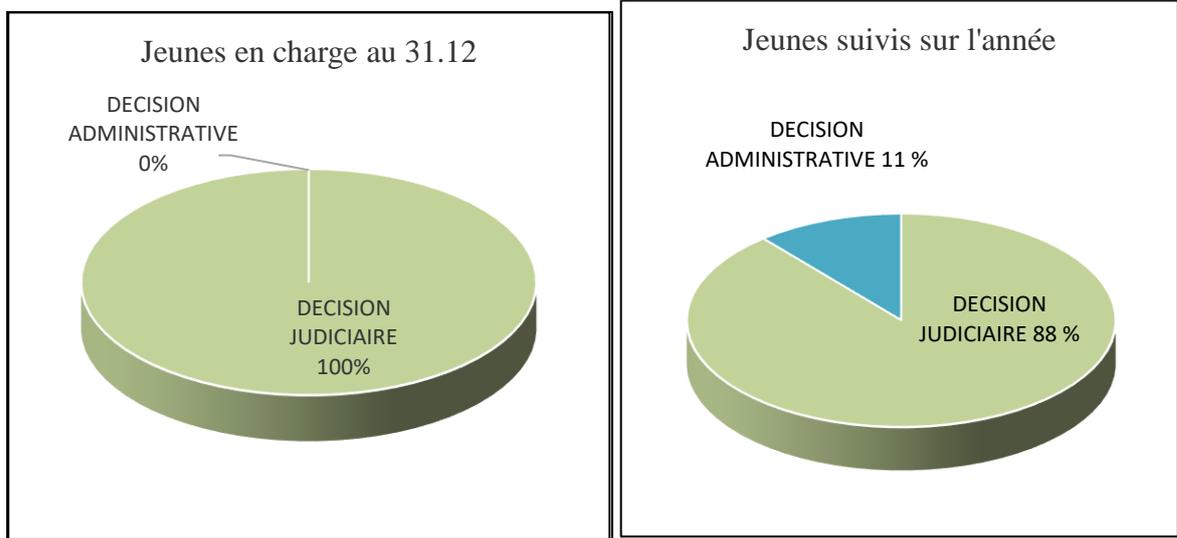


Nous avons suivi 18 adolescents durant l'année 2024, et avons effectué 9 sorties.

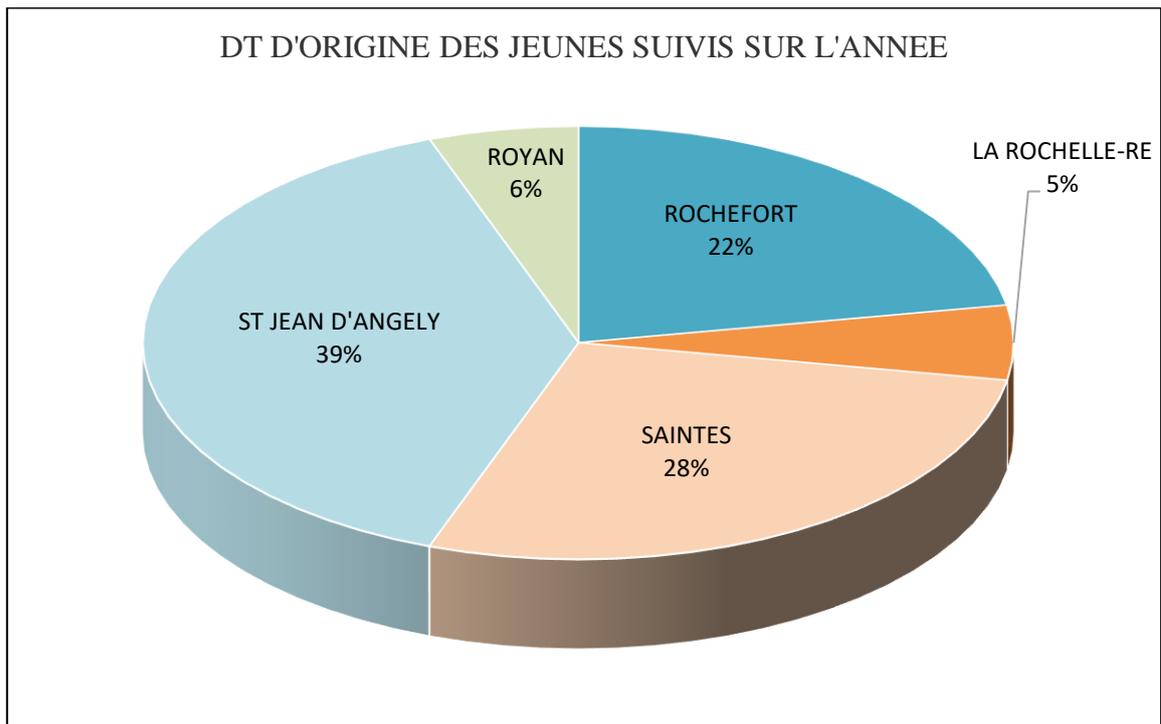
Répartition filles/garçons



Répartition AE/AP

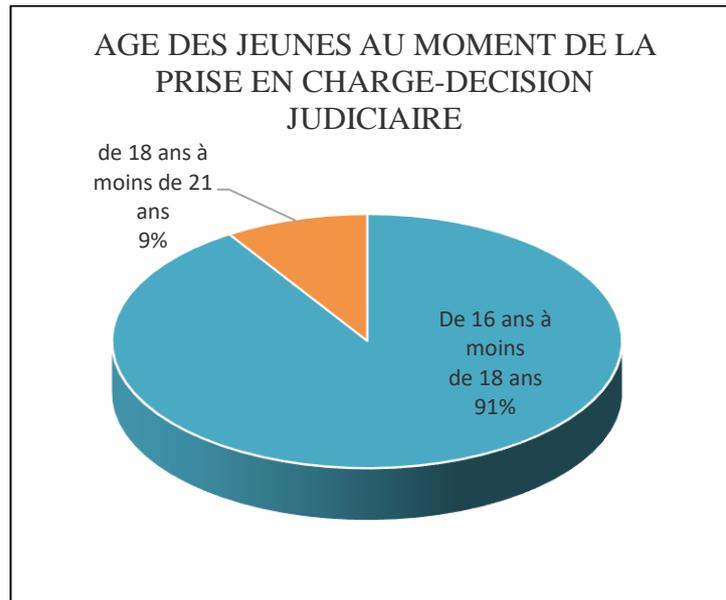


Délégation Territoriale d'origine



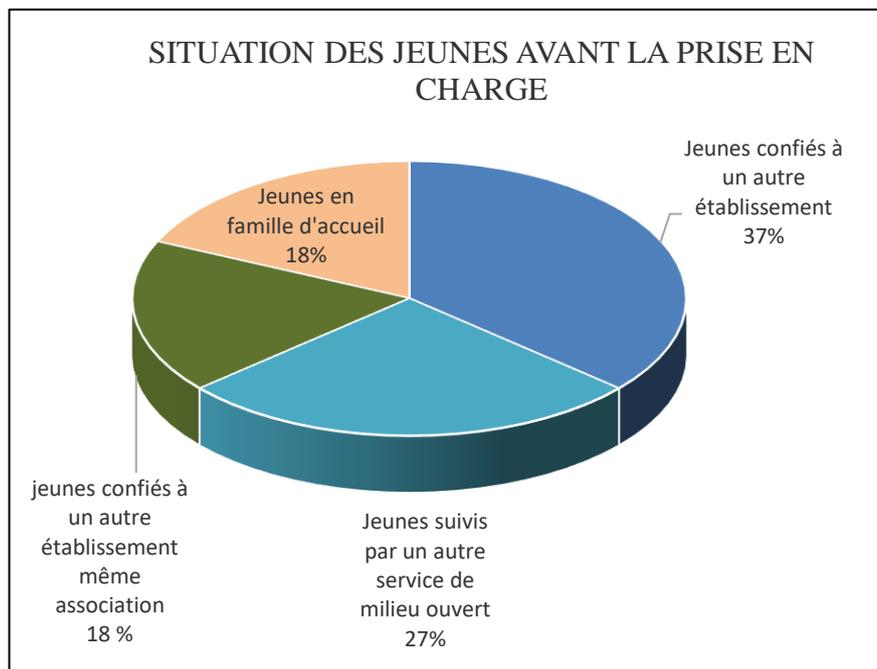
Aujourd'hui, le dispositif du SAS Transbordeur est suffisamment connu et repéré pour que nous puissions évoquer ici que les faibles pourcentages représentent l'absence de besoins repérés, notamment à Royan et La Rochelle, dans le cadre des mesures prises en charge par les délégations territoriales.

Répartition des classes d'âge à l'entrée



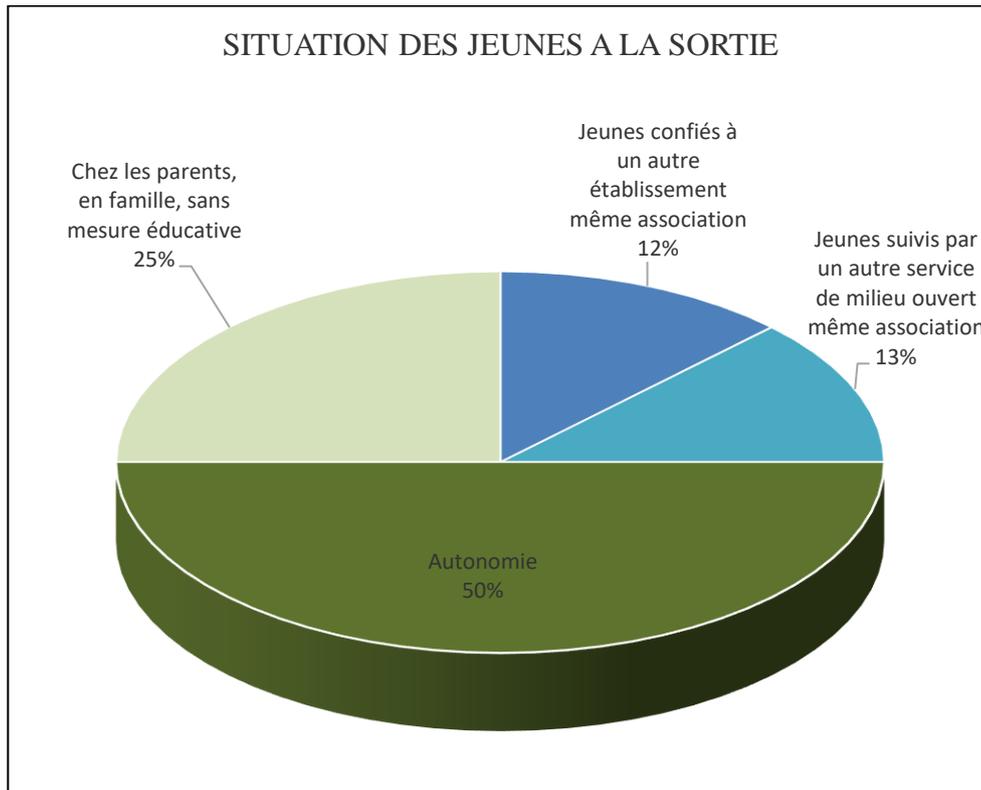
La moyenne d'âge à l'entrée du dispositif est de 17 ans et celle à la sortie est de 18 ans. Soit le jeune qui atteint les 18 ans quitte le dispositif sans solution adaptée, soit il est orienté vers l'APMN. Cette année, 2 jeunes ont été accompagnés vers un retour en famille.

Situation des jeunes à l'entrée



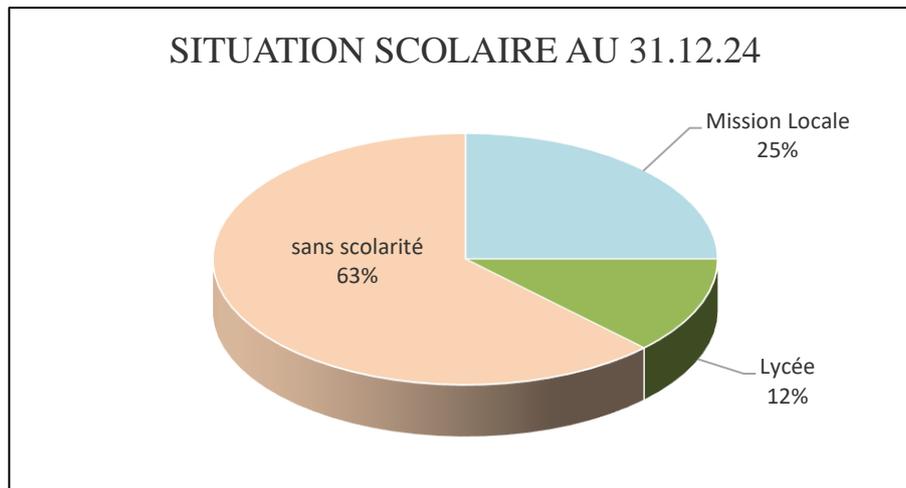
Le service du SAS Transbordeur est essentiellement sollicité par les délégations territoriales, relai des autres établissements, des services de milieu ouvert et des familles d'accueil. Les autres accueils sont réalisés au sein du pôle. En général il s'agit d'accueillir un adolescent qui est mis à mal ou qui met à mal au sein de nos collectifs.

Orientation des jeunes à la sortie



Moyenne d'âge des jeunes à la sortie : 18 ans

Situation scolaire au 31/12/2024

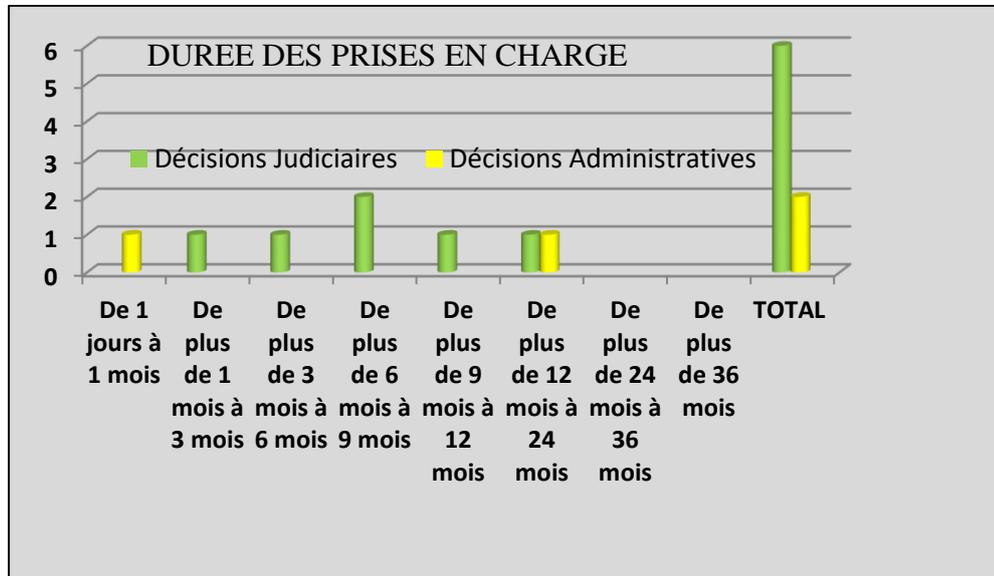


La caractéristique du SAS Transbordeur réside dans la gestion et l'accompagnement des adolescents autour de problématiques graves et dont la priorité ne peut être une scolarité ou un projet professionnel tant les champs, sur lesquels nous devons d'abord travailler, sont importants.

Donner une place prépondérante au bien-être et à la santé dans les actions éducatives ;
 Construire un lien sécurisé via les temps partagés dans la maison du SAS autour de rituels, de repas, des lessives ;

Partir 3 ou 4 jours sur un projet spécifique (sportif, professionnel...) pour amener le jeune à se regarder autrement... sont une part non exhaustive des actions portées par les membres de l'équipe éducative.

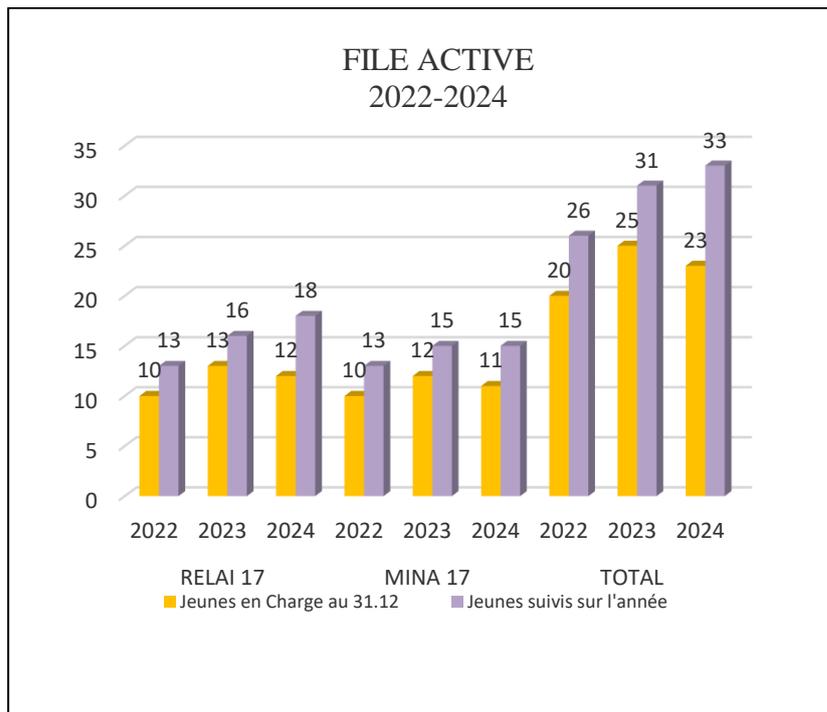
Durée moyenne des séjours : 8 mois



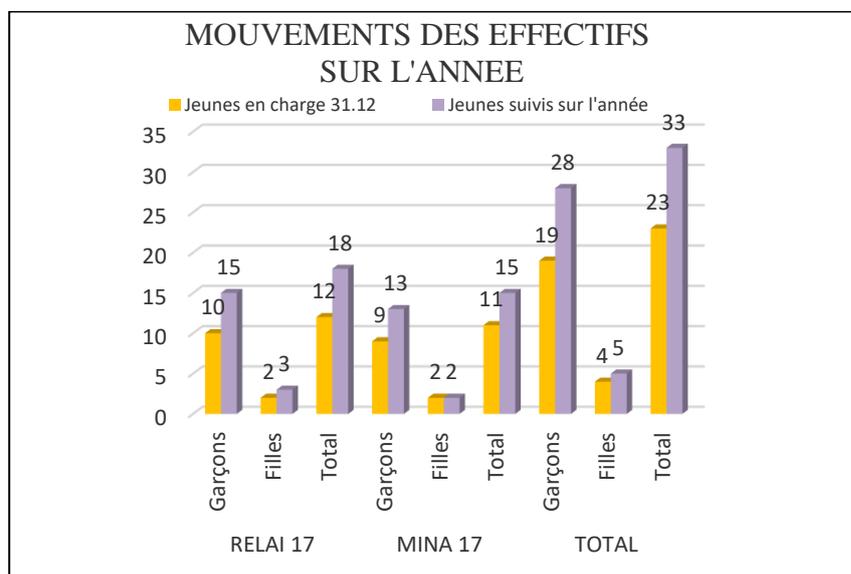
3. Les lieux de vie Relai et Mina 17

File active 2022-2024

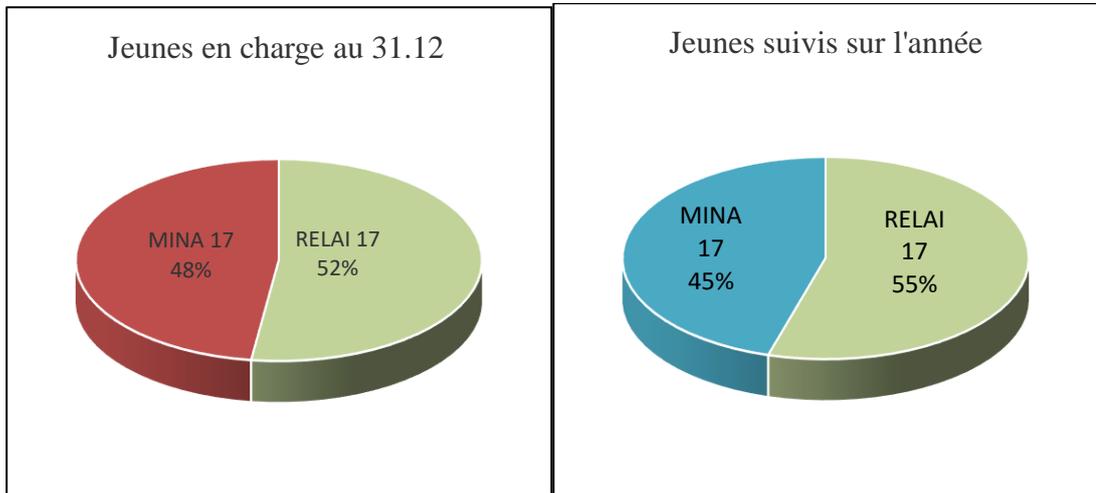
- a. Taux occupation : Le taux fixé par le département est de 95%. Avec l'augmentation du nombre d'accueil, nous sommes à un taux réel d'occupation de 109,43% pour le MINA et 99,29 pour le RELAI.
- b. Nombre de journées extérieures : Les lieux de vie MNA n'ont pas vocation à effectuer des journées extérieures.



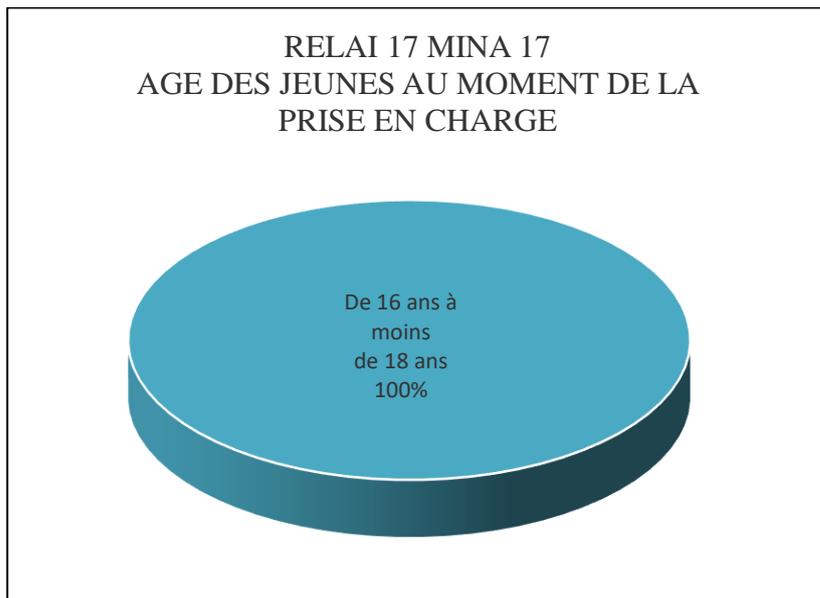
Répartition filles/garçons



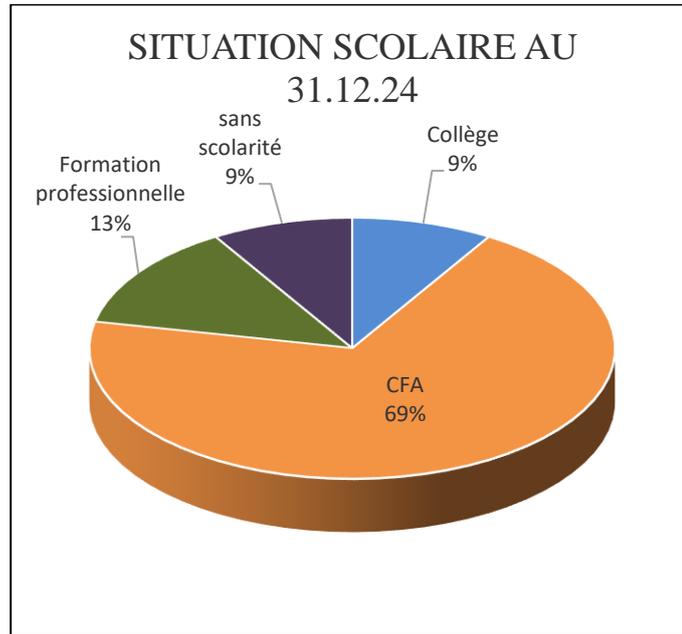
Répartition par service



Répartition des classes d'âge à l'entrée



Situation scolaire au 31/12/2024



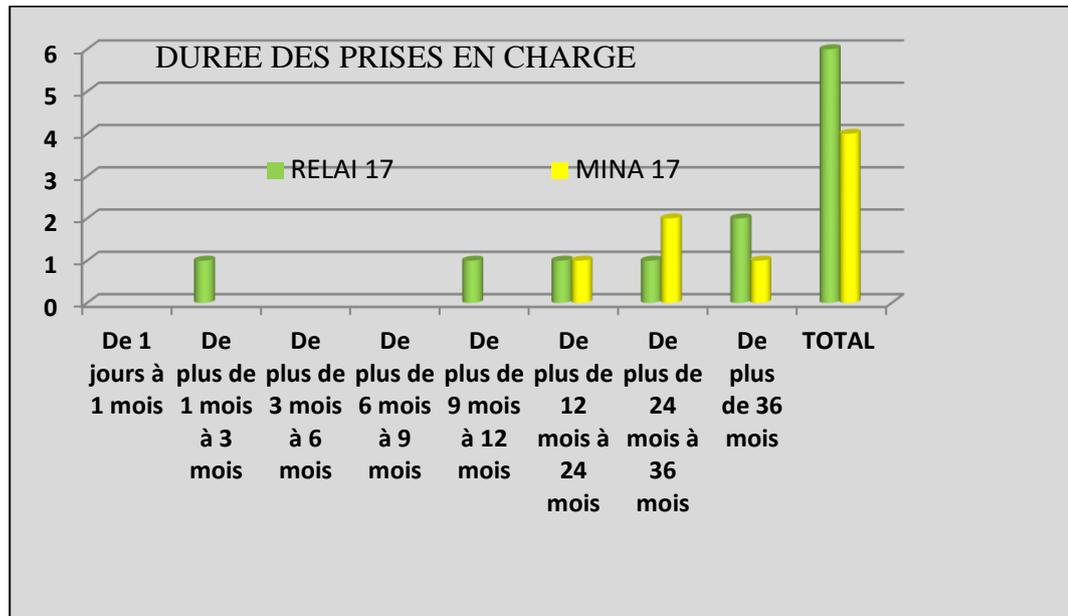
Les 9 % de jeunes MNA sans scolarité au 31 décembre 2024 sont des jeunes dont les arrivées ont été récentes. En effet, la situation de ces jeunes ne leur permet pas de rester sans projet scolaire et/ou professionnel car leur présence au sein du dispositif de protection de l'enfance est assortie à cela. Ils bénéficient du soutien d'une professionnelle spécialisée dans les questions de scolarité et de formation professionnelle dans la recherche de stage et d'intégration dans le milieu scolaire, puis sont accompagnés dans le cadre de leur scolarité par une bénévole particulièrement investie à nos côtés depuis plusieurs années.

Ainsi, une fois l'âge du collège passé, les jeunes effectuent rapidement des stages afin de s'orienter vers un projet professionnel d'où la fréquentation importante du CFA.

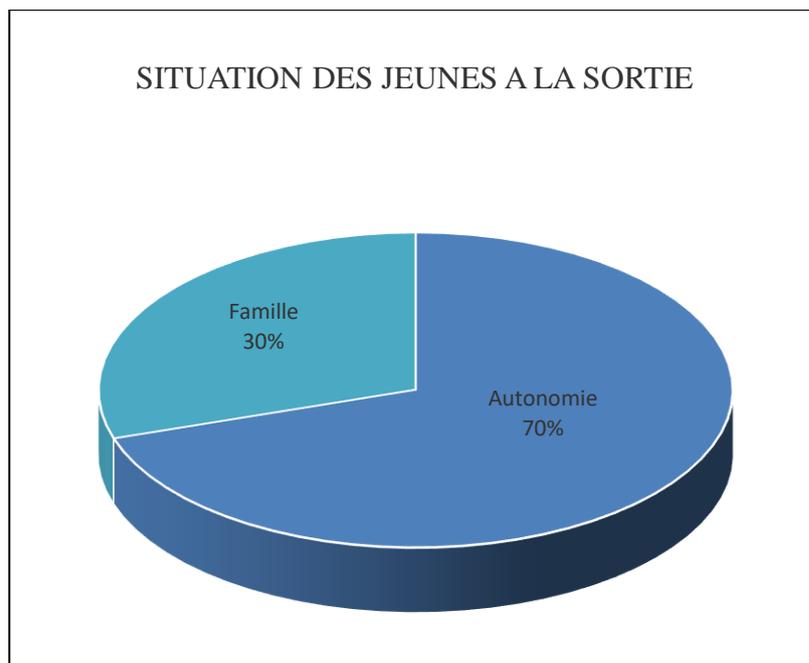
Le représentant légal de ces jeunes accueillis étant le département, nous ne sommes que dans des accueils administratifs.

Durée moyenne des séjours :

La durée moyenne des séjours est de 29 mois mais tend à se réduire notablement. Nous avons accueilli un jeune de 17 ans et demi, pour lequel toutes les démarches ont dû s'enclencher en 6 mois, avec un départ demandé le plus rapidement possible.



Situation des jeunes à la sortie



Relai 17 : 6 sorties dont 5 autonomie et 1 famille

Mina 17 : 4 sorties dont 2 autonomie et 2 famille

A la sortie les jeunes quittent le dispositif au plus vite après leur majorité, une fois un titre de séjour obtenu. Auparavant nous avions un peu de temps pour la recherche de logement, aujourd'hui il faut anticiper cette question, car ce n'est plus une condition pour la sortie du dispositif.

Les 30 % de jeunes qui vont en famille à la sortie rejoignent un membre de leur famille arrivé sur le territoire français. Un jeune qui a quitté le dispositif l'an dernier est allé vivre avec son frère, car les démarches entamées pour une orientation en FJT ou au CLAJ n'a abouti.

Notons que la plupart des jeunes partent avec un apprentissage en cours ou un travail et un logement autonome.

TROISIEME PARTIE

A. Bilan

1. Le Foyer :

La démarche qualité

Le foyer a bénéficié d'une évaluation externe en octobre 2024, évaluation à laquelle ont été rattachés le SAS Transbordeur, les deux lieux de vie MNA, le service APMN de Rochefort et le service PEAD pour les 6 mesures rattachées à cet établissement.

Le travail mené depuis 2023 entre les 3 foyers d'adolescents pour réviser son règlement de fonctionnement a permis de rédiger ce dernier en juin 2024. Dès septembre, une réflexion s'est engagée sur chaque foyer afin de décliner ce règlement de fonctionnement dans les règles de vie.

Une évolution des profils des adolescents accueillis.

Cette année, plus que précédemment, la multiplication des vulnérabilités des adolescents accueillis nous ont conduit à développer des compétences nouvelles et nous ont mis en difficulté dans la gestion des violences des uns envers les autres.

Un adolescent présentant des troubles psychiatriques n'est pas en capacité de composer avec des agitations d'un autre qui présente des troubles de l'attachement.

Un adolescent dont les frontières de l'intime ont été perturbées au sein de sa famille n'est pas en capacité d'accepter qu'un adolescent présentant une déficience intellectuelle recherche l'attention de ce dernier sauf à le vivre comme une intrusion.

Alors que la notion de groupe a pu être considérée comme un levier et une force pour amener les uns et les autres à apprendre à vivre ensemble, à travailler sur leur mode de relation en s'appuyant sur la richesse du groupe, de plus en plus, le groupe est perçu comme un empêchement ou en tout cas comme un espace considéré comme une entrave à la préservation de soi.

Un besoin de sécurité qui reste un préalable incontournable.

La gestion des moyens humains par l'équipe de cadres tente de répondre à cet impératif de sécurité et de permanence des figures de protection dont les adolescents (de plus en plus vulnérables et dont la santé mentale est mise à mal) ont besoin.

Confrontés aux difficultés récurrentes de recrutement et soucieux d'une qualité de prise en charge avant tout en termes de sécurité, et devant garantir la continuité de service, nous nous retrouvons inscrits à différents dilemmes pour lesquels nous recherchons des éléments de réponse.

A cela, et durant le dernier trimestre 2024, nous avons dû engager deux recrutements suite à la mutation de deux éducatrices du foyer vers le service PEAD qui voyait sa capacité d'accueil augmenter.

Bien que ces deux départs aient perturbé le quotidien du foyer, les différents services du pôle permettent à nos professionnels d'évoluer dans leur pratique, ce qui reste un élément de qualité dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes.

2. Le SAS Transbordeur :

Un service qui applique le « pas de côté » comme un principe...

Durant l'année 2024, le SAS Transbordeur, pour la deuxième année consécutive, a présenté un taux d'accueil supérieur à celui qui était prévu lors du précédent CPOM.

Ce service, qui certes ne peut pas répondre à toutes les problématiques, montre au travers de son équipe pluridisciplinaire sa capacité à faire évoluer sa pratique pour s'adapter aux besoins des mineurs.

Un jeune détruit son studio avant de quitter le dispositif ;

Un jeune demande sa protection alors qu'il se fait agresser par plusieurs personnes qui mettent son studio à sac, parce qu'il est inscrit dans des « embrouilles » ;

Un jeune est en fugue de manière récurrente mais appelle l'éducateur au secours ;

Un jeune présente une maladie mentale diagnostiquée, provoque de la peur pour lui mais aussi pour les autres ;

Dans chacune de ces situations, l'équipe du SAS va répondre, simplement, en étant présente, et en faisant en fonction du rythme de l'adolescent qu'elle a devant elle.

Cette capacité à adapter en permanence la prise en charge en fonction de la situation du jeune nécessite une responsabilité de la part de l'équipe de direction.

Ainsi, fin 2024, le service a dû prendre en charge un jeune du foyer présentant une maladie mentale diagnostiquée durant son hospitalisation dans un service de psychiatrie, ne permettant pas son maintien dans du collectif, mais avec peu de garantie qu'il puisse gérer la solitude, la prise de son traitement...

Dans cette situation, afin de garantir la protection de ce mineur dans un contexte très particulier, et soucieux de lui offrir un lieu d'accueil, tout en soutenant une équipe confrontée à des situations de plus en plus limites en termes de sécurité, nous avons fait appel à l'intérim, afin de garantir un accompagnement de 7 heures par jour en plus de l'accompagnement par l'équipe du SAS. Ainsi, durant 2 mois et demi, nous avons engagé des dépenses budgétaires pour répondre à une situation individuelle ne trouvant plus d'espace de réponse en dehors des dispositifs de la protection de l'enfance.

...et qui se montre un support pour le pôle hébergement diversifié.

Cette année 2024 est marquée par une augmentation sérieuse des actions de l'équipe du SAS en soutien avec les établissements et services du pôle.

Celles-ci sont de deux ordres :

- des actions de prévention autour de la question du bien-être et de la santé qui touchent des enfants de la MECS de Chancelée, des MNA, des adolescents du foyer de l'IPM, des jeunes du SAS ainsi qu'un jeune de l'APMN, tout récemment.
- des séjours dit « parenthèses » qui s'adressent à tous les jeunes du pôle, répondant à une situation spécifique (besoin de remobilisation professionnelle, comportement abandonnique ou mise en danger au sein du groupe d'accueil, violence auprès des autres jeunes nécessitant l'éloignement du groupe mais aussi la prise en compte de la souffrance de ce jeune...). Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où la mise en place de ce type de projet fait l'objet d'un temps d'échange et de réflexion entre les membres de l'équipe de cadres.

Un engagement qui crée de l'émulation auprès de tous.

Les différentes actions menées par deux professionnels de l'équipe du SAS Transbordeur et soutenues par leurs collègues ont permis aux professionnels confrontés aux problématiques de la gestion de groupe au sein des foyers, d'envisager des prises en charges innovantes mais aussi de considérer qu'ils étaient autorisés à inventer, faire autrement pour développer notre panel de solutions face à la multiplicité des difficultés qui se montrent à nous.

Faire le pas de côté, faire autrement, afin d'éviter, autant que faire se peut, des ruptures de liens pour des jeunes en grande souffrance, nécessite également des arbitrages et des décisions budgétaires, comme ce choix de faire intervenir une personne auprès d'un jeune à hauteur de 35 heures par semaines, qui plus est en intérim durant 2 mois et demi, plutôt que de décider que ce jeune n'entre pas dans notre projet et poser à la délégation territoriale une fin de non-recevoir.

3. Les lieux de vie MINA et RELAI 17 :

La démarche qualité

Depuis début 2022, les services MNA sont parties intégrantes de la démarche continue de la qualité au sein de l'institut Paule MARAUX, au même titre que le foyer et le SAS Transbordeur. Les deux projets de service ont été validés.

Le conseil de vie sociale a été consulté par les évaluateurs externes mandatés par la haute autorité de santé en octobre 2024.

Evolution du cadre légal et des procédures techniques

En 2024, les lieux de vie MNA du pôle hébergement diversifié ont poursuivi leur participation aux réunions inter structures organisées par la Délégation Enfance Famille. Après une année 2023 où les processus d'accélération de sortie des dispositifs se sont accompagnés d'une augmentation d'accueil au sein de tous les dispositifs dédiés aux MNA, l'année 2024 a montré une certaine stabilité en termes de demandes d'accueil.

Par contre, la sortie des dispositifs reste une exigence forte le plus vite possible. Cela a conduit certains des jeunes à rechercher un accueil auprès de membres de la famille élargie, auprès d'amis, afin d'éviter de se retrouver sans solution de logement alors qu'ils travaillaient par ailleurs.

La solidarité entre les jeunes est mise à contribution mais le risque de sorties « sèches » reste toujours élevé.

Augmentation temporaire de la capacité d'accueil fin 2023, puis pérennité de celle-ci fin 2024

En 2023, à compter du mois d'octobre, chacun des lieux de vie a vu sa capacité d'accueil étendue de 10 à 12 places, et ce pour une durée d'un an. Il s'agissait, alors, d'accueillir 3 jeunes sur les reports à nouveau des budgets précédents, puis un 4eme accueil, facturé celui-ci, a été mis en place durant la même période.

Le recrutement de renfort au niveau des équipes a été lancé (0,50 ETP éducatif, 0,25 ETP agent d'entretien et 0,12 ETP psychologue). Le recrutement du temps partiel éducatif et l'augmentation provisoire du temps de psychologue n'ont pu se mettre en place que durant le premier trimestre 2024. Parallèlement, le départ d'une professionnelle du relai a nécessité la recherche, puis le recrutement d'une nouvelle intervenante.

La location d'un appartement supplémentaire à proximité du Relai 17 a également été nécessaire.

La tension au niveau départemental génère une cadence « soutenue » au niveau des admissions. La qualité dans la préparation des accueils et les délais de remise en état des locaux s'en trouvent nécessairement impactés.

Dans le cadre du dialogue de gestion budgétaire de septembre 2024 et la construction du nouveau CPOM pour les 5 prochaines années, la pérennité de cette augmentation de la capacité d'accueil (à coût constant) a été actée pour 4 jeunes. Un cinquième accueil, facturé celui-ci, est également envisagé.

L'accompagnement de 4 jeunes supplémentaires de fin 2023 à fin 2024 nous a conduit à revoir nos moyens humains. Ainsi, nous n'avons pas renouveler le temps d'agent d'entretien afin de privilégier un projet d'intervention d'une TISF, pouvant accompagner nos jeunes vers une meilleure appropriation des mesures d'hygiène et de sécurité dans leurs logements, autour de la question des repas, de l'entretien des lieux et afin de les accompagner dans la gestion des relations avec l'entourage immédiat.

L'intervention d'une psychologue (4 heures par semaine) est pérennisée et présente un intérêt tout particulier dans l'accompagnement, notamment, des éléments traumatiques dont souffrent et qu'expriment certains jeunes. N'oublions pas que, bien que nous leur demandions de, très vite, se prendre en charge, pour quitter le dispositif de protection, il n'en reste pas moins que ces jeunes ont, pour la plupart d'entre eux traversés des situations de violences, entre autre...

Des dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi qui se pérennisent

La pénurie de main d'œuvre qui reste d'actualité en 2024 permet à une très grande majorité des jeunes accueillis d'être très vite en situation d'emploi / formation par le biais d'apprentissages (métiers du bâtiment, métiers de bouches, services...).

Le retour des employeurs est la plupart du temps très positif. Les jeunes sont ponctuels, courageux, et très vite autonomes dans leur travail.

Les acteurs partenaires de la formation multiplient de leur côté les dispositifs de soutien et d'accès à l'emploi pour ces jeunes.

Les activités et actions du service et du pôle

Chacun des deux lieux de vie MNA a participé à l'opération « Grand Large » en 2024, en partenariat avec d'autres services de l'Institut Paule MARAUX.

Ces séjours de voile, organisés par des bénévoles, et auxquels participent traditionnellement nombre de structure de la Protection de l'Enfance restent un espace d'échange apprécié par les jeunes.

Cette année 2024, encore, des actions collectives transversales autour de l'activité physique et du bien-être, animées par l'animateur polyvalent du SAS Transbordeur (éducateur sportif), se sont développées dans le cadre de la dynamique du pôle hébergement diversifié.

Des jeunes du Relai 17 et de Mina 17 ont pu ainsi bénéficier d'apprentissages de la natation ou du vélo, leur permettant encore de gagner en autonomie et confiance en soi.

Enfin, en 2024, les jeunes des deux services, via leurs représentants élus ont fait preuve d'une participation active au CVS de l'Institut Paule MARAUX.

Ils ont montré des qualités de responsabilité dans le cadre de l'évaluation externe de l'IPM en octobre 2024.

A travers cet investissement et une posture responsable, ils contribuent grandement à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de l'ensemble des adolescents (MNA ou non), pris en charge dans l'établissement.

B. Perspectives 2025

Au sein du foyer de l'Institut Paule Maraux, nous allons travailler à la mise à jour du projet de service en intégrant le dispositif de semi-autonomie et le transfert des missions départementales en termes de délégation de référence.

L'un des objectifs est de fidéliser une équipe éducative qui vient de se renouveler de manière importante, avec des professionnels ne présentant pas de diplômes ES ou ME et qu'il se doit d'accompagner. Nous envisageons d'accueillir un apprenti en septembre 2025.

Au sein du SAS Transbordeur, l'objectif est de continuer le développement des actions particulières en faveur des jeunes du service mais aussi des jeunes du pôle, qui en ont besoin.

Une mise à jour du projet de service est également prévue pour l'année 2025.

Ensuite, et dans le cadre de la démarche qualité, nous souhaitons faire un bilan de ce dispositif depuis sa création.

Pour rappel, jusqu'en 2020 un comité de pilotage réunissant les professionnels du service ainsi que des partenaires de différents services était mis en place afin d'évaluer la mise en place du dispositif.

Pour ce qui concerne les deux lieux de vie MNA, il s'agit d'accompagner les équipes dans l'augmentation de la prise en charge de 20 jeunes à 25, en développant des compétences diverses en soutien aux 4 moniteurs-éducateurs qui gèrent, de plus en plus, des questions inhérentes aux constitutions des dossiers administratifs des jeunes.

Il s'agit, également, de nous pencher sur la question des logements, afin de permettre un accueil respectueux des personnes, en réduisant les problématiques de plomberie, de menuiserie ou de nuisances diverses qui sont importantes au sein des logements que nous avons loué, il y a maintenant plusieurs années, et qui ne sont pas satisfaisantes pour les personnes accueillies.